

2025



Baromètre des Prestataires du Numérique Écoresponsables

3ème Édition
Novembre 2025

Avec le soutien de :



Version offerte par





Note importante

Ce rapport, sous copyright, est gracieusement mis à disposition par AdVaes.

L'intégralité de son contenu ainsi que les liens hypertextes permettant d'y accéder en ligne, ne peuvent cependant pas être reproduits, diffusés et partagés sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique, à quelque fin que ce soit, sans autorisation écrite préalable adressée à ask@advaes.com.

Seules sont autorisées les personnes physiques ou morales ayant préalablement obtenu une autorisation auprès d'AdVaes ou acquis les droits d'exploitation et de diffusion.

Des citations peuvent en être extraites en indiquant la source selon le format suivant :
"source : www.advaes.com - baromètre 2025 des prestataires du numérique écoresponsables".

Ce rapport représente des mois de travail : il n'aurait pas vu le jour sans le soutien des partenaires d'AdVaes. Respecter ces droits d'usage, c'est respecter le travail fourni et les contributions de chacune des parties.

Pour connaître les droits d'usage associés, [cliquez ici](#).

Pourquoi ce Baromètre ?

Édito

Le Baromètre des Prestataires du Numérique Écoresponsables, initié par AdVaes en 2023, est né d'un constat : l'impact environnemental de l'IT, et son stress sur les ressources primaires et le climat, ne cessent d'augmenter. Nos usages numériques continuent de croître sans réelle conscience ni maîtrise des matérialités sous-jacentes. Les technologies de rupture, telles que l'IA, amplifient ces impacts, génèrent (déjà) des conflits d'usage, alors même qu'elles sont des réponses aux enjeux d'autres secteurs. C'est toute la dissonance à laquelle nous faisons face avec le numérique.

Les prestataires du numérique n'ont pas attendu les nouvelles exigences extra-financières (cf. CSRD) pour intégrer davantage la durabilité dans leurs stratégies. Car, au-delà, il s'agit également pour eux de résilience, de performance économique et d'attractivité. Reste que leur maturité est très inégale à ce sujet ainsi que leur transparence sur les résultats effectifs de leurs actions.

Le Baromètre d'AdVaes propose aussi un **état des lieux de la maturité environnementale** de ces acteurs. Fort de son succès, l'édition 2025 fait le point sur leur avancée en la matière. Il explore également de grandes tendances à 2028 pour leurs activités : la RSE comme levier de performance, son poids dans les appels d'offres, la prise en compte des impacts environnementaux de l'usage de l'IA dans leurs activités, l'émergence de la cyber sustainability, et toujours les enjeux de circularité.

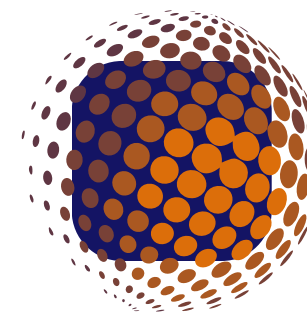
Dans un contexte économique chahuté par les nombreux changements et bouleversements géopolitiques, les acteurs de l'écosystème de la Tech pourraient être de plus en plus nombreux, contre toute attente, à activer le levier extra-financier en réponse à l'instabilité et à l'incertain.

Ce Baromètre, sans équivalent à ce jour, vise à inciter l'ensemble de l'écosystème du numérique à adopter des pratiques plus écoresponsables et à favoriser la transparence. Il se compose d'une étude délivrant, de manière agrégée, les données d'indicateurs environnementaux de prestataires IT à différents stades de maturité.

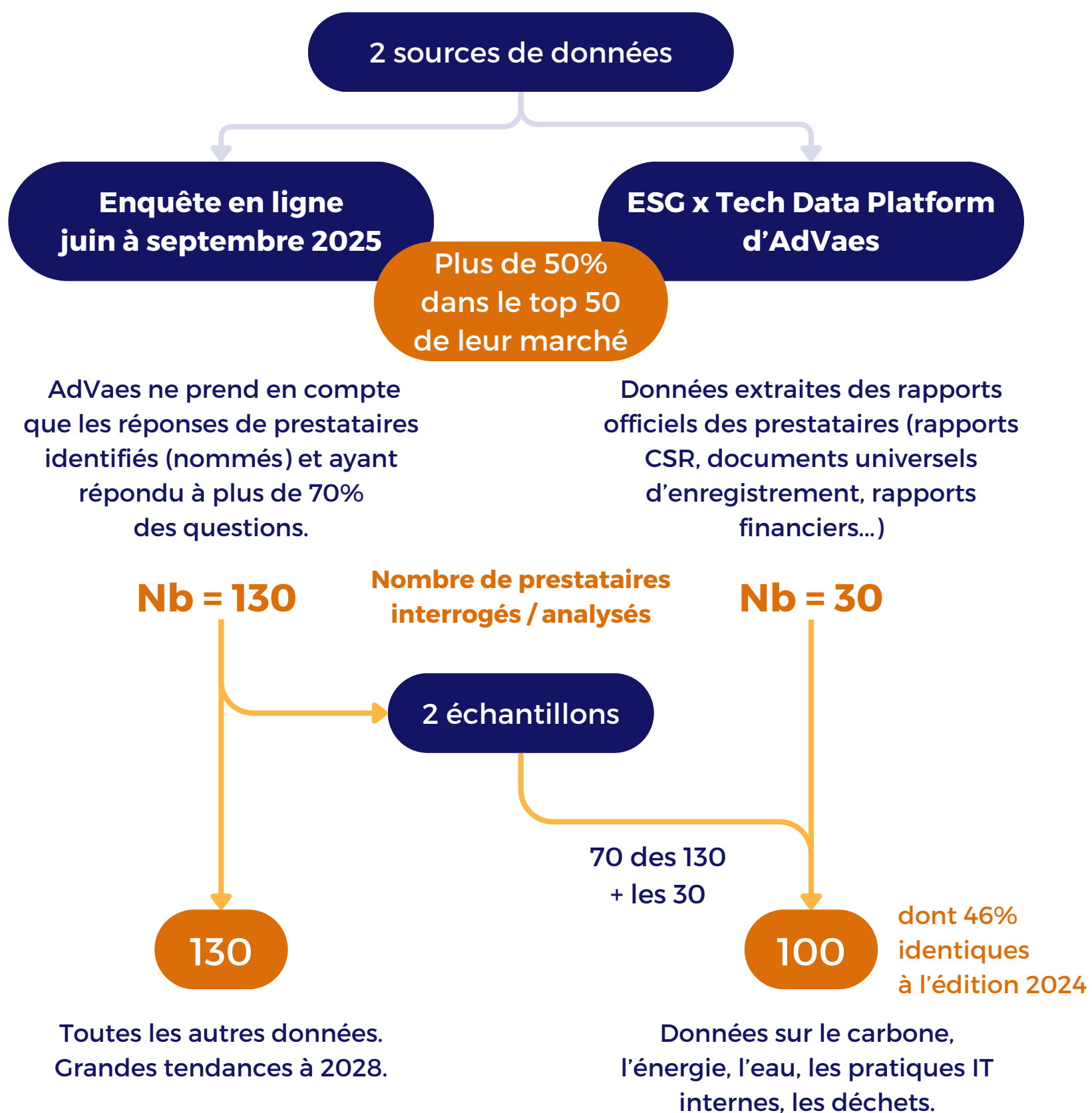
L'édition 2025 délivre par ailleurs les évaluations et les profils de 5 prestataires du numérique, engagés dans des actions écoresponsables. Ces prestataires ont joué le jeu de faire évaluer, selon les critères d'AdVaes, leurs engagements, leurs actions et leurs résultats. Ils ont accepté que leurs actions fassent l'objet d'un score révélé dans leur profil. **AdVaes les remercie pour leur soutien et leur transparence !**



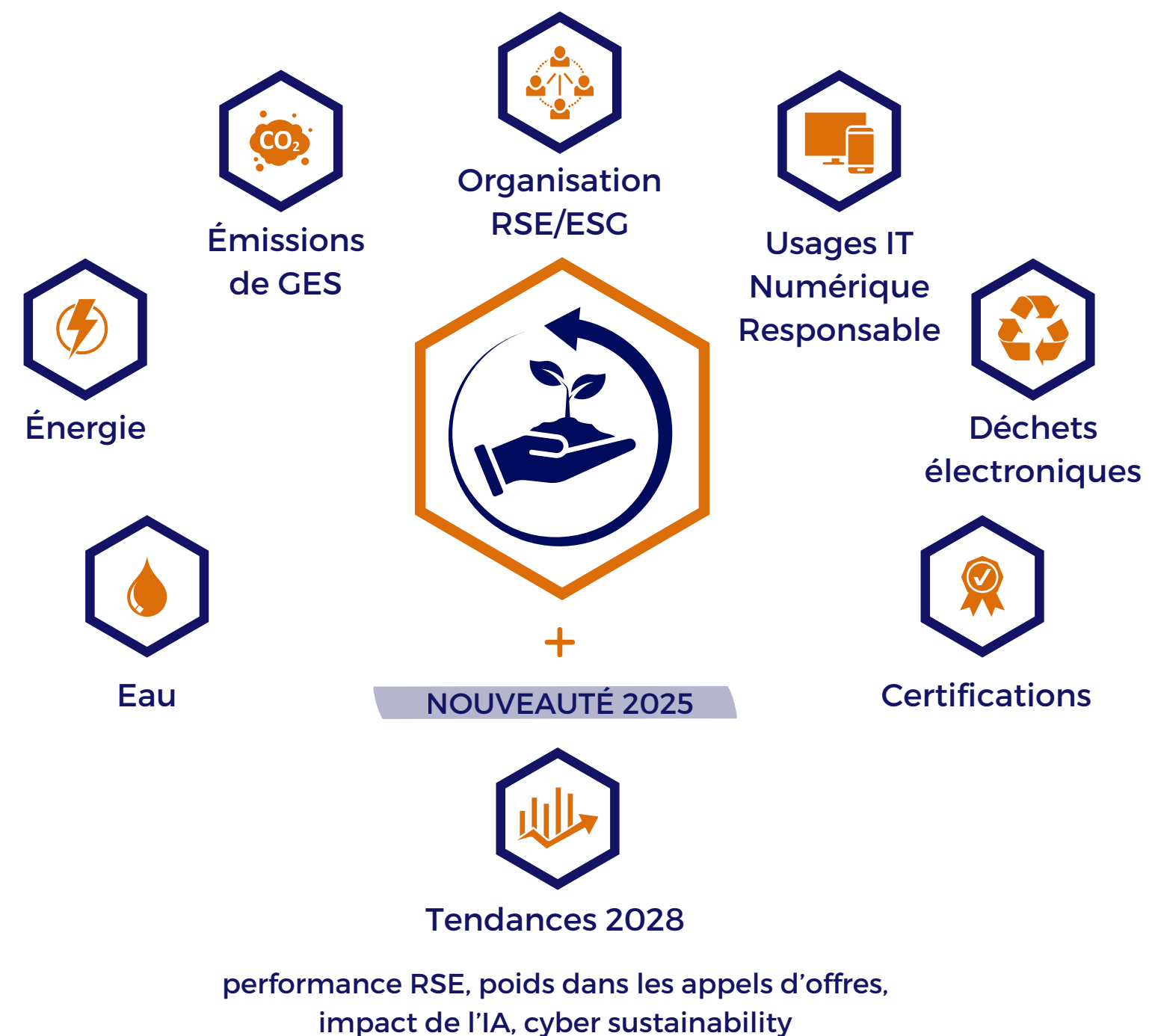
Emmanuelle Olivié-Paul
Présidente-Fondatrice
AdVaes



Périmètre du Baromètre d'AdVaes — Édition 2025



Grands domaines analysés



Méthodologie

Une analyse en plusieurs phases

Les données utilisées pour élaborer ce Baromètre ont été collectées sur la base d'un processus de recherche et d'analyse en plusieurs phases selon la méthodologie propre à AdVaes :

- Une **enquête en ligne** conduite de juin à septembre 2025 ;
- Une **analyse des indicateurs environnementaux des prestataires du numérique leaders sur leur marché**, grâce à la base de données d'AdVaes (**ESG x Tech Data Platform**).

Les données analysées adressent 7 domaines clés permettant d'apprécier la maturité de chaque prestataire en matière d'écoresponsabilité de leurs activités :

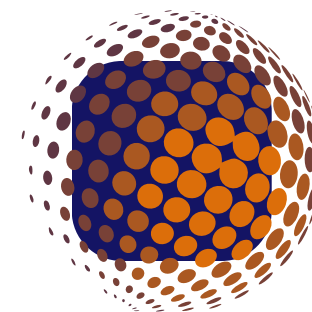
- Organisation de la RSE ;
- Émissions de GES et empreinte carbone ;
- Consommation énergétique ;
- Consommation d'eau ;
- Production de déchets électroniques ;
- Pratiques et usages IT internes (i.e. numérique responsable) ;
- Certifications.

Pour des raisons de confidentialité et de sensibilité stratégique, ces données ne sont restituées que de manière agrégée dans le Baromètre.

AdVaes remercie les **prestataires ayant répondu à l'enquête** en ligne, parmi lesquels : Agile Partner, Amelkis, AntemetA, Atos, AWS, Capgemini, CGI France, Colleen-IT, Conserto, Consort, Consultland, Defacto, Digilux, Digitalsace, Docaposte, Docusign, Eclairion, Elia Go, Eloquant, Etix, Exaegis, FreePro, Fruggr by Digital4Better, Globalis, HN Services, Ikoula, Inherent, Intelcia IT Solutions, Ionos, Isodom, Itesoft, Kabia, KDDI France, Klee Group, kShuttle, Leeen, Linkt, M2i, Microsoft, Nation Data Center, Numspot, OCI, Open, P4S, Persistant Studios, Resilio, Scaleway, SCC France, Septeo, Sigma, Sopa Steria Group, SustainIT, Thésée Datacenter, TroisPointZéro, Ubisoft, Verdikt, Vidmizer, VIF, Wavestone, Xelya, Zetaly...

En complément, et afin que le Baromètre soit représentatif de la profession, les **données intégrées à l'analyse à partir de l'ESG x Tech Data Platform d'AdVaes portent sur les prestataires suivants** : Accenture, Acer, Adobe, Apple, Aubay, Cisco, Criteo, Crosscall, Dassault Systèmes, Data4, Dell Technologies, Digital Realty, Equinix, Esker, Fujitsu, Google, HP, HPE, IBM, Intel, mc2i, Meta, Oodrive, Orange, OVHcloud, Quadient, Salesforce, SAP, SPIE ICS, STMicroelectronics.

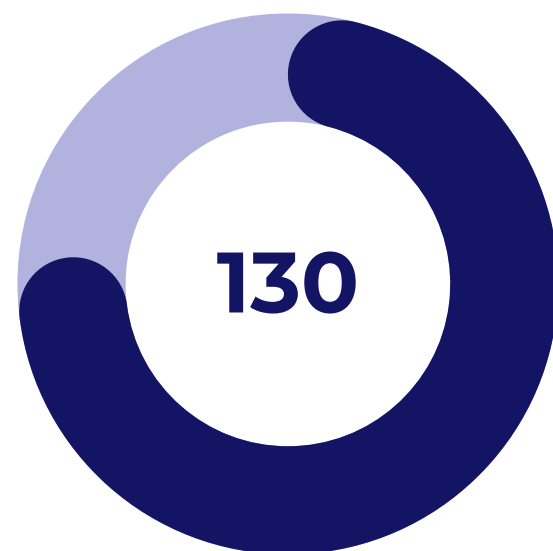
- **Plus de 100 prestataires IT analysés**
- **Plus de 50% dans le top 50 de leur marché**
- **Évolutions comparatives sur 3 ans**
- **Grandes tendances à 2028**



Profils des prestataires du numérique analysés



Données sur le carbone, l'énergie, l'eau, les pratiques IT internes ou de numérique responsable, les déchets.

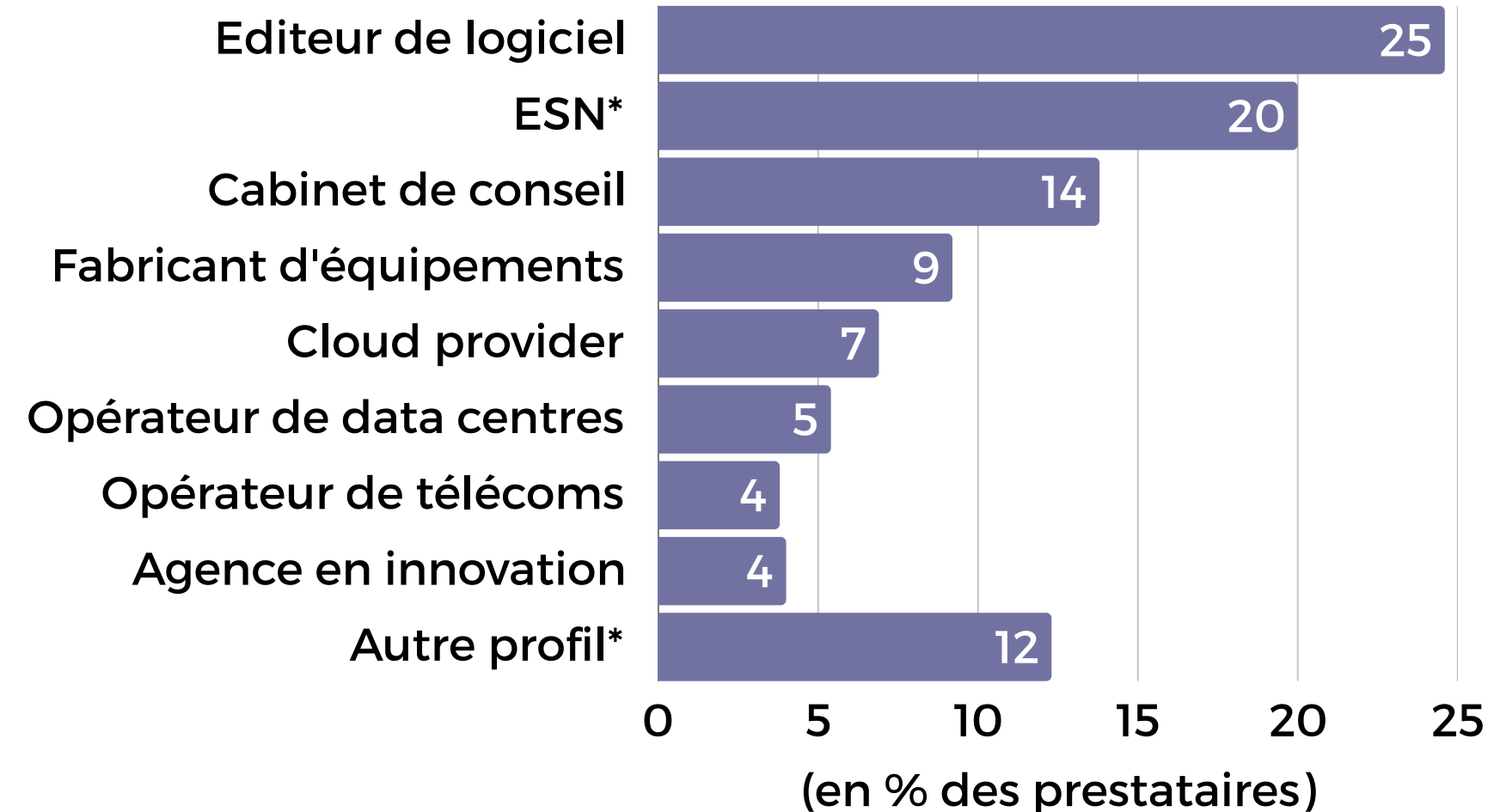


Toutes les autres données. Grandes tendances à 2028.

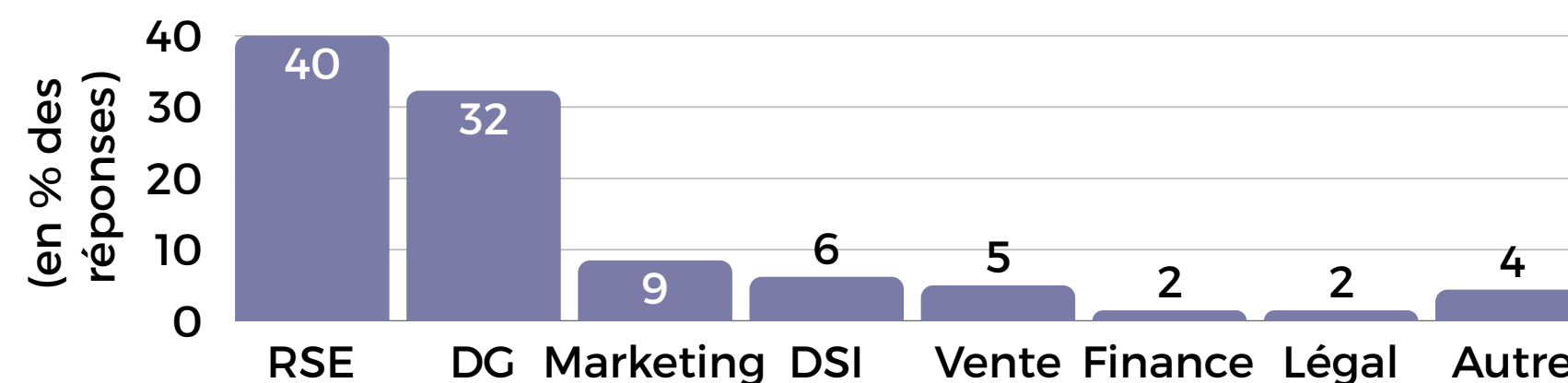
- Enquête en ligne d'AdVaes
- Via l'ESG x Tech Data Platform d'AdVaes

- 60%** Réalisent plus de 90% de leur chiffre d'affaires en France
- +50%** Sont dans le top 50 de leur marché

origine



direction



* ESN : Entreprise de Services du Numérique — Agence en innovation, Web, numérique...

* Autre profil : filiale IT ou SI d'une entreprise, distributeur / revendeur, spécialiste du recyclage des DEEE, spécialiste de la formation dans le numérique...



Résultats de l'édition 2025 du Baromètre

Les résultats ci-après portent sur l'analyse par AdVaes des données communiquées par les prestataires du numérique interrogés et analysés. Bien qu'à des niveaux variables de maturité environnementale, tous ont une appétence, plus ou moins forte, en regard des sujets ESG (Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance), et sont investis dans des initiatives de réduction de l'impact environnemental de leurs activités.

Ils se distinguent aussi de la moyenne des prestataires du marché, et peuvent être considérés comme des précurseurs, voire pour certains des leaders, en matière d'écoresponsabilité.

Comme pour les précédentes éditions, l'analyse conduite s'est heurtée au manque d'informations objectivées ainsi que de données précises quand aux indicateurs analysés. L'édition 2025 marque même un retrait sur certains aspects : difficulté à mobiliser l'écosystème sur la thématique, et notamment à répondre à l'enquête associée.

Le contexte de "backlash" enclenché il y a un peu plus d'un an autour des sujets ESG n'est pas sans incidence. Le "backlash" est un concept qui désigne le recul de droits gagnés après chaque avancée. Dans l'UE, la révision de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) avec la directive Omnibus est un autre facteur à considérer, ayant généré attentisme et décalage des projets.

Pour les prestataires ancrés dans les urgences de la rentabilité et de l'innovation (cf. IA), ce sujet apparaît toujours comme non prioritaire. Ceci étant, la réalité opérationnelle les rattrape parfois quand ils doivent répondre objectivement au volet RSE de référencement ou d'appels d'offres. Leurs clients et grands donneurs d'ordre ont bien inscrit l'ESG à leur agenda et dans leur stratégie de décarbonation, de transition et de résilience.

Le caractère sensible des informations demandées, la complexité des réalisations de mesures d'impact et de collecte des données constituant la chaîne de valeur restent des freins à leur partage.

L'exemple insufflé par les prestataires les plus matures est clé pour booster l'engagement de l'écosystème. Il en est de même des demandes des clients ainsi que des employés/es, de la pression des investisseurs et des assureurs désormais en regard des risques climatiques et de la résilience.

L'édition 2025 permet de voir les progrès de la profession sur plusieurs années. Les comparaisons effectuées entre les différentes éditions doivent tenir compte des échantillons mouvants sachant qu'une base, constituée de grands acteurs de la Tech, reste identique d'une édition sur l'autre. **Le Baromètre révèle ainsi les tendances et les indications utiles sur l'évolution des pratiques des prestataires du numérique actifs en France.**



01 Stratégie
RSE /ESG

p. 9

02 Émissions
de gaz à effet
de serre (GES)

p. 17

03 Consommation
énergétique

p. 21

04 Consommation
en eau

p. 25

05 Usages IT
internes

p. 28

06 Déchets
électroniques

p. 33

07 Économie
circulaire

p. 44

08 Certifications

p. 46

09 Tendances
cloud | IA
cyber

p. 48

10 Évaluation
Linkt

p. 56

11 Remerciements

p. 59

12 À propos
d'AdVaes

p. 60

01

Stratégie RSE / ESG

Analyse d'AdVaes

La mise en place de départements ou de services dédiés à la RSE reste un indicateur clé du niveau d'engagement sur les sujets environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG). En 2025, 65% des prestataires du numérique analysés par AdVaes disposent d'une telle entité au niveau corporate, contre 72% en 2024 et 78% en 2023, marquant une baisse de 13 points en deux ans.

Cette tendance à la baisse suggère une possible **réorganisation interne** ou un **recentrage sur des fonctions transverses** plutôt que sur des structures dédiées. La représentation d'une personne responsable de la RSE au Comex recule également, passant de 80% en 2024 à 66% en 2025 (-14 points), après une nette progression observée entre 2023 (61%) et 2024 (+19 points). Plusieurs interprétations sont possibles : mise en retrait du sujet, ajustement de la gouvernance, changement dans l'intégration des fonctions ESG dans les instances de direction.

Les bénéfices perçus d'une démarche RSE par les prestataires analysés **confirment cependant le caractère stratégique et multifactoriel du sujet**. Ils traduisent des attentes fortes des parties prenantes en matière d'engagement durable. Ainsi, 71% des prestataires perçoivent que soutenir une démarche RSE améliore l'image et la réputation de leur entreprise. Ce bénéfice demeure la première motivation, suivi par le respect de l'environnement et de la biodiversité (68%).

Plus de 50% soulignent également les apports de la RSE à l'augmentation des chances de succès aux appels d'offres (54%), à l'attractivité des talents (53%) et à la conformité réglementaire (53%). Ces réponses témoignent d'un **alignement croissant entre responsabilité sociétale, performance commerciale et gouvernance**.

Derrière ces leviers majeurs, les prestataires mettent également en avant les apports de la RSE à la diversité et à l'inclusion (47%), à la réduction des coûts (41%) ou encore à la résilience face aux risques (36%). Ces données confirment que **la RSE n'est plus perçue comme un simple outil d'image, mais de plus en plus comme un véritable vecteur de compétitivité et de pérennité économique**.

Cette tendance se confirme à travers la progression du poids du volet RSE dans les appels d'offres. Si 45% des prestataires déclarent encore ne pas connaître la part exacte attribuée à la RSE dans la notation finale, la tendance globale est à la hausse : 36% d'entre eux indiquent que ces critères représentent désormais entre 5% et 30% de la note finale, dont 8% entre 20% et 30% ! **La montée en importance du critère RSE dans les processus d'attribution de contrats traduit la maturation des exigences des clients**. Elle confirme que **les performances ESG deviennent des facteurs décisifs de différenciation commerciale, au même titre que le prix ou la qualité technique des offres**.

01

Stratégie RSE / ESG

Analyse d'AdVaes

Concernant la définition d'objectifs de durabilité à l'horizon 2030, 45% des prestataires analysés ont formalisé de tels engagements, tandis que 20% sont en cours et 14% prévoient de le faire d'ici 2028. Ces données sont en légère baisse par rapport à 2024 (-2 points), après une forte progression observée entre 2023 et 2024 (+16 points).

En matière de CSRD, 52% des prestataires analysés se déclarent éligibles en 2025, soit une progression modérée (+2 points) par rapport à 2024. Les obligations de reporting en 2026 concernent 20% des prestataires (contre 39% qui y étaient soumis l'an passé). **Cette baisse est la conséquence des évolutions de la CSRD**, sachant que la directive Omnibus n'était pas encore validée à la date de publication de ce Baromètre.

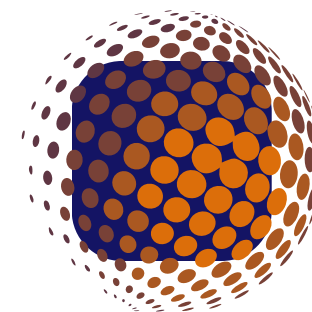
La mise en œuvre d'une roadmap ESG reste stable : 49% des prestataires l'ont déjà formalisée (vs. 50% en 2024). **Les analyses de double matérialité sont en légère baisse**, avec 20% des prestataires qui prévoient d'en conduire dans les trois ans (vs. 25% en 2024). **La publication d'un rapport de durabilité augmente**, passant de 63% à 68% des prestataires. Enfin, 49% des prestataires déclarent être engagés ou prévoir de s'engager dans une démarche SBTi (Science Based Targets initiative) d'ici 2028.

En 2025, **56% des prestataires analysés utilisent un logiciel pour piloter leurs indicateurs ESG**. Les principales finalités concernent la production du bilan carbone (56%), le reporting extra-financier (42%) et le suivi des indicateurs ESG (40%). D'autres usages émergent, tels que l'évaluation de l'impact environnemental des offres et les ACV (30%). L'usage croissant de tels logiciels confirme la **professionnalisation du suivi extra-financier**.

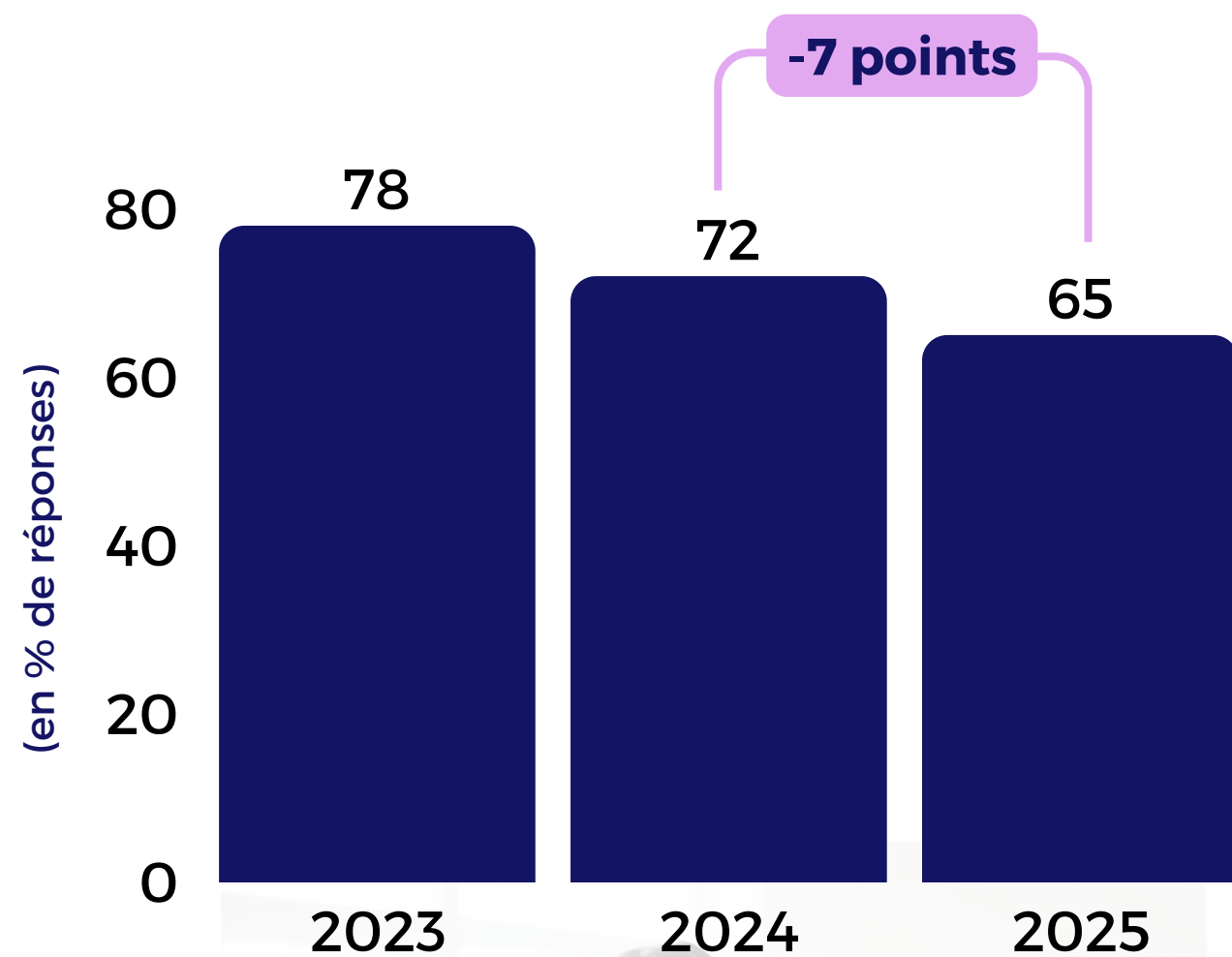
Les résultats de l'édition 2025 du Baromètre révèlent une évolution contrastée mais structurante des sujets RSE/ESG chez les prestataires du numérique. Si la présence de directions RSE recule et que la représentation au Comex diminue, ces baisses traduisent plutôt une intégration transversale des enjeux ESG dans la gouvernance qu'un désengagement : structuration formelle de la RSE dans l'ensemble, consolidation des pratiques ainsi que du pilotage des indicateurs.

Les bénéfices de la RSE sont de mieux en mieux reconnus (levier d'image et de réputation, facteur environnemental clé, atout pour les appels d'offres, l'attractivité des talents et la conformité).

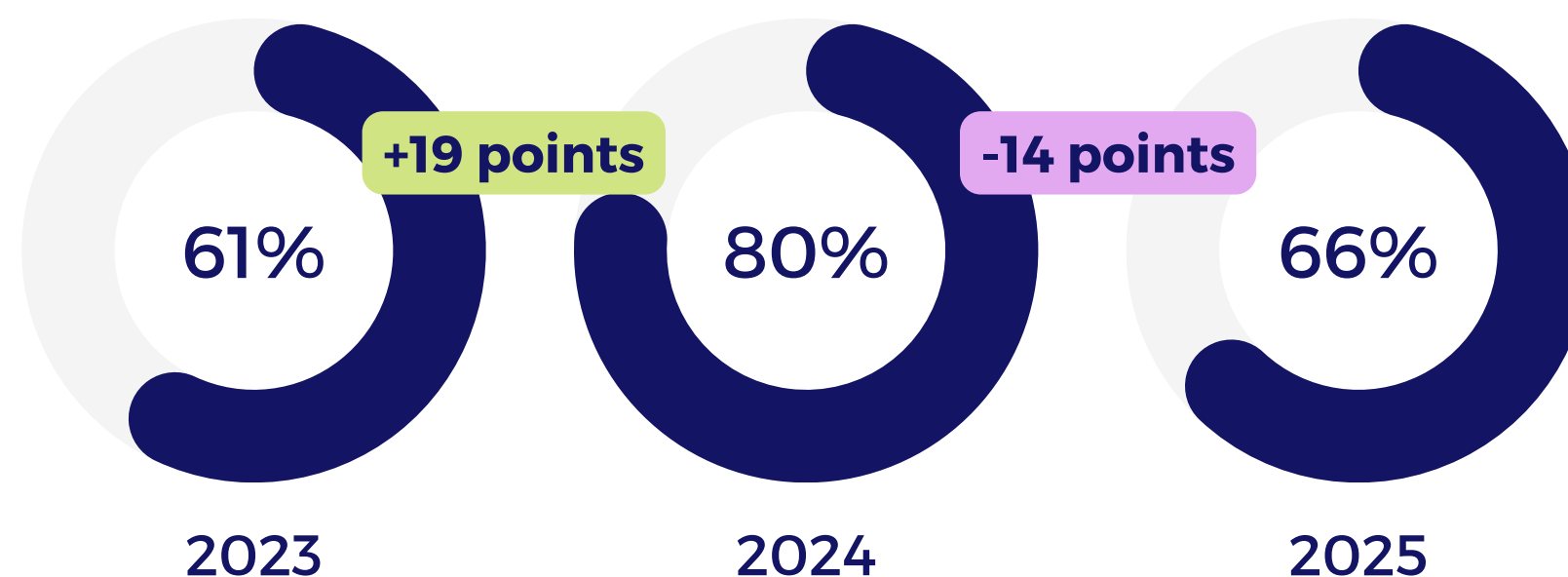
La diffusion des démarches de durabilité se poursuit à un rythme inégal. Elle se renforce chez les prestataires qui l'intègrent comme levier fort de compétitivité et de différenciation.



Existence d'une direction ou d'un service en charge de la RSE ou des sujets ESG au sein de la société

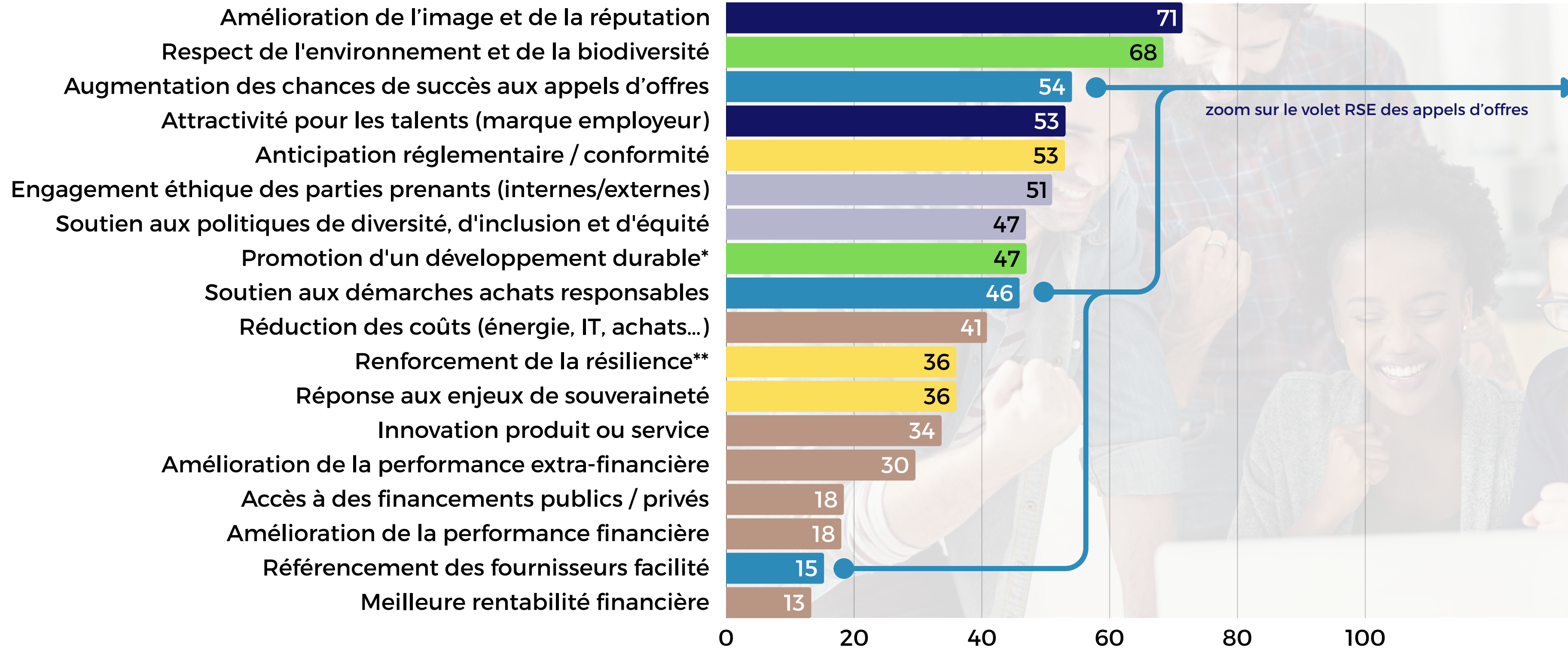
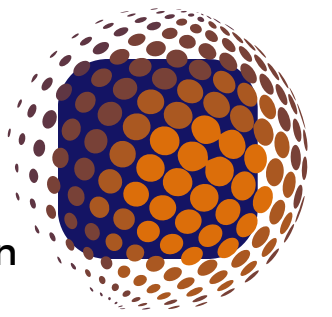


Représentation au Comex d'une personne responsable des sujets RSE/ESG



Existence de cette direction ou de ce service en France ou à l'étranger (au niveau Corporate par exemple)
En % de prestataires analysés — Une seule réponse possible | Échantillon : 130 prestataires du numérique en 2025

Bénéfices pour les prestataires du numérique d'une démarche RSE

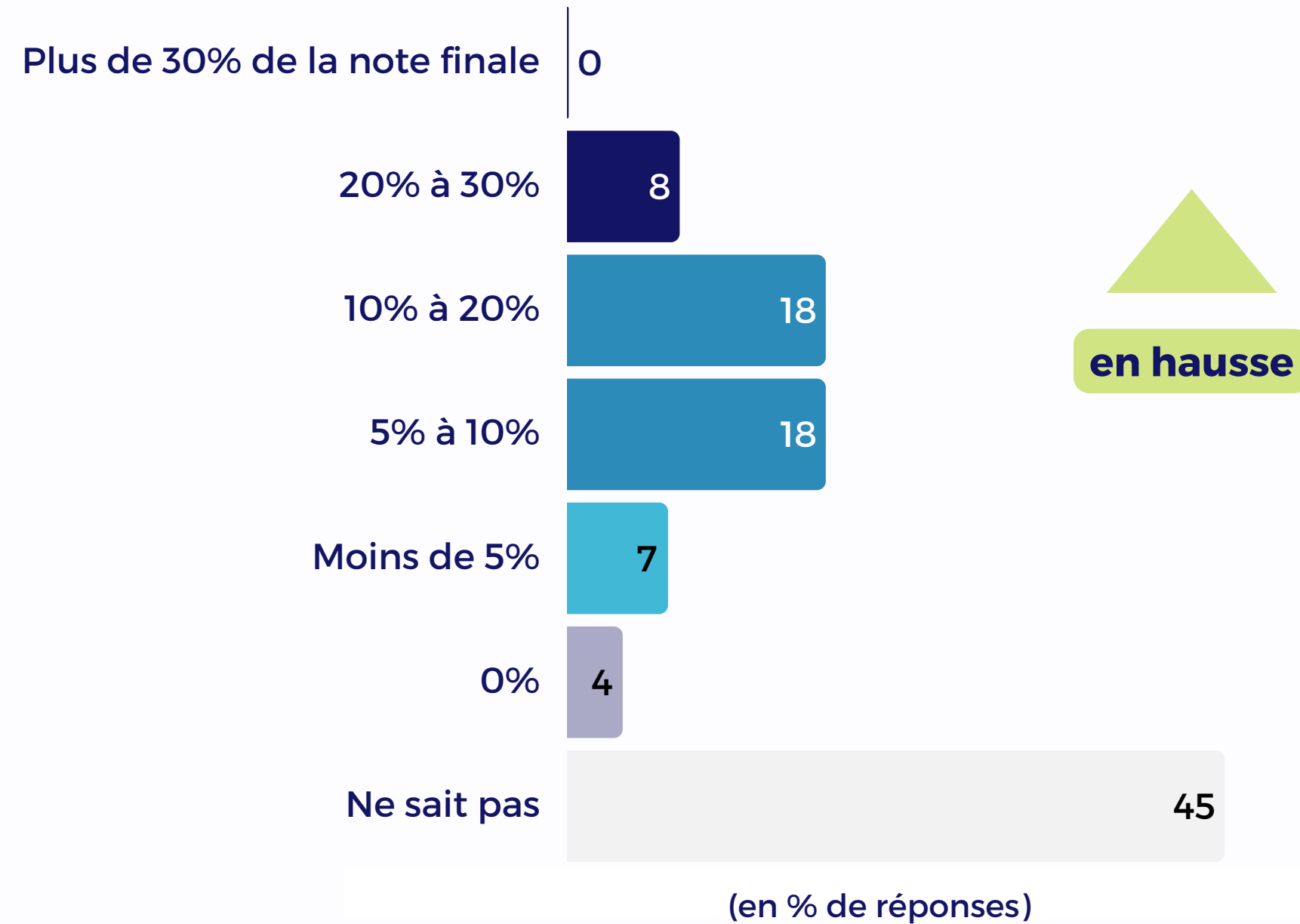


* En cohérence avec les ODD de l'ONU | ** Risques cyber, chaînes d'approvisionnement...

En % de prestataires analysés — Plusieurs réponses possibles | Échantillon : 100 prestataires du numérique en 2025

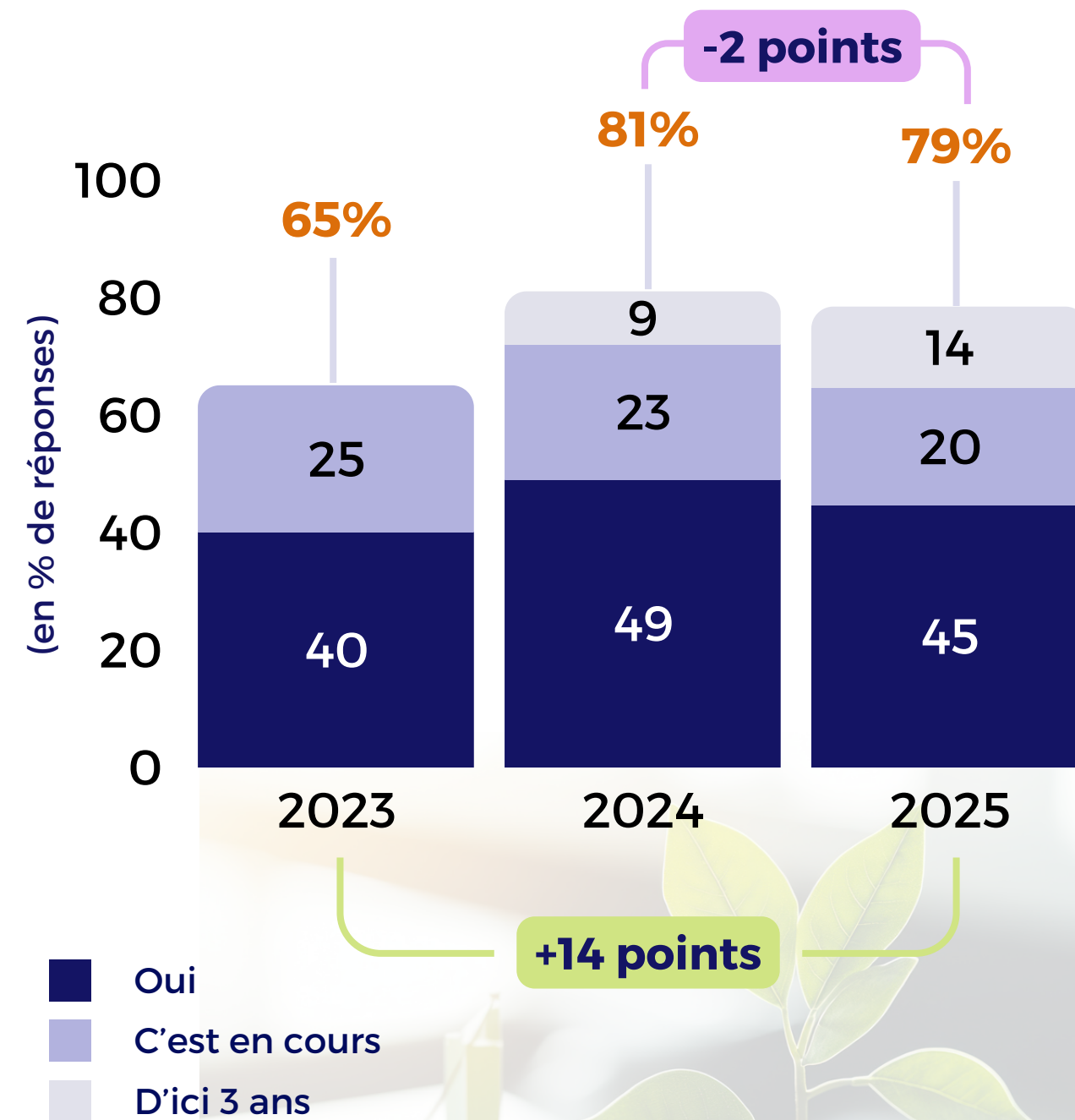
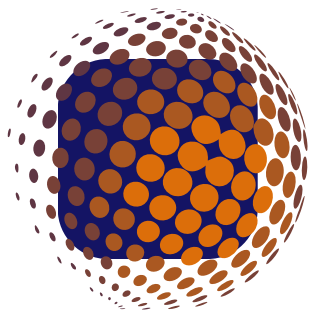


Part du volet RSE / ESG dans la note finale des appels d'offres auxquels répondent les prestataires



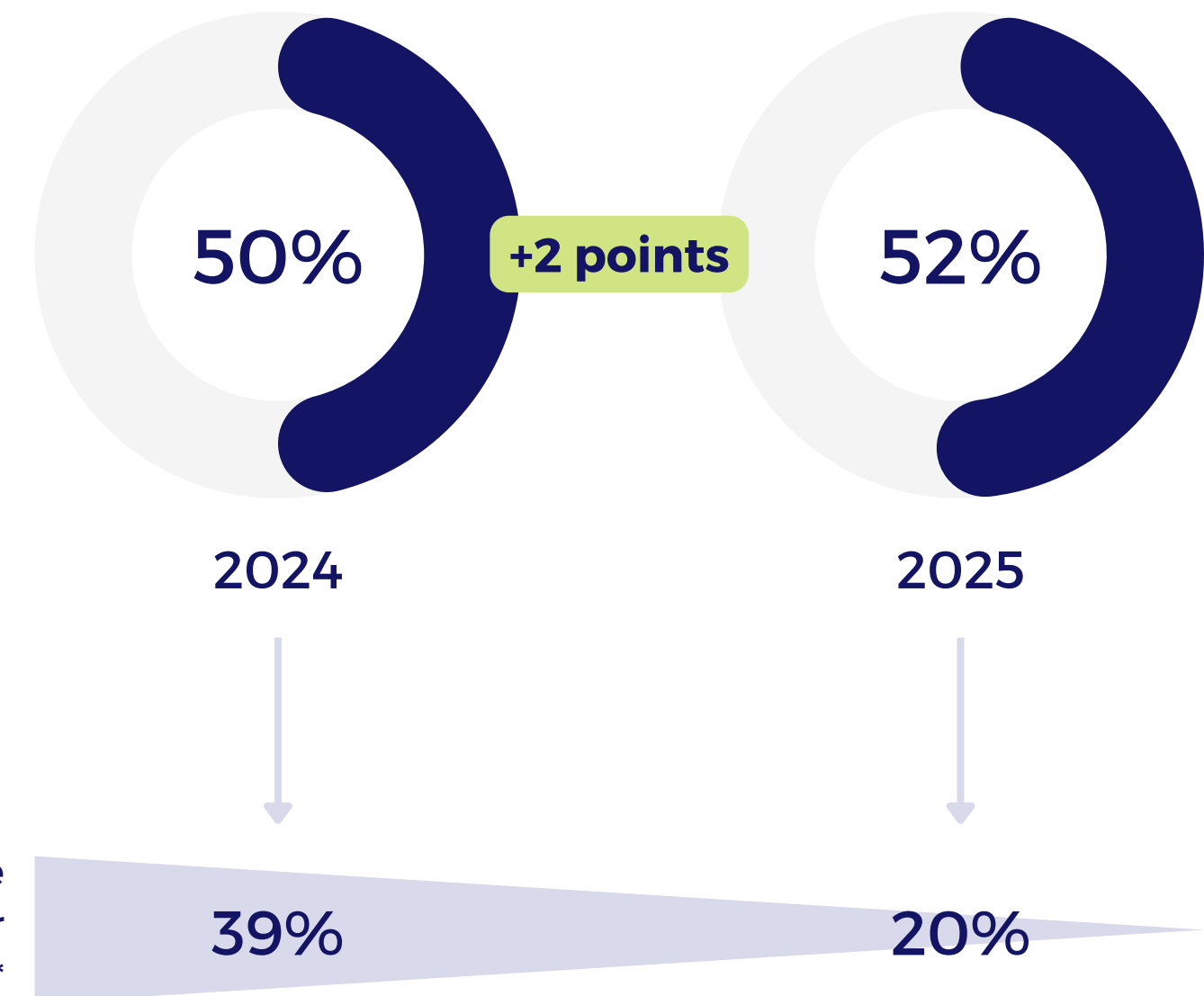
En % de prestataires analysés — Une seule réponse possible | Échantillon : 130 prestataires du numérique en 2025

Définition d'objectifs à 2030 de développement durable par les prestataires du numérique analysés



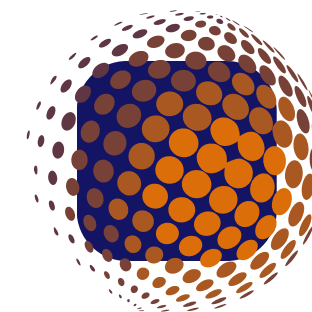
Éligibilité à la CSRD

■ Oui
■ Non ou ne sait pas

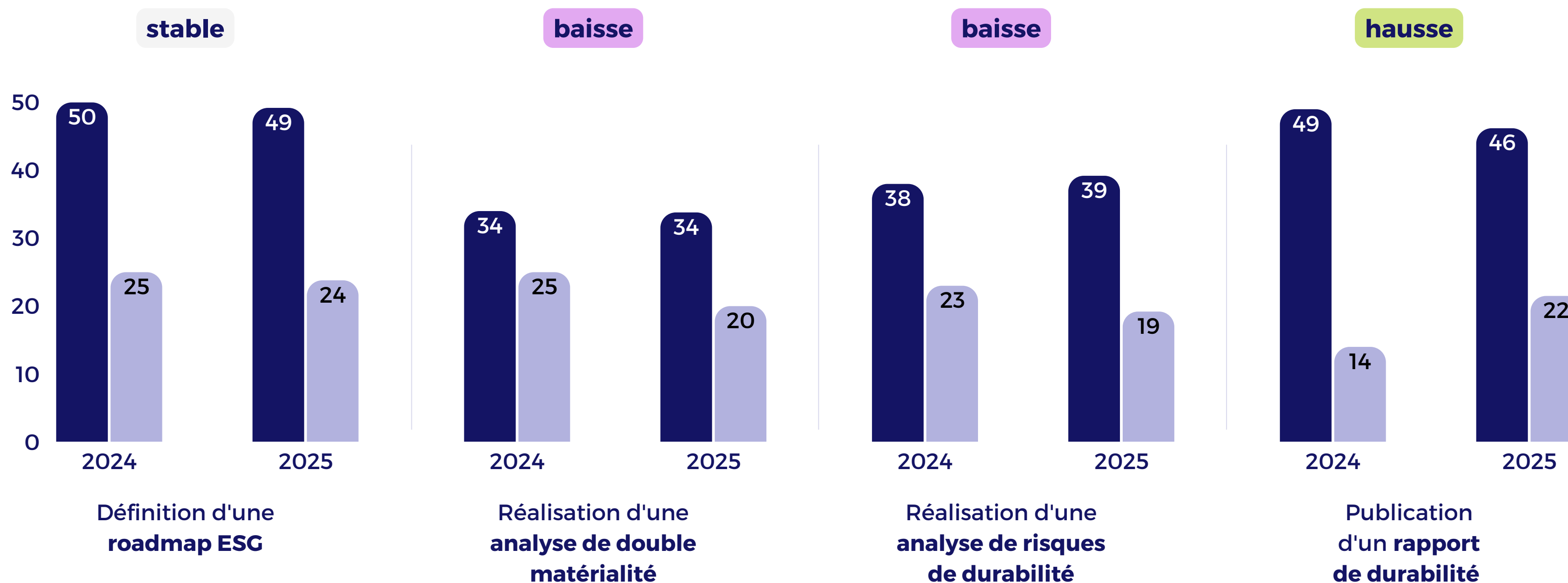


* Sous réserve des évolutions en cours avec la directive Omnibus
En % de prestataires analysés — Une seule réponse possible | Échantillon : 130 prestataires du numérique en 2025

Mesures adoptées par les prestataires analysés dans la perspective de la CSRD



■ Oui
■ C'est en cours ou prévu dans les 3 ans

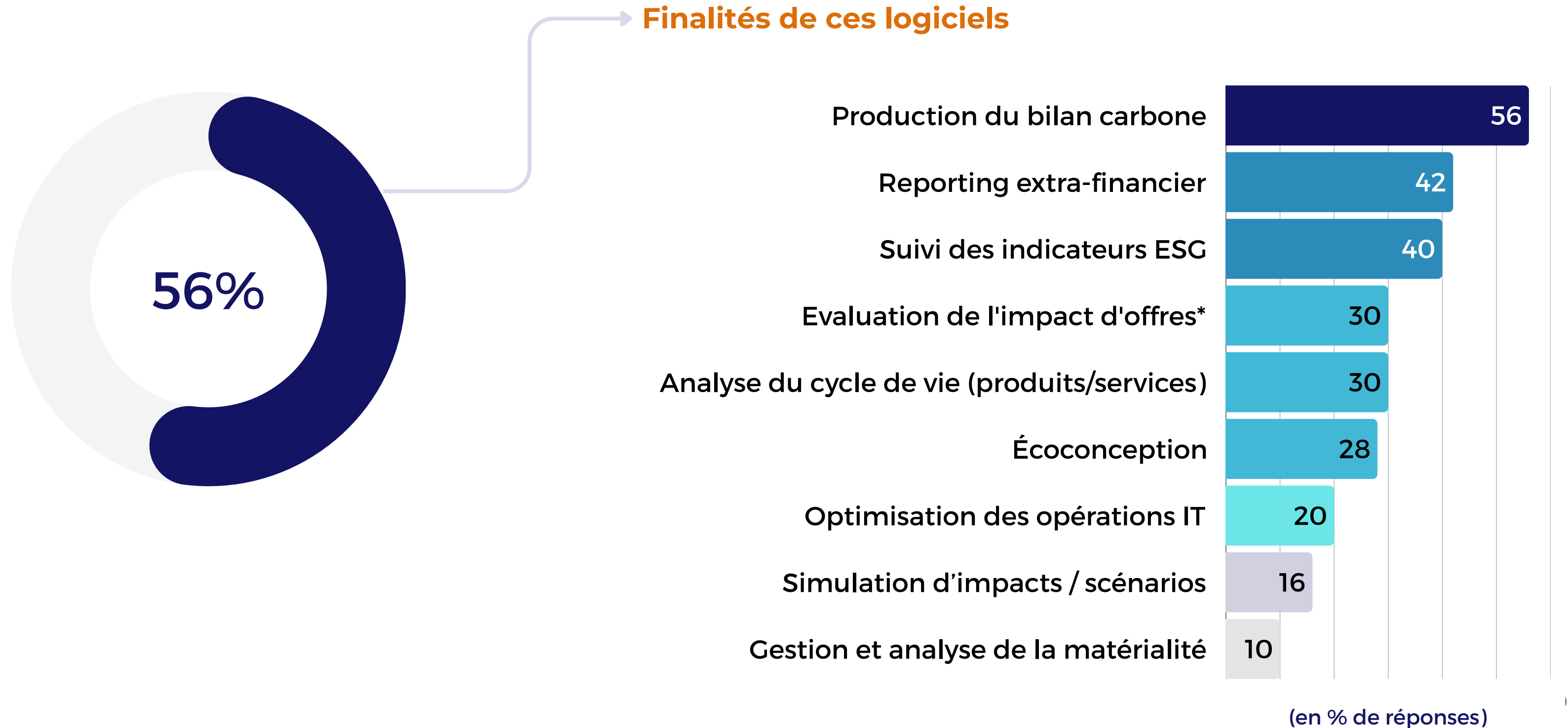
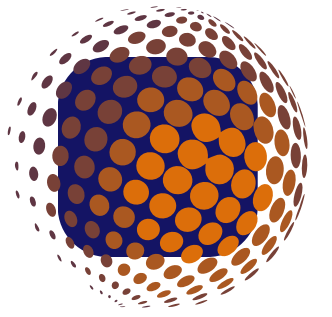


49%

Sont engagés dans une démarche SBTi ou prévoient de l'être d'ici 2028 (Science Based Target initiative)

En % de prestataires analysés — Une seule réponse possible | Échantillon : 130 prestataires du numérique en 2025

Utilisation de logiciels par les prestataires pour piloter leurs indicateurs RSE/ESG



* Évaluation de l'impact environnemental d'offres

En % de prestataires analysés — Une seule réponse possible | Échantillon : 130 prestataires du numérique en 2025

02

Émissions de gaz à effet de serre

Analyse d'AdVaes

La mesure des émissions de gaz à effet de serre (GES) demeure une priorité pour le secteur du numérique. En 2025, 63% des prestataires analysés déclarent avoir réalisé un bilan carbone de leurs activités, en baisse de 8 points par rapport à 2024 (71%). **Cette diminution, après deux années de stabilité, interroge sur la pérennité de l'effort de suivi environnemental au sein du secteur.** Elle peut également s'expliquer par deux autres facteurs : attentisme en regard des obligations réglementaires (cf. directive Omnibus pour la CSRD) et la fréquence des bilans carbone, certains prestataires privilégiant un rythme bisannuel.

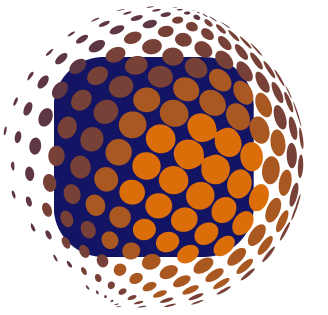
Sur le plan des émissions de GES en valeur absolue, les données révèlent une baisse de -1,7% entre 2023 et 2024, après une hausse de +1,9% entre 2022 et 2023. Si cette inflexion, pour l'échantillon de prestataires ayant communiqué des données, marque un retour à une trajectoire descendante, elle reste modeste face à la baisse plus marquée observée entre 2021 et 2022. Elle suggère que **les actions mises en œuvre commencent à produire des effets, mais que leur impact global demeure limité.** Cette évolution peut aussi être influencée par les dynamiques de croissance du secteur.

L'engagement vers une évaluation complète du bilan carbone se confirme : 87% des prestataires analysés couvrent désormais les trois Scopes du bilan carbone (1, 2 et 3), en progression de +8 points par rapport à 2024.

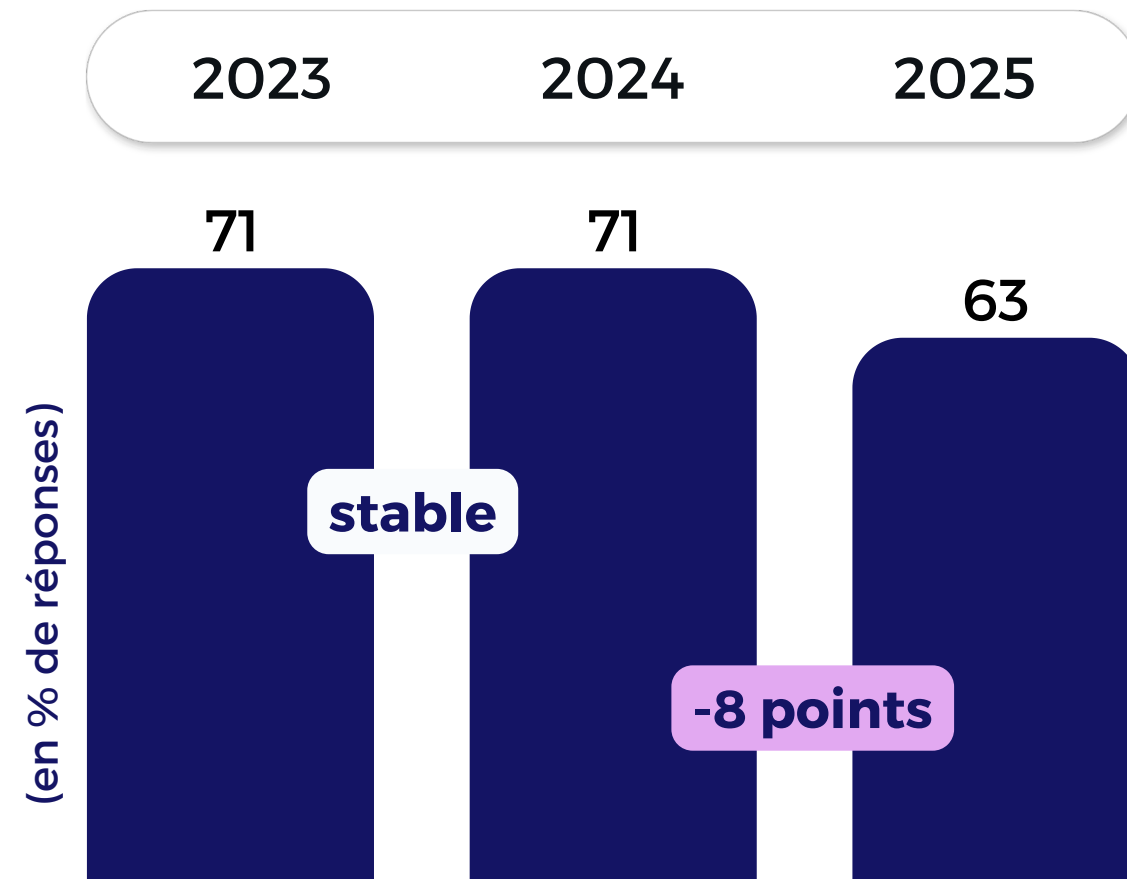
Ce chiffre témoigne d'une volonté accrue d'adopter une comptabilité carbone exhaustive, intégrant l'ensemble des émissions directes et indirectes. Le Scope 3, qui regroupe les émissions de la chaîne de valeur, constitue la part la plus importante des émissions totales : 81% du total déclaré, contre 18% pour le Scope 2 et 1% pour le Scope 1. Toutefois, les évolutions sur la période 2022-2024 de chacun de ces scopes soulignent des disparités et traduisent des progrès hétérogènes selon les périmètres. Elles confirment la **complexité de la maîtrise des émissions indirectes** et soulèvent toujours des questions quant à la **fiabilité des données communiquées et des périmètres pris en compte.**

La fiabilité et la comparabilité des données dépendent étroitement des méthodologies employées. En 2025, le **GHG Protocol** reste le protocole dominant, utilisé par 61% des prestataires (vs. 52% en 2024), tandis que 35% recourent à la méthode Bilan Carbone® (stable). **Le recours croissant à des standards internationaux se confirme.**

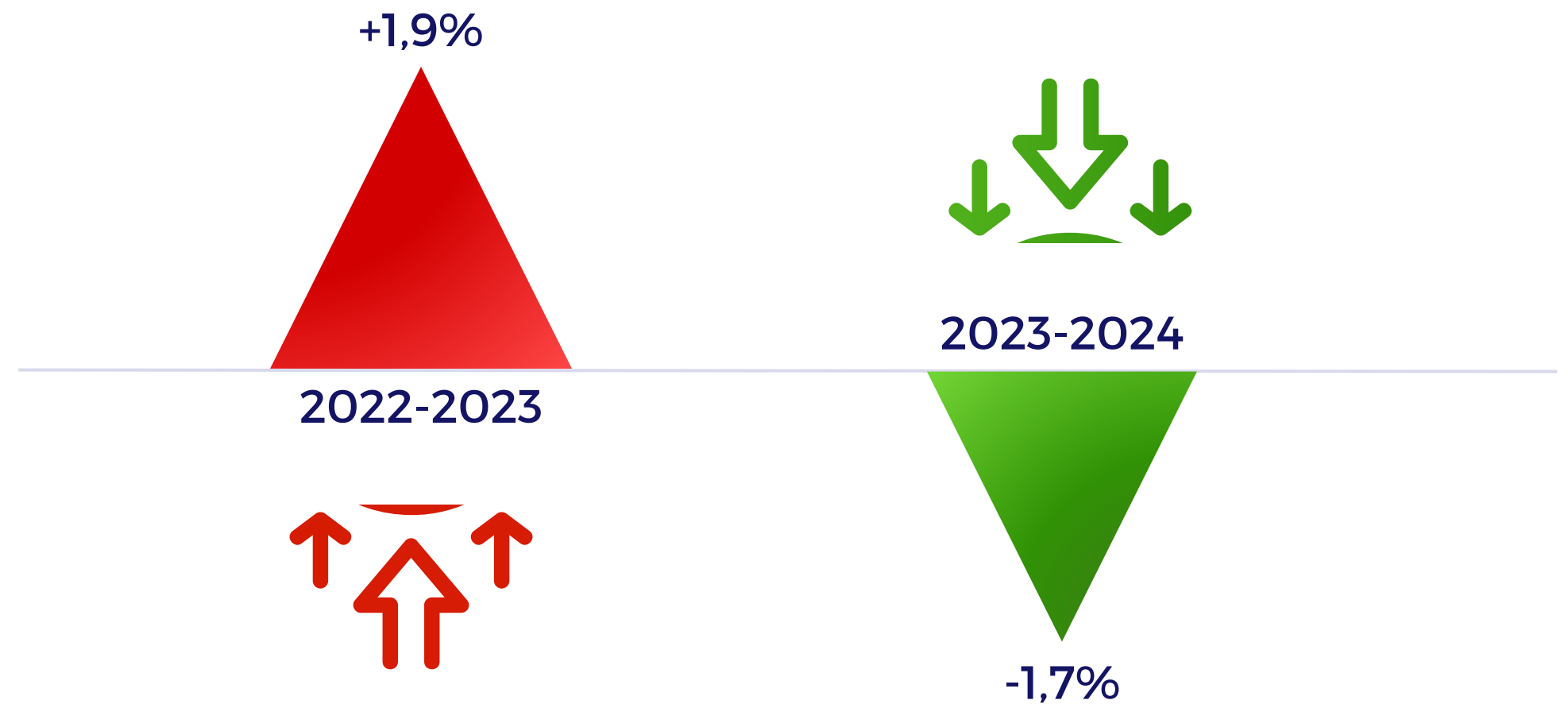
Les résultats de l'édition 2025 du Baromètre soulignent un engagement soutenu envers la "transparence carbone" et la prise en compte élargie des émissions indirectes. Les efforts doivent cependant encore s'intensifier : il est essentiel de **renforcer la qualité des données, d'affiner les méthodologies d'évaluation, et de mieux relier les bilans aux plans de réduction.**



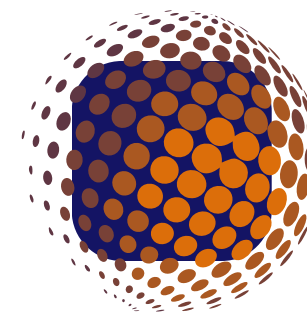
Part des prestataires ayant réalisé un bilan carbone de leurs activités



Évolution des émissions de GES entre 2022 et 2024 sur l'échantillon de prestataires analysés*



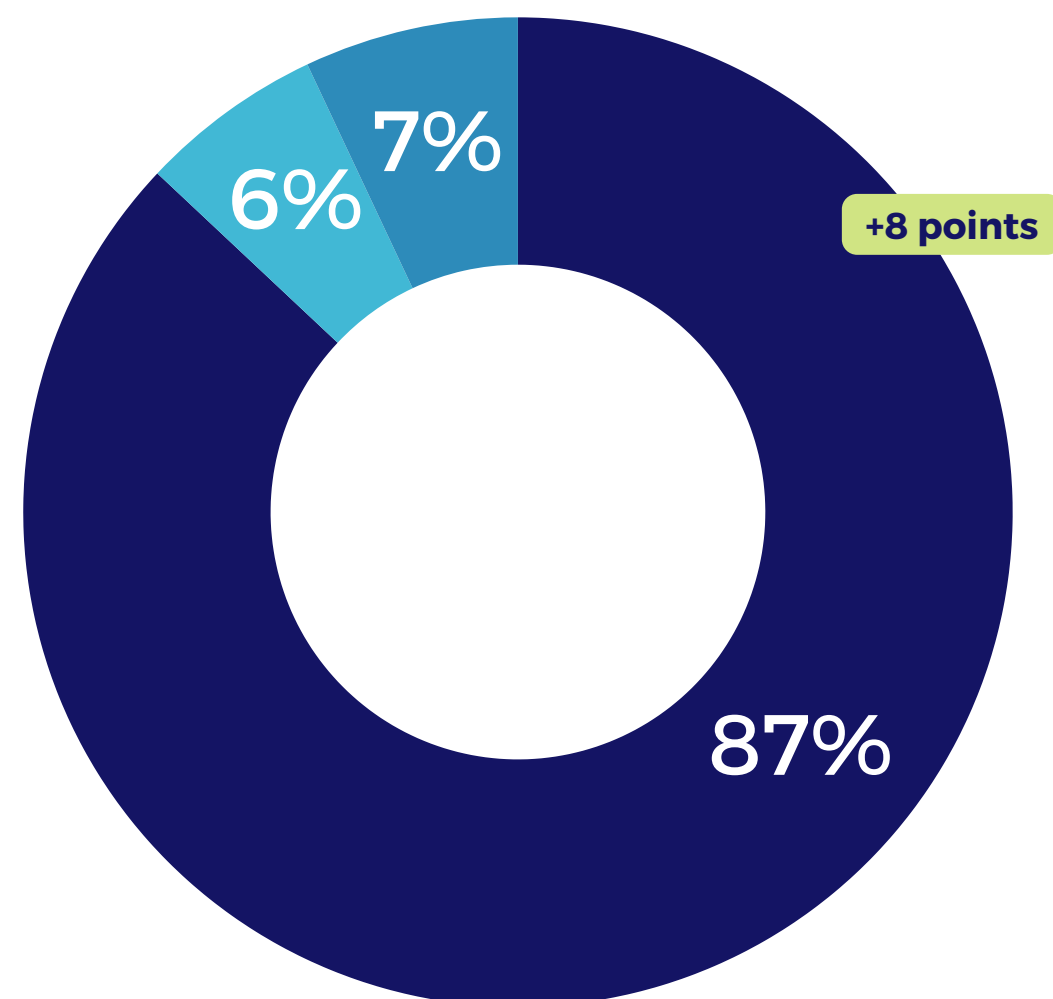
En % de prestataires analysés — Une seule réponse possible | Échantillon : 130 prestataires du numérique en 2025 (43 pour *)
Données déclaratives au niveau corporate — Monde



Scopes d'émissions couverts par le dernier bilan réalisé par les prestataires pour leurs activités

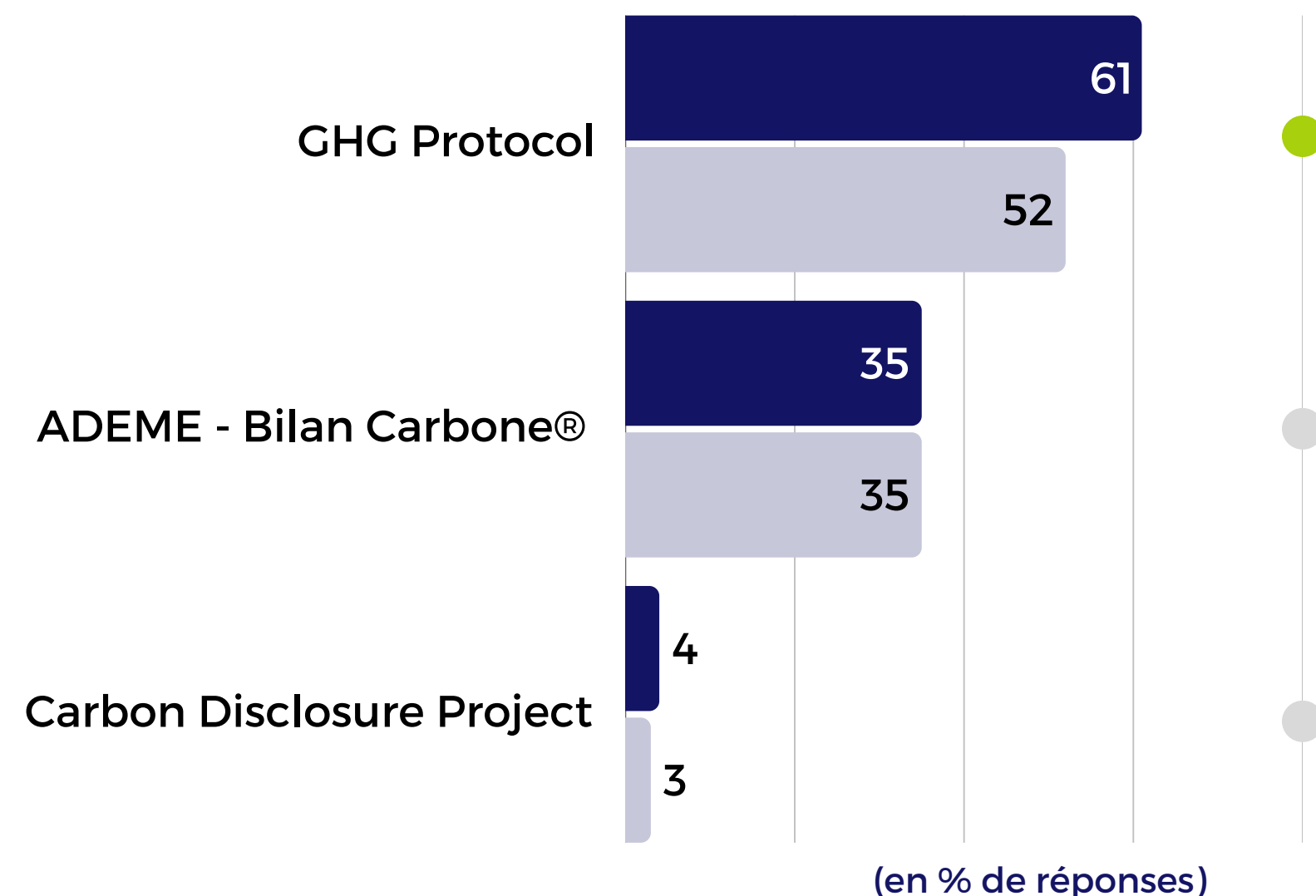
● 3 scopes (1, 2 et 3) ● Scopes 1 et 2 ● Autres*

Hausse par rapport à 2024

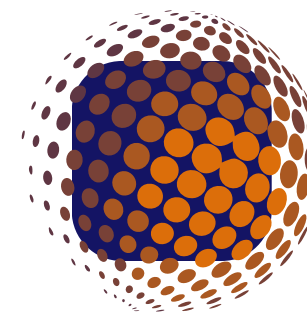


Méthodes de calcul principalement utilisées pour effectuer le bilan carbone

■ 2025 ■ 2024 Évolution par rapport à 2024 baisse hausse

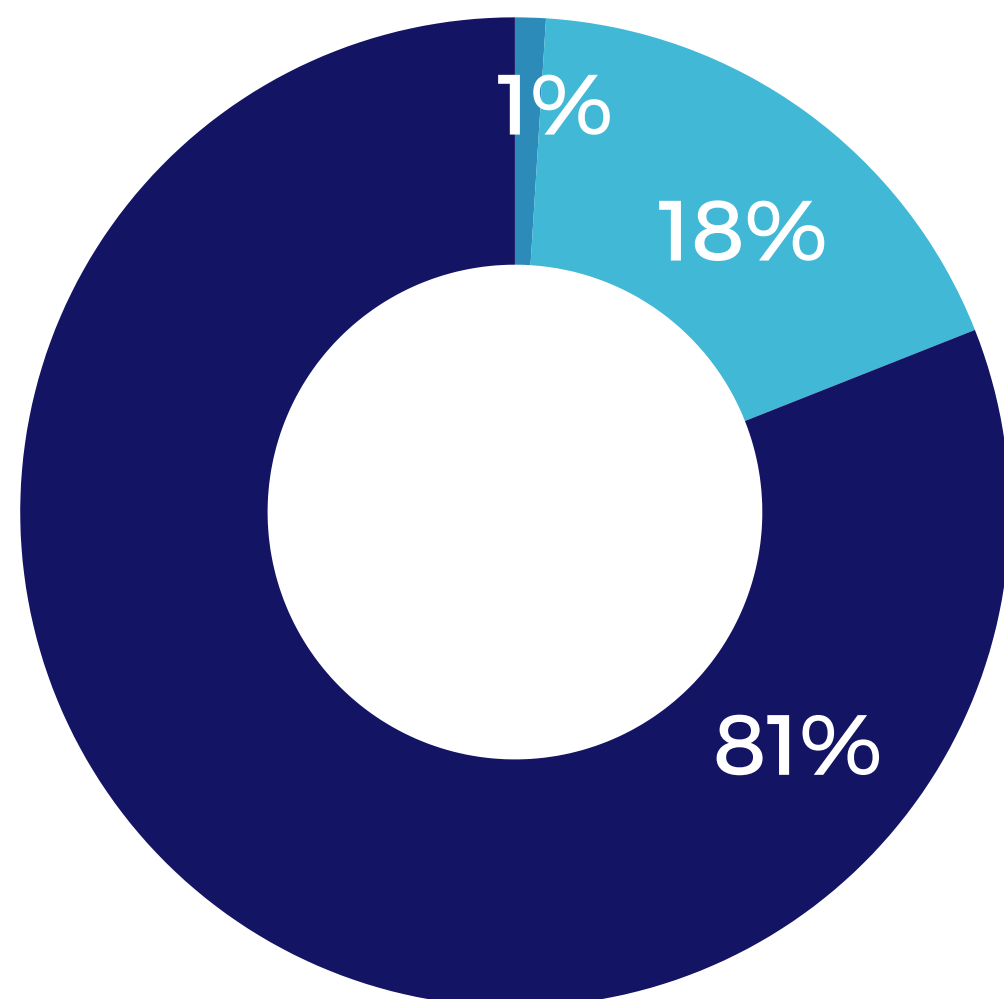


En % de prestataires analysés — Une seule réponse possible | Échantillon : 82 prestataires du numérique en 2025 — *Autres : 1 seul scope, scopes 1+3, scopes 2+3

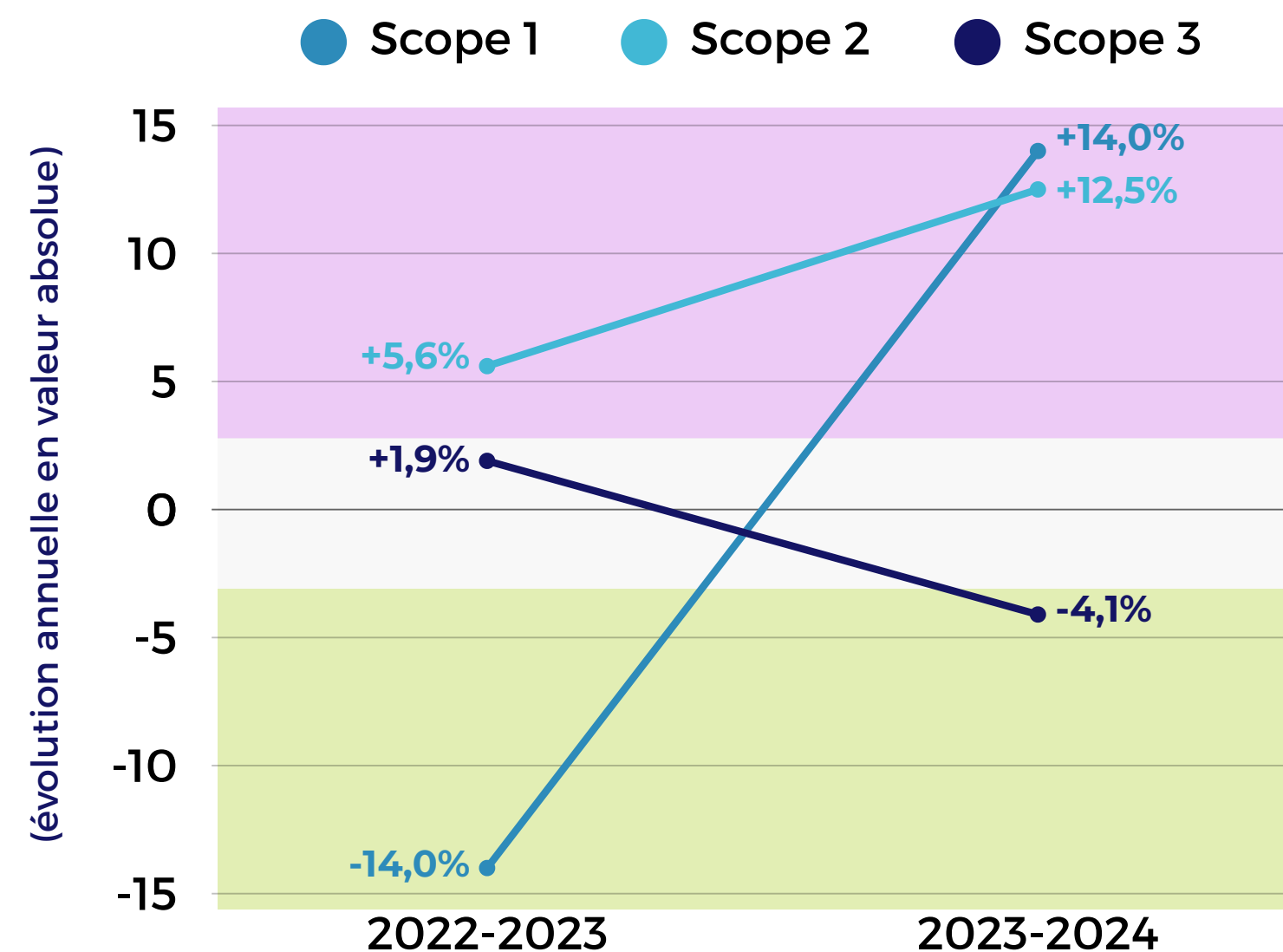


Ventilation des 3 scopes des bilans carbone effectués et déclarés par les prestataires analysés

● Scope 1 ● Scope 2 ● Scope 3



Évolution des émissions de GES déclarées pour l'échantillon de prestataires analysés, 2022-2024



03

Consommation énergétique

Analyse d'AdVaes

La connaissance de la consommation énergétique des prestataires du numérique affiche une légère baisse en 2025 : 57% des prestataires analysés déclarent la suivre, contre 61% en 2024 (-4 points). Après deux années de stabilité, cette inflexion témoigne d'un ralentissement de la dynamique d'appropriation des indicateurs énergétiques.

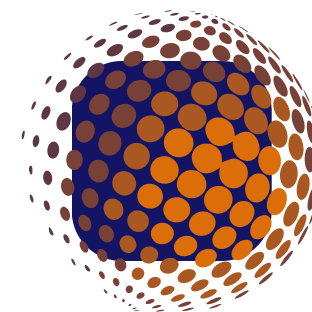
Sur l'échantillon de prestataires ayant communiqué des données, **la consommation d'énergie électrique globale continue d'augmenter** : après +14,1 % entre 2022 et 2023, elle s'établit à +9,3% entre 2023 et 2024. Cette hausse confirme la tendance à la croissance des besoins énergétiques liés à l'expansion continue des usages numériques, en particulier du cloud, de l'IA et du traitement de données à grande échelle.

Un signal positif se dégage sur la part des prestataires mesurant leur recours aux énergies bas carbone ou renouvelables (EnR). En 2025, 51% de ceux analysés déclarent connaître cette part, contre 46% en 2024 (+5 points). Cette évolution traduit une **attention particulière portée au suivi de la nature du mix énergétique**. La période 2023-2024 est marquée par une forte progression des EnR dans le mix énergétique des prestataires (+25,7%, vs. +4,4 % entre 2022 et 2023). Cette accélération confirme une réelle **montée en puissance des démarches de "verdissement" de l'énergie consommée** par le secteur du numérique.

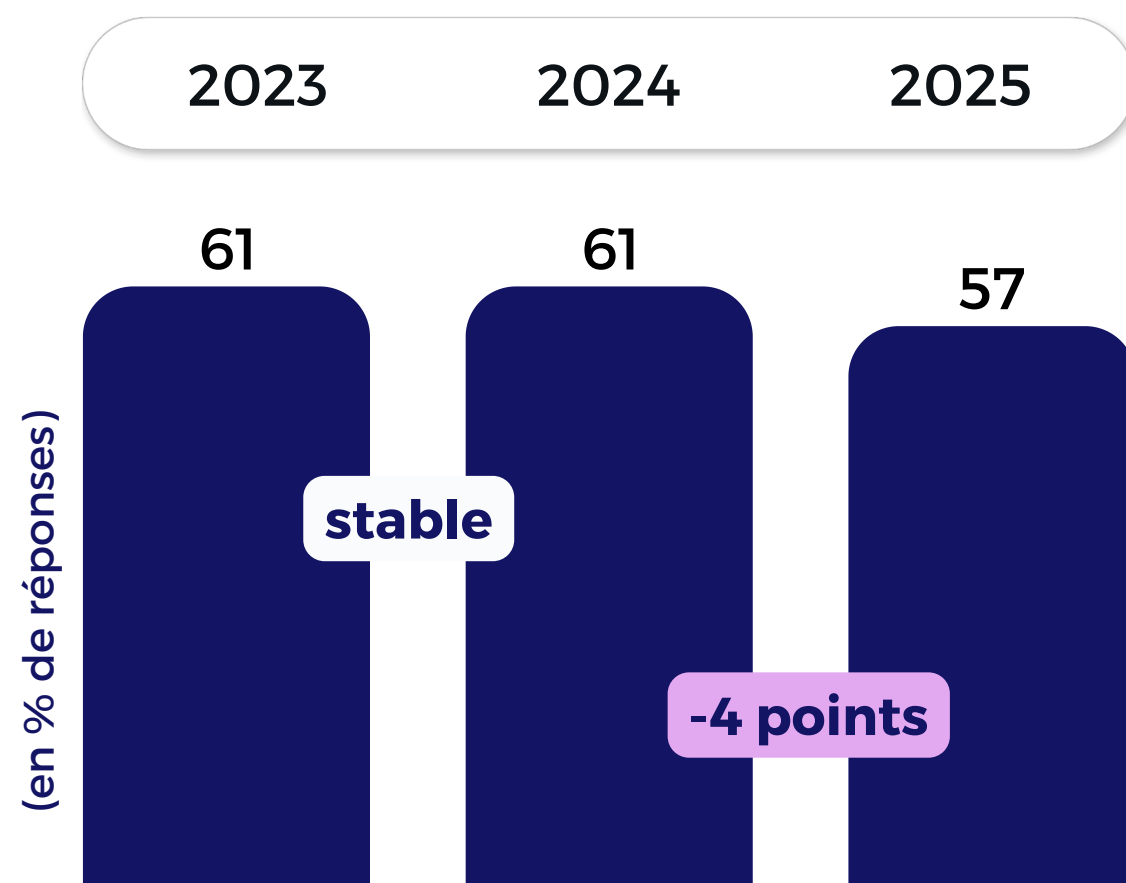
Le manque de vérification indépendante ou d'exigences contractuelles reste cependant un frein à une transparence complète de ce mix énergétique. Par ailleurs, la connaissance précise du mix énergétique dépend encore largement de la communication des fournisseurs d'électricité, qui demeure hétérogène selon les pays et les acteurs.

La gestion énergétique des infrastructures IT et des data centers reste un enjeu clé. En 2025, 56% des prestataires analysés déclarent connaître le PUE (Power Usage Effectiveness) de leurs data centers (+7 points par rapport à 2024). **Les données de PUE communiquées par les prestataires analysés montrent une relative stabilité en 2025. Elles traduisent une amélioration globale de la connaissance de cet indicateur mais sans avancée significative sur les performances elles-mêmes**, au niveau notamment de l'optimisation des systèmes de refroidissement et des architectures IT.

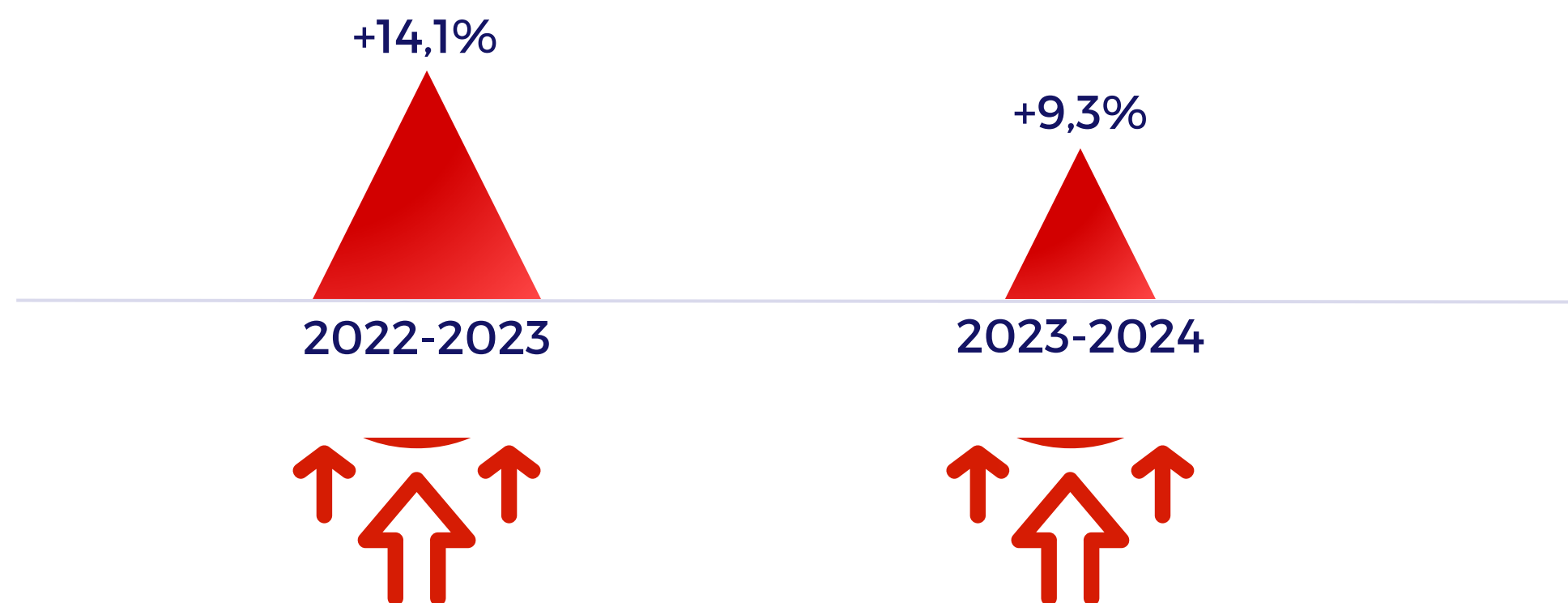
Les résultats de l'édition 2025 du Baromètre confirment une meilleure transparence et la persistance d'un déséquilibre entre croissance des besoins et sobriété. Si les efforts progressent, la hausse continue de la consommation énergétique souligne la **nécessité d'une transition ambitieuse**, articulée autour de trois leviers : la **réduction à la source des usages énergivores**, la **généralisation des EnR**, et la **modernisation des infrastructures d'hébergement et de leur architecture**.



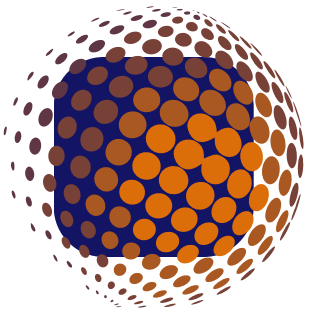
Part des prestataires qui déclarent la quantité d'énergie électrique consommée pour leurs activités



Évolution de la quantité d'énergie électrique consommée entre 2022 et 2024 sur l'échantillon de prestataires analysés*



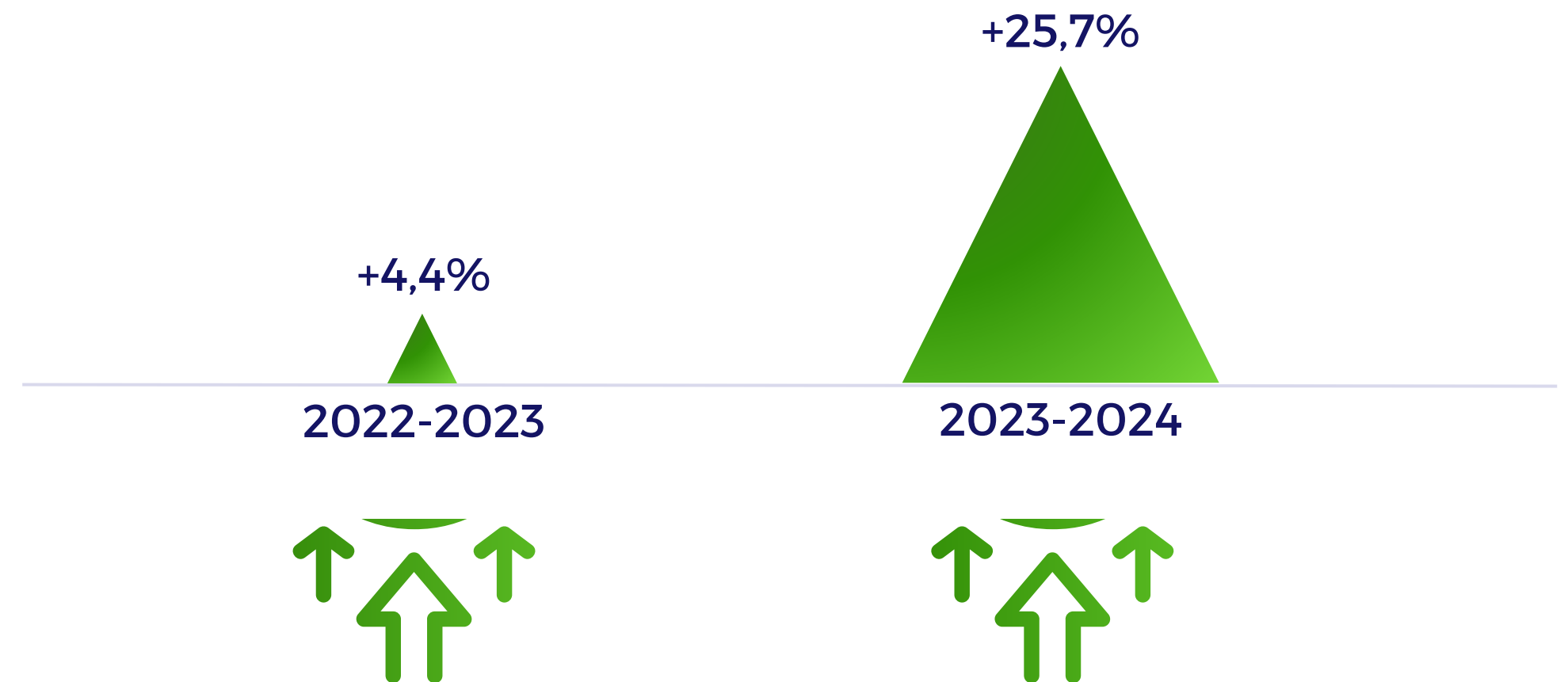
En % de prestataires analysés — Une seule réponse possible | Échantillon : 130 prestataires du numérique en 2025 (49 pour *) — Énergie consommée par an pour l'ensemble des activités
Données déclaratives au niveau corporate — Monde



Part des prestataires qui précisent la part des énergies bas carbone et/ou renouvelables (EnR)*

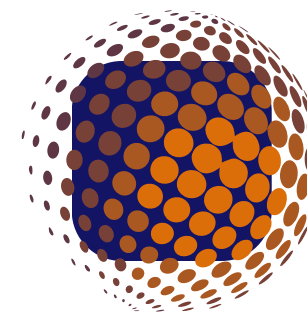


Évolution de la part des énergies bas carbone et/ou renouvelables (EnR) entre 2022 et 2024 sur l'échantillon de prestataires analysés**



En % de prestataires analysés — Une seule réponse possible | Échantillon : 130 prestataires du numérique en 2025 (41 pour **)

* Dans les sources d'énergie électrique consommées par leur société — Données déclaratives au niveau corporate — Monde

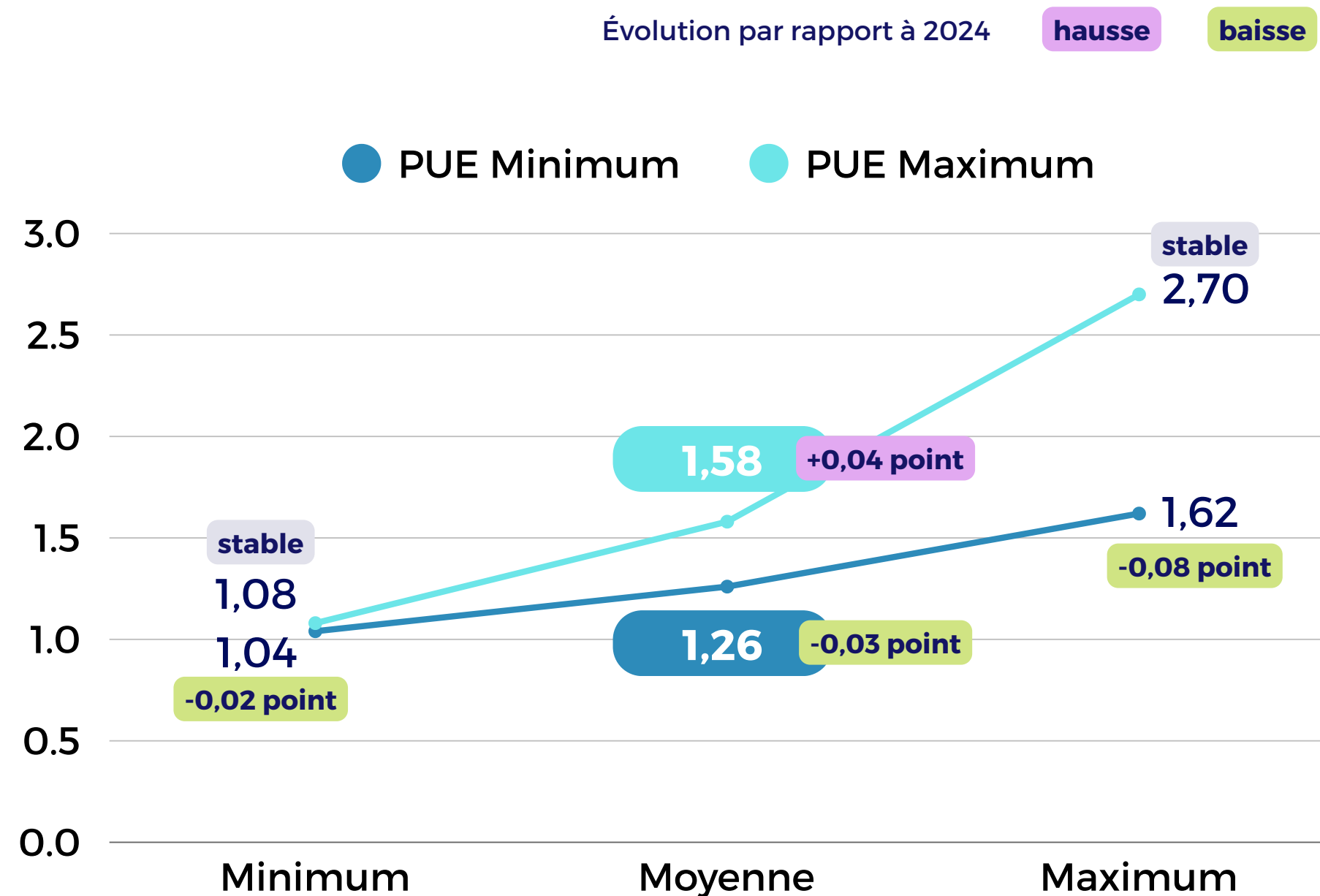


Part des prestataires qui connaissent le PUE* de leurs data centers

Hausse par rapport à 2024



Indices de PUE communiqués par les prestataires analysés



Le PUE (Power Usage Effectiveness) est un indicateur clé de l'efficacité énergétique des data centers. Il mesure la proportion d'énergie réellement utilisée par les équipements IT par rapport à l'énergie totale consommée par l'installation. Un PUE proche de 1 reflète une excellente optimisation énergétique, avec peu de déperditions.

* PUE by design le plus souvent déclaré

En % de prestataires analysés — Une seule réponse possible | Échantillon : 66 prestataires du numérique en 2025

04

Consommation en eau

Analyse d'AdVaes

En 2025, l'eau demeure toujours un sujet **secondaire dans les stratégies environnementales des prestataires du numérique**, malgré son rôle crucial dans la gestion des ressources naturelles et la lutte contre le stress hydrique.

Les données de 2025 confirment même un léger recul de l'intérêt pour le suivi des consommations associées : seuls 35% des prestataires analysés déclarent connaître leur consommation annuelle, soit -3 points par rapport à 2024 (38%). Après une hausse observée l'an dernier, la tendance repart à la baisse, soulignant la fragilité des démarches de suivi hydrique dans le secteur.

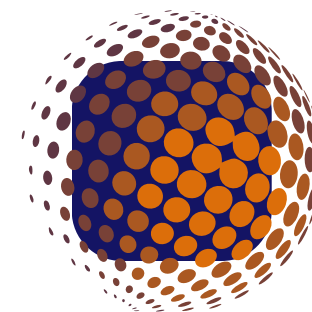
L'analyse des volumes consommés montre une quasi-stagnation entre 2022 et 2024 : progression de +0,4% entre 2023 et 2024, et de +4,8% entre 2022 et 2023. **Cette stabilité apparente masque une réalité contrastée** : si certains prestataires améliorent la maîtrise de leurs usages, d'autres continuent à ignorer ou à sous-déclarer leurs impacts, faute de mesure systématique.

Le Water Usage Effectiveness (WUE), indicateur de référence pour mesurer l'efficacité hydrique des data centers, progresse en revanche en termes de suivi. En 2025, 32% des prestataires analysés déclarent connaître le WUE de leurs data centers (+16 points par rapport à 2024). Ce pourcentage contraste avec les faibles taux avancés des années précédentes.

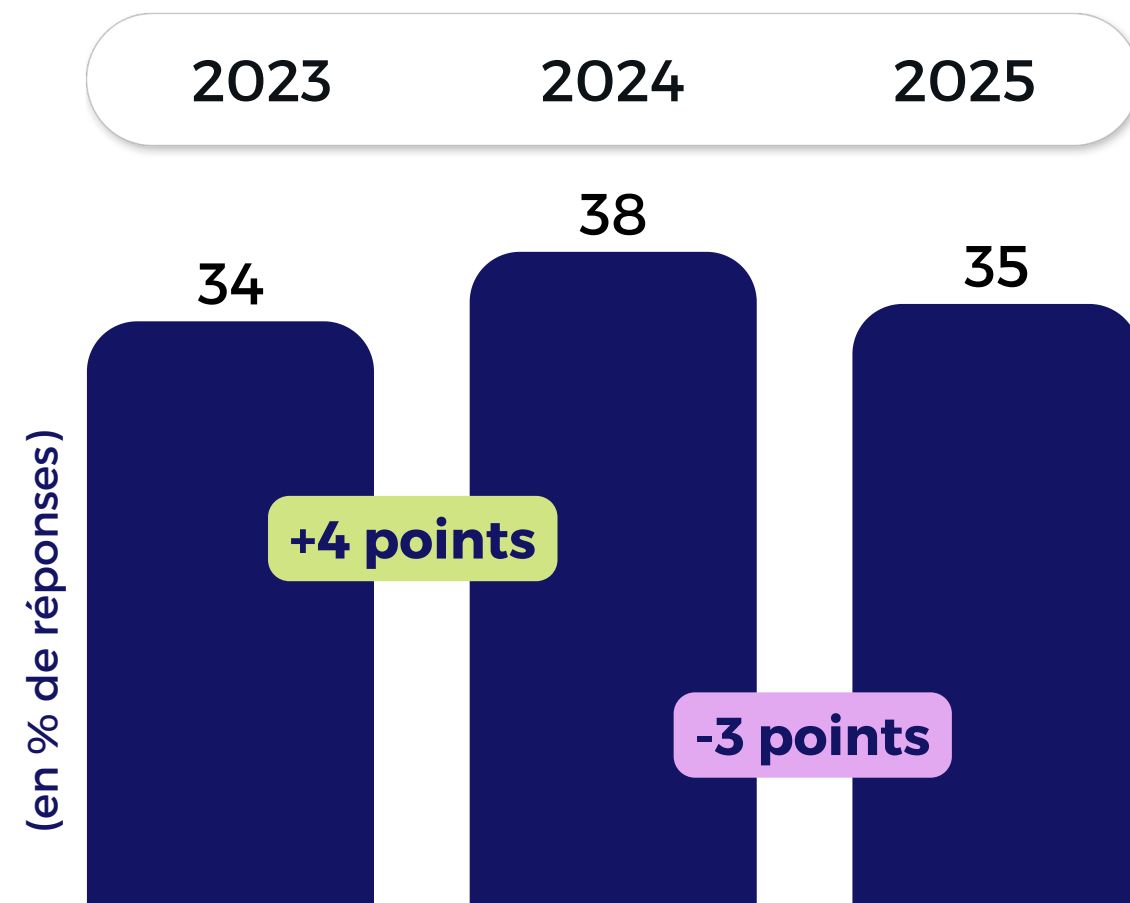
Cette évolution est sans doute le signe d'une étape importante : les clients gagnent en maturité et s'intéressent de plus en plus à cet indicateur, en faisant la demande en amont de leur choix.

Les valeurs de WUE communiquées témoignent d'une amélioration globale des performances hydriques des data centers. Ces chiffres traduisent une réduction notable de la consommation d'eau par unité d'énergie utilisée, signe d'une meilleure efficacité dans la conception et l'exploitation des data centers. Toutefois, le faible taux de prestataires mesurant encore leur WUE souligne que cette dynamique reste concentrée sur un nombre restreint d'acteurs, souvent les plus matures en matière de reporting environnemental.

L'eau reste trop souvent absente des priorités des politiques RSE du numérique, éclipsée par les préoccupations énergétiques et carbone. Pourtant, le numérique a un impact hydrique significatif dans l'extraction des métaux, la fabrication des processeurs, la construction des bâtiments (production du béton) et les opérations (systèmes de refroidissement à eau). Pour renforcer la durabilité du secteur, **il devient crucial de mieux intégrer la gestion de l'eau dans les bilans environnementaux, d'en faire un indicateur à part entière, et de sensibiliser aux risques hydriques futurs.** L'enjeu n'est pas seulement de mesurer, mais de préserver cette ressource.



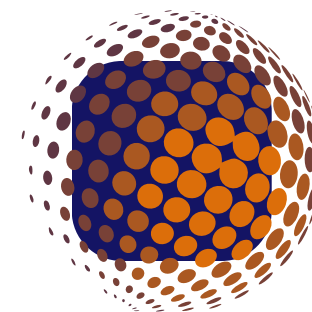
Part des prestataires qui déclarent le volume d'eau consommée par an pour leurs activités*



Évolution de la consommation d'eau entre 2022 et 2024 sur l'échantillon de prestataires analysés*

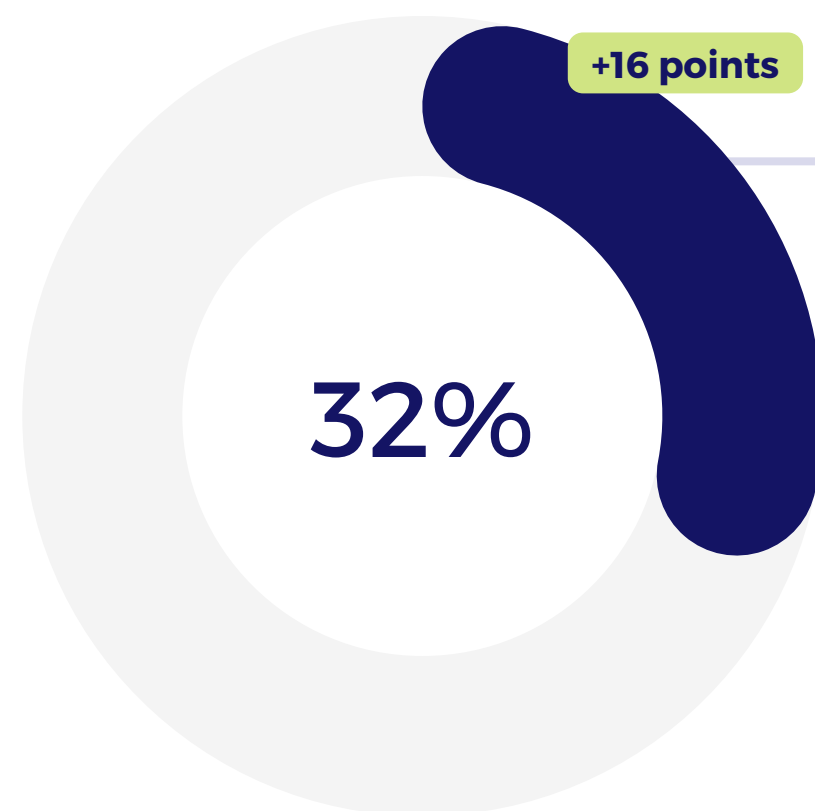


En % de prestataires analysés — Une seule réponse possible | Échantillon : 130 prestataires du numérique en 2025 (34 pour *) — Pour l'ensemble des activités (construction immobilière, restauration, activités IT, sanitaires, nettoyage, entretiens divers...) — Données déclaratives au niveau corporate — Monde

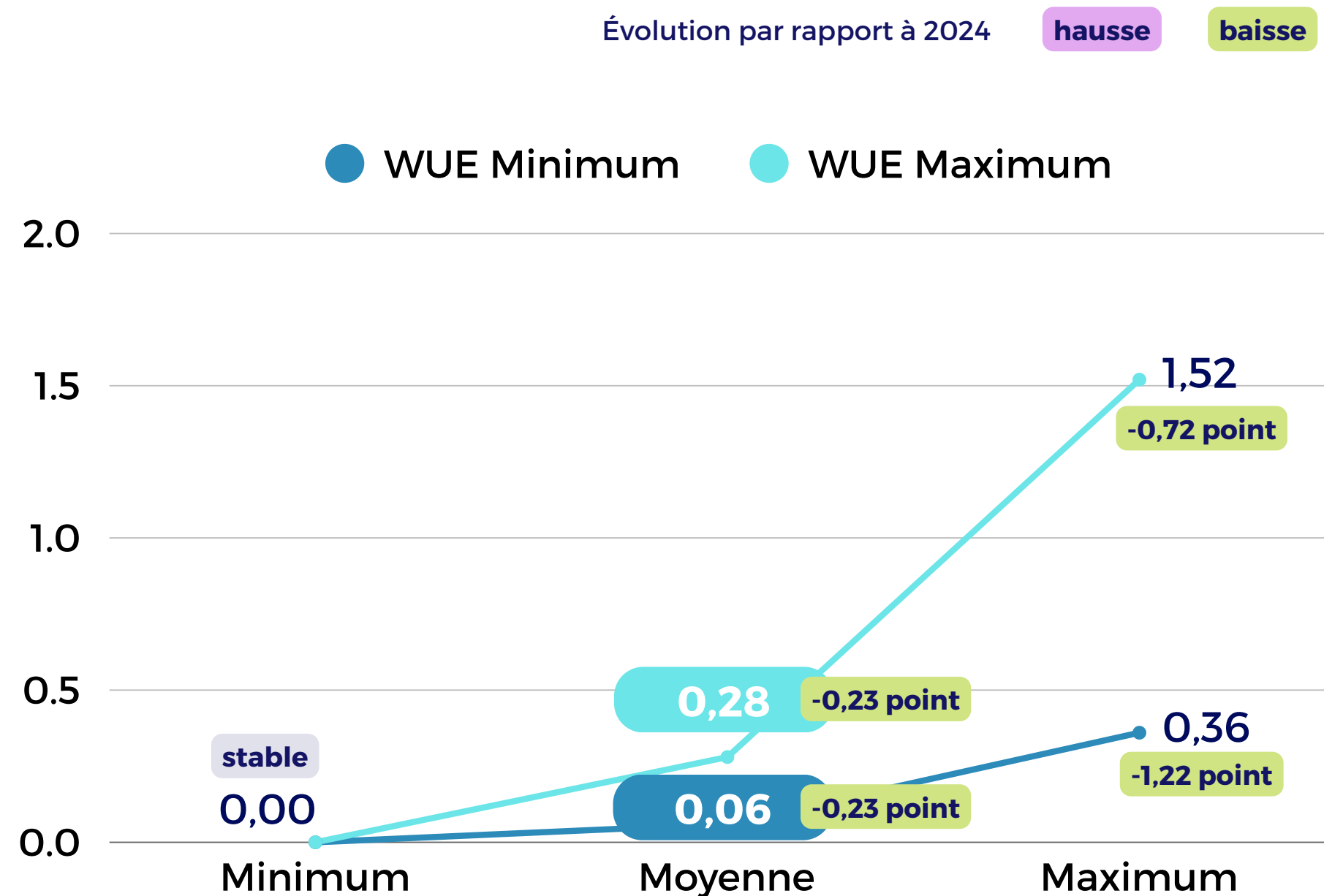


Part des prestataires qui connaissent le WUE* de leurs data centers

Hausse par rapport à 2024



Indices de WUE communiqués par les prestataires analysés



* Water Usage Effectiveness ou indice d'efficacité en eau pour les data centers — WUE by design le plus souvent déclaré
En % de prestataires analysés — Une seule réponse possible | Échantillon : 66 prestataires du numérique en 2025

05

Usages IT internes

Analyse d'AdVaes

La fabrication des équipements électroniques, fortement émettrice de gaz à effet de serre (GES) et consommatrice de ressources naturelles – notamment en métaux rares et en eau – demeure un enjeu central de l’empreinte environnementale du secteur du numérique. Les prestataires analysés intègrent davantage cette dimension dans leurs pratiques internes de gestion et de renouvellement de parcs IT, traduisant une évolution progressive vers une approche plus circulaire. **La prise de conscience progresse mais reste cependant encore très hétérogène.**

La communication sur la durée de vie des équipements connaît des évolutions contrastées : 50% des prestataires communiquent sur la durée de vie de leurs serveurs en 2025 (+9 points par rapport à 2024) ; 66% sur celle des ordinateurs ou notebooks (+3 points) ; 57% sur celle des téléphones et smartphones (+8 points) ; et 38% sur celle des écrans (-8 points). **Ces résultats montrent une hétérogénéité de prise en compte selon les typologies d’équipements :** les serveurs et les PCs font l’objet d’un meilleur suivi ; les périphériques et équipements secondaires sont moins documentés.

Les serveurs affichent une durée de vie en légère décroissance mais toujours élevée, avec une moyenne oscillant entre de 5,0 et 7,2 ans (contre 5,1 à 8,0 ans en 2024). Cette légère contraction peut être liée à l’enclenchement d’un nouveau cycle de renouvellement en 2025 par certains prestataires.

Pour les ordinateurs et notebooks, la durée de vie moyenne est stable, allant de 4,0 à 5,8 ans (contre 3,8 à 6,8 ans en 2024), avec des extrêmes atteignant jusqu’à 8-10 ans. Ces résultats traduisent une gestion différenciée du parc bureautique, soutenue par des politiques de prolongation d’usage se concentrant sur 4, 5 ou 6 ans selon les produits.

Pour les téléphones mobiles et les smartphones, les valeurs déclarées montrent une durée de vie moyenne variant de 3,0 à 5,0 ans (contre 3,1 à 5,8 ans en 2024). Cette légère contraction peut être liée à un nouveau cycle de renouvellement et à une stabilisation des durées de vie. Au-delà de 5 ans, les démarches de réparation et d’extension de garantie sont encore complexes pour ces produits.

La durée de vie moyenne des écrans s’établit entre 5,3 et 8,1 ans (contre 5,4 à 9,2 ans en 2024). Cette évolution peut s’expliquer par la diversité des usages et leur plus faible niveau de traçabilité.

Même si la majorité des **prestataires** du numérique sont **engagés** dans une logique d’allongement du cycle de vie de leurs équipements IT, s’inscrivant **dans des démarches de “numérique responsable”, de grandes disparités persistent.** Le secteur doit aller plus loin : **systématiser la communication** sur la durée de vie réelle des équipements, **encourager le reconditionnement et la réutilisation, intégrer la phase de fabrication** dans les stratégies globales de réduction d’impact.

Part des prestataires qui communiquent sur la durée de vie de leurs serveurs

Hausse par rapport à 2024

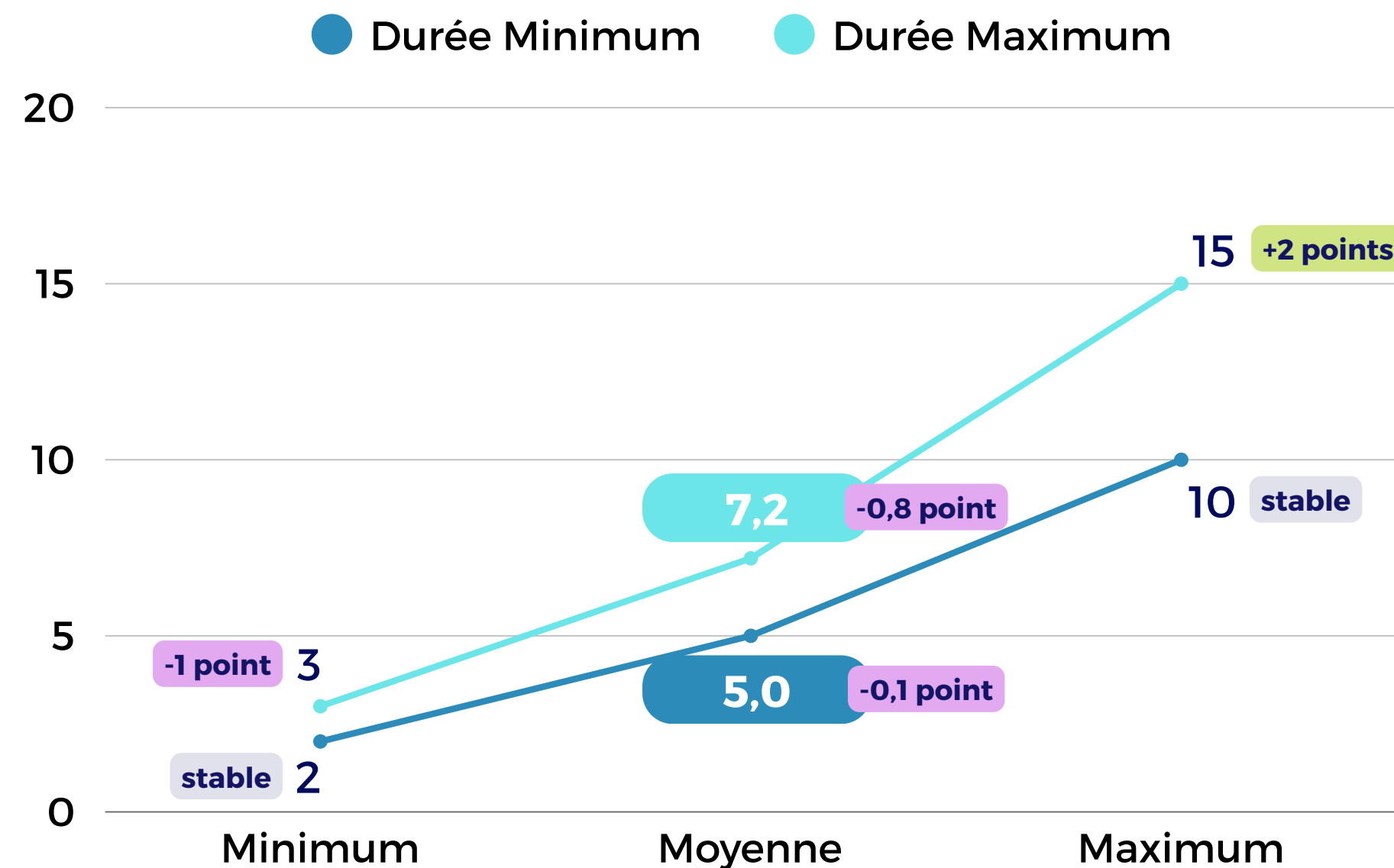


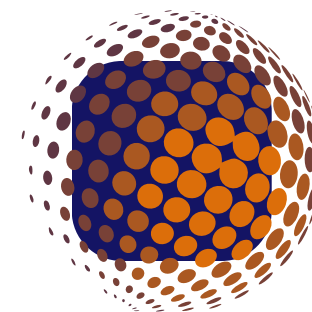
Durées de vie avancées en années

Évolution par rapport à 2024

hausse

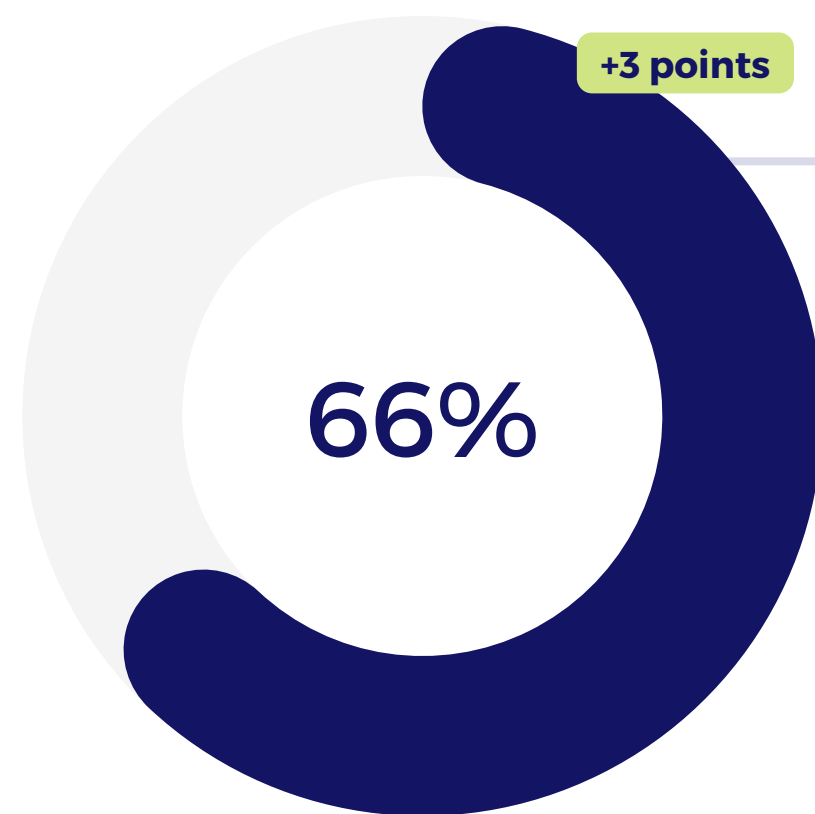
baisse





Part des prestataires qui communiquent sur la durée de vie de leurs ordinateurs, notebooks...

Hausse par rapport à 2024

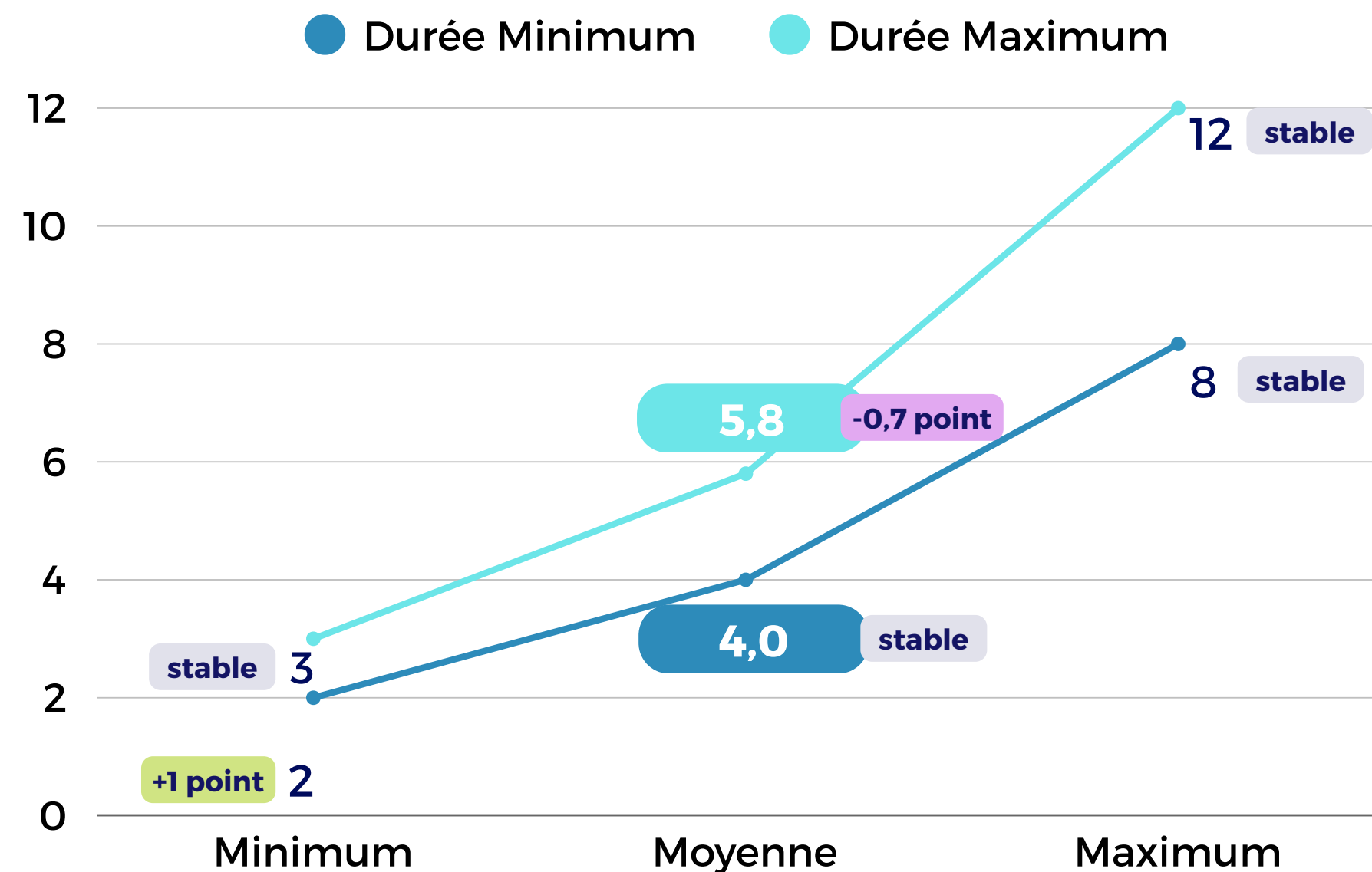


Durées de vie avancées en années

Évolution par rapport à 2024

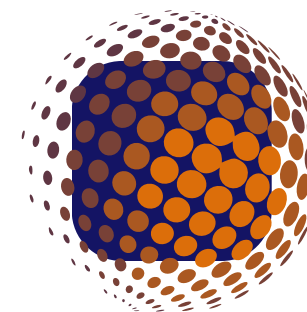
hausse

baisse

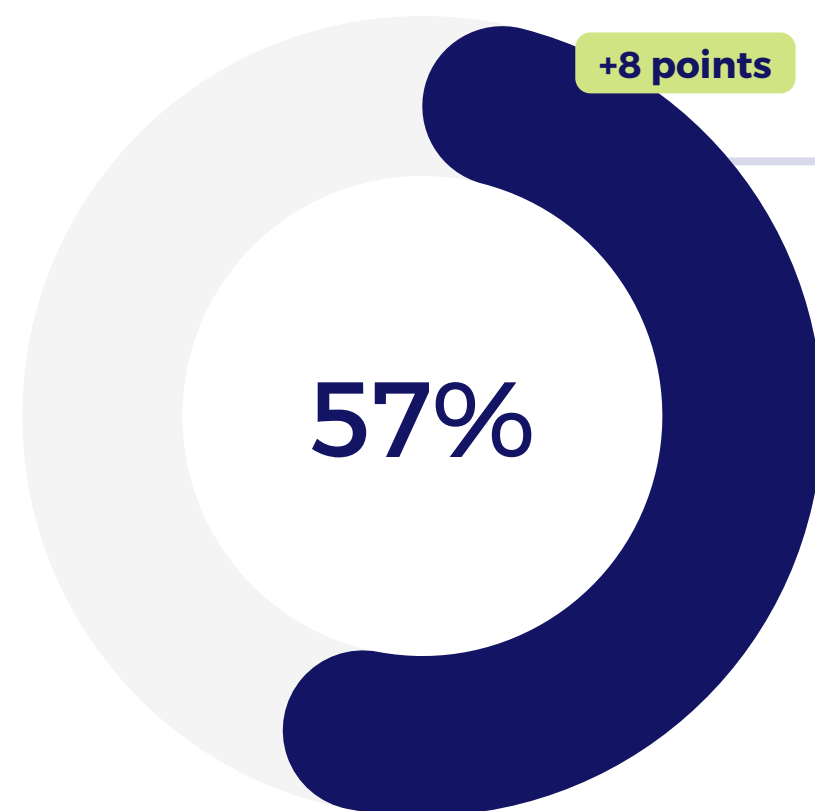


En % de prestataires analysés — Une seule réponse possible | Échantillon : 100 prestataires du numérique en 2025

Part des prestataires qui communiquent sur la durée de vie de leurs téléphones mobiles et smartphones...



Hausse par rapport à 2024

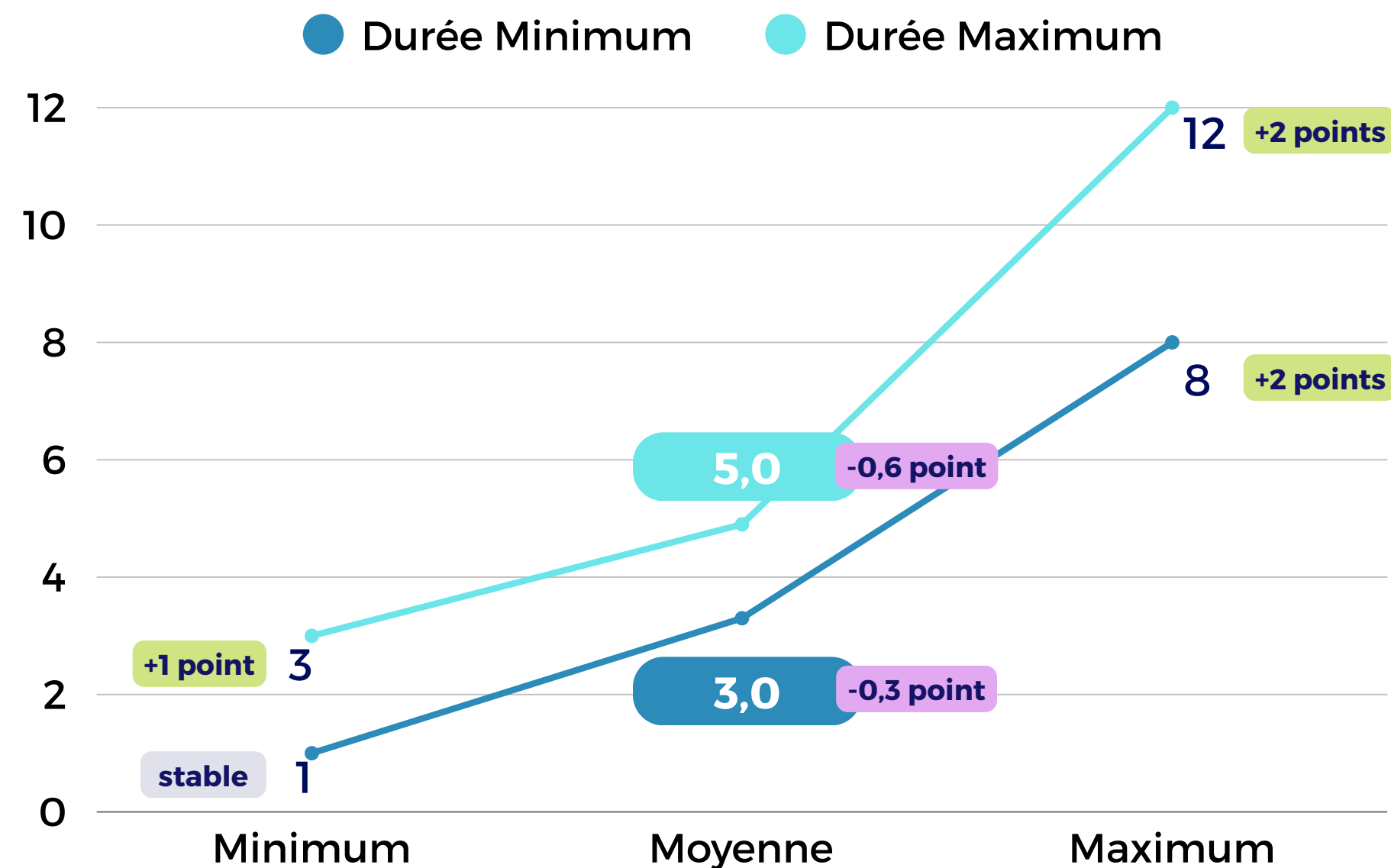


Durées de vie avancées en années

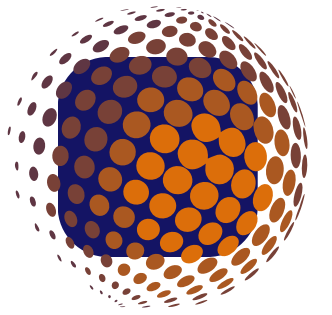
Évolution par rapport à 2024

hausse

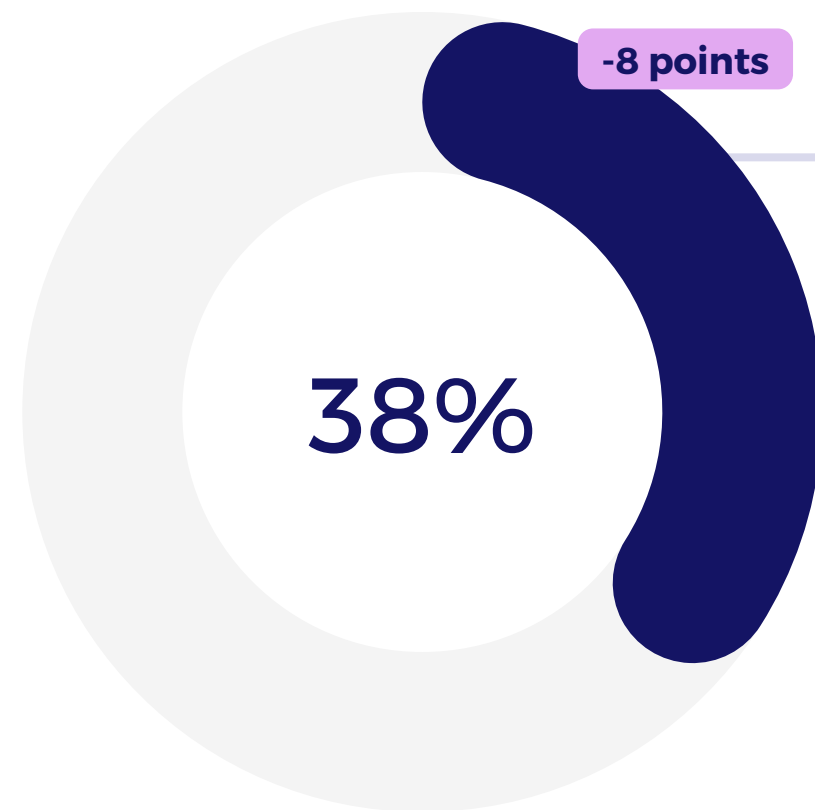
baisse



Part des prestataires qui communiquent sur la durée de vie leur écrans d'ordinateurs, de projection...



Baisse par rapport à 2024

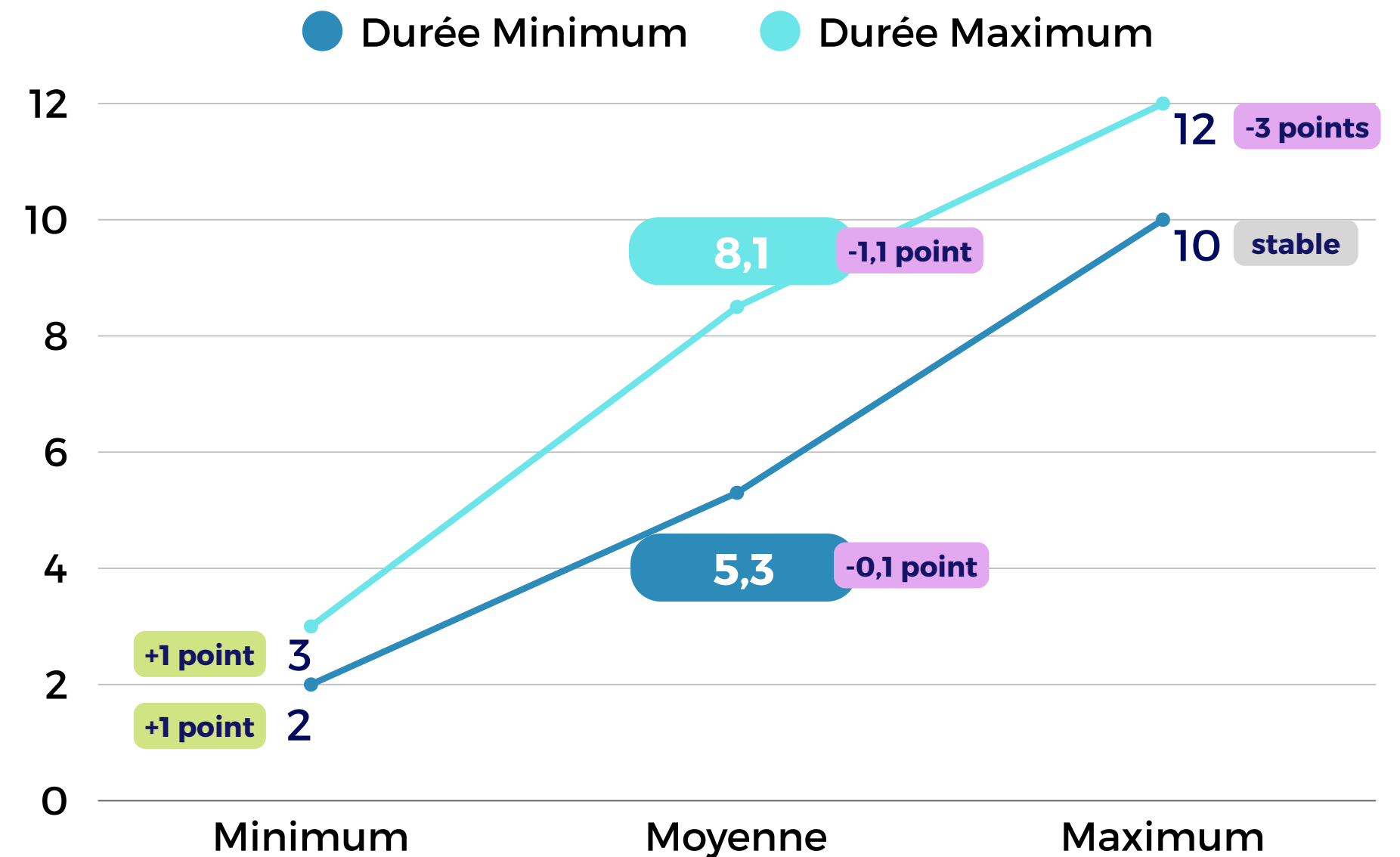


Durées de vie avancées en années

Évolution par rapport à 2024

hausse

baisse



En % de prestataires analysés — Une seule réponse possible | Échantillon : 100 prestataires du numérique en 2025

06

Déchets électroniques

Analyse d'AdVaes

Les déchets d'équipements électroniques et électriques (DEEE) continuent de poser un défi majeur pour les prestataires du numérique, qui montrent une maturité variable dans leur gestion et leur suivi. Les équipements IT représentent une problématique environnementale critique en raison de leur stress sur les ressources (métaux, terres rares, eau...), de la toxicité de certains de leurs composants et des pollutions qu'ils peuvent engendrer lorsqu'ils ne sont pas recyclés dans les filières de traitement de déchets adéquates.

Entre 2023 et 2025, la part des prestataires du numérique analysés déclarant connaître la masse de DEEE générée dans le cadre de leurs activités, a baissé de 6 points.

Cette baisse témoigne de la **difficulté à renseigner cet indicateur avec un manque de suivi et de tenue de reporting associé**, et également des approches de délégation à des tiers sans s'assurer des droits et des devoirs associés.

Moins de 20% de ces prestataires ont délivré des informations sur la part de leurs équipements IT réutilisés, recyclés, traités ou enfouis. Et, moins de 10% ont communiqué sur la masse de leurs DEEE collectée sur les deux dernières années.

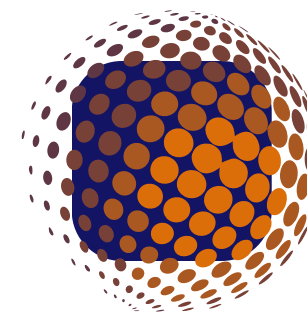
AdVaes constate que ceux communiquant à ce sujet sont engagés dans des programmes dans la durée de circularité.

Après l'augmentation de +14,4% entre 2022 et 2023 et la baisse de -8,2% entre 2021 et 2022, la stagnation de la masse de DEEE déclarée pour la période 2023-2024 (+0,7%) est un **signal difficile à interpréter compte tenu des pratiques de comptabilité très variables des prestataires.**

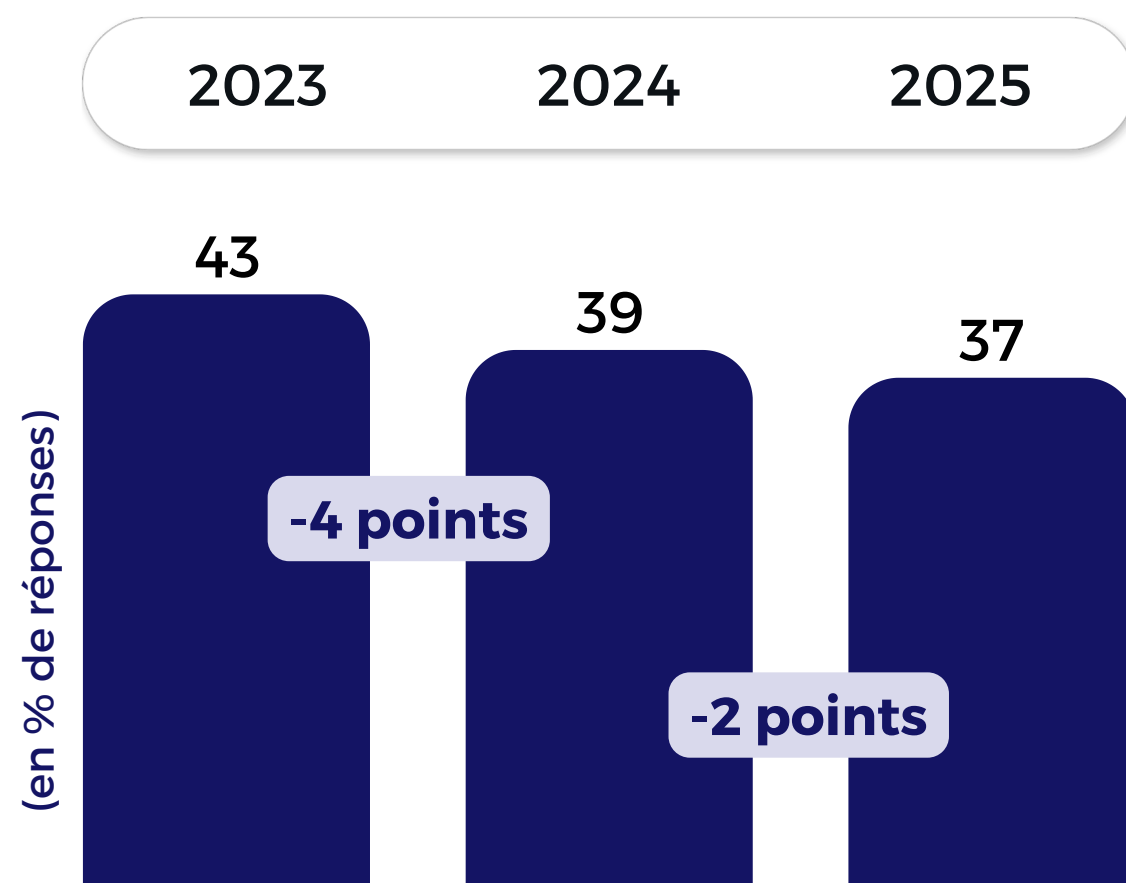
AdVaes avait déjà alerté dans la précédente édition du Baromètre le **besoin urgent de respecter les droits et les devoirs et de plus de transparence de la part des prestataires du numérique.**

Ces derniers doivent renforcer leurs efforts pour :

- Respecter les obligations réglementaires et s'assurer de la conformité de leurs actions ;
- Mesurer précisément la masse de DEEE générée dans le cadre de leurs activités, tout en favorisant leur collecte et leur traitement par des filières spécialisées.



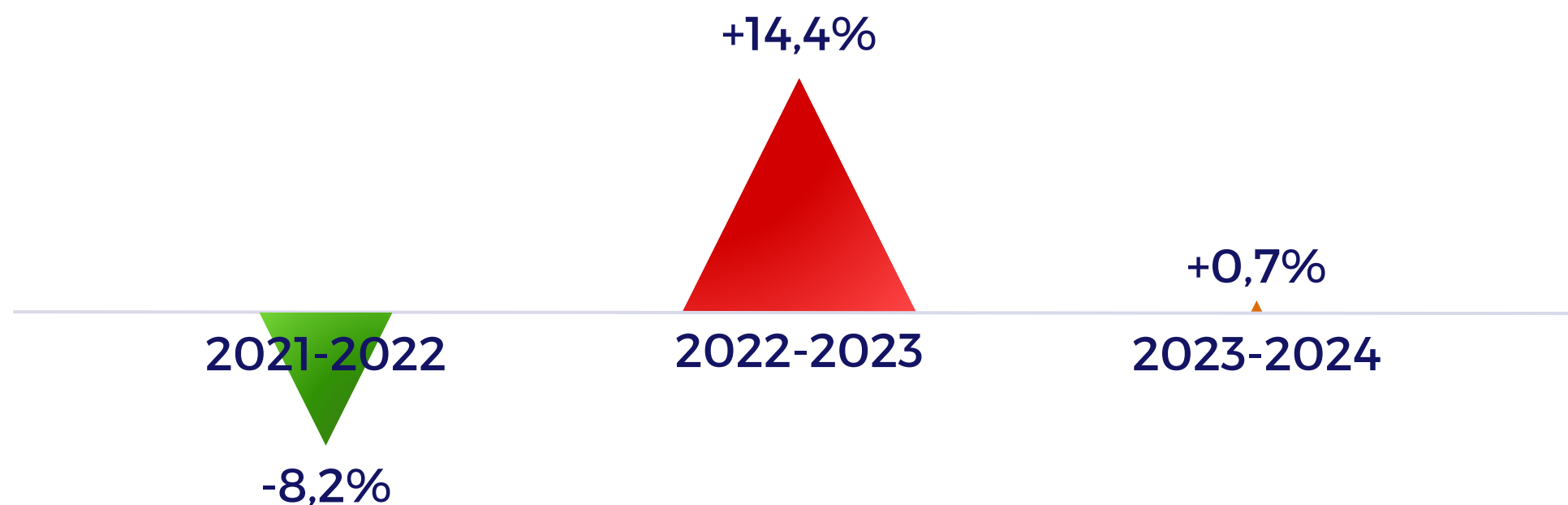
Part des prestataires connaissant la masse globale de DEEE produite chaque année par leur société



Dont ceux...



Évolution de la masse de DEEE collectés sur l'échantillon de prestataires analysés*



En % de prestataires analysés - Une seule réponse possible | Échantillon : 100 prestataires du numérique (25 pour *)
Données déclaratives au niveau corporate - Monde — DEEE : Déchets d'Équipements Électroniques et Électriques



Équipements électriques et électroniques

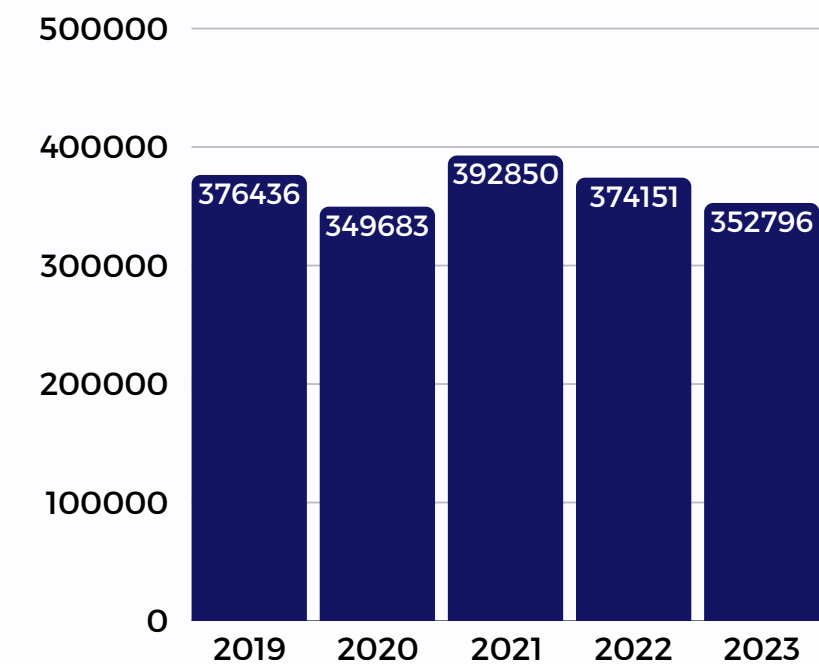
Les équipements électriques et électroniques (EEE) sont regroupés en 8 catégories, couvrant les domaines professionnels et ménagers, selon le décret 2014-928 (15 août 2018) :

CAT 1	Équipements d'échange thermique
CAT 2	Écrans, moniteurs et équipements comprenant des écrans d'une surface supérieure à 100 cm²
CAT 3	Lampes
CAT 4	Gros équipements dimensions extérieures supérieures à 50 cm
CAT 5	Petits équipements dimensions extérieures inférieures à 50 cm
CAT 6	Petits équipements informatiques et de télécommunications
CAT 7	Panneaux photovoltaïques
CAT 8	Cycles à pédalage assisté et engins de déplacement personnel motorisés (depuis 2021)

Les équipements IT sont dans les catégories 2, 4 et 6

La filière dite “grand public” regroupe l'ensemble des EEE à destination des ménages (i.e. EEE ménagers) et ceux “d'origine commerciale, industrielle, institutionnelle et autre qui, en raison de leur nature et de leur quantité, sont similaires à ceux des ménages”. Par déduction, la filière dite “professionnelle” regroupe les EEE non compris dans cette précédente définition (i.e. EEE professionnels).

Évolution du tonnage d'EEE professionnels mis sur le marché entre 2019 et 2023 — France*



* Filière des Équipements Électriques et Électroniques — Bilan annuel ADEME, données 2023



La spécificité des déchets IT

Le traitement des DEEE constitue un enjeu écologique majeur dans le monde. Ces déchets augmentent cinq fois plus vite que leur taux de recyclage, et sont également associés à des déchets plastiques.

Les DEEE contiennent des métaux précieux et critiques tels que le cuivre, l'or, l'argent qui, s'ils sont recyclés correctement, permettent d'éviter les pollutions de l'exploitation minière et une pénurie de ces matières stratégiques, indispensables pour accompagner la transition écologique.

Leur valeur est estimée à près d'une centaine de milliards d'euros et constitue aussi une manne économique, sous réserve de maîtrise des coûts de logistique et de traitement pour récupérer les matières. Ces statistiques, même si perfectibles, révèlent le défi écologique associé à relever.

Les DEEE regroupent :

- Les équipements hors d'usage ;
- Les équipements réparables ;
- Les équipements intégrés dans un produit et dont un élément est hors d'usage ;
- Les équipements obsolètes et ceux devant être remplacés par un plus récent.

En Europe, deux directives, RoHS et DEEE, essayent de réduire les DEEE depuis les années 2002. En France, les filières de traitement doivent respecter des normes rigoureuses ainsi que les obligations de ces deux directives.

En 2023, sur 2,3 millions de tonnes d'équipements électriques et électroniques mis sur le marché en France, 46,6% ont été collectés et, parmi eux, 88,6% ont été valorisés. Les petits équipements informatiques et de télécommunications* s'élevaient à 4,6% des unités d'EEE professionnels mis sur le marché*.

Alors que le traitement des déchets associés est relativement bien cadré en France, il est plus difficile de disposer de données sur les "gros" équipements IT (serveurs, baies de stockage, etc.). Le traitement des déchets induits par certains d'entre eux peut aussi échapper aux circuits structurés mis en place en France et en Europe.

En effet, avec la dématérialisation des usages et le recours à des solutions telles que celles de cloud computing, les équipements IT sous-tendant les services associés peuvent être localisés en dehors de l'Europe, dans des pays où les obligations sont moins exigeantes en matière de traitement des DEEE.

* Filière des Équipements Électriques et Électroniques — Bilan annuel ADEME, données 2023

À savoir



Droits et devoirs en matière de DEEE

Dans l'Union européenne, la réglementation impose des droits et des devoirs en matière de DEEE : toute entreprise est responsable de ses DEEE jusqu'à leur valorisation finale.

L'Article L541-2 du Code de l'environnement dit: "Tout producteur ou détenteur de déchets est responsable de la gestion de ces déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers." Et "Tout producteur ou détenteur de déchets s'assure que la personne à qui il les remet est autorisée à les prendre en charge."

Ceci implique que toute entreprise qui transfère à un tiers la responsabilité doit s'assurer que toute la chaîne de traitement est bien suivie conformément aux exigences réglementaires.

Sauf exception, elle doit vérifier que :

- Les taux de valorisation sont bien conformes aux exigences de la Directive européenne ;
- Le prestataire est bien déclaré en Préfecture pour le transport de déchets dangereux ;
- Le site de traitement est bien une ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) ;
- Les processus et les conditions de travail sont conformes et respectés ;

- Les documents sociaux sont à jour et conformes également : attestation de vigilance (URSSAF), lutte contre le travail dissimulé, attestation de dépôt des documents fiscaux, attestation de régularité fiscale, attestation sur l'honneur, Kbis, liste des salariés étrangers, etc.

Et, elle doit s'assurer de la traçabilité des exutoires des fractions issues du traitement.

L'Article L541-10 du Code de l'environnement précise qu'il est possible de transférer ces devoirs et ces obligations à un éco-organisme, seule structure légalement habilitée et reconnue aujourd'hui en France pour cet exercice : "Un producteur, un importateur ou un distributeur qui a mis en place un système individuel de collecte et de traitement des déchets approuvé ou un éco-organisme agréé, lorsqu'il pourvoit à la gestion des déchets en application du II du présent article, est détenteur de ces déchets au sens du présent chapitre."



La filière de traitement des DEEE en France

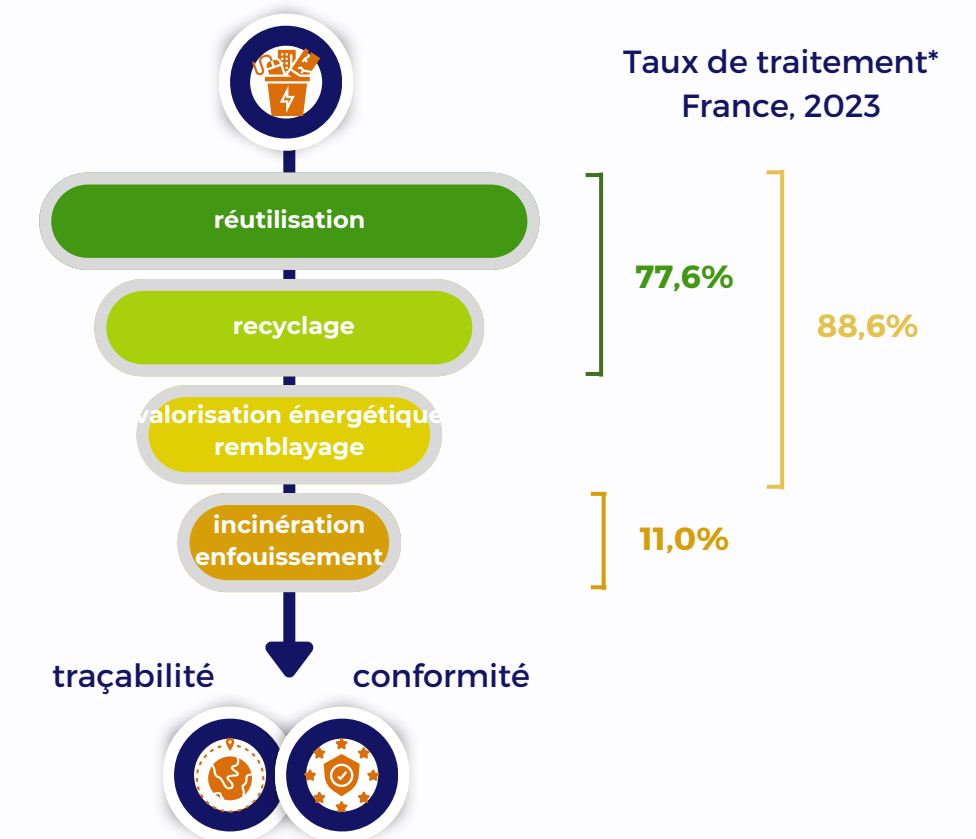
En France, la filière du traitement des déchets électroniques s'est structurée depuis de nombreuses années, en conformité avec les réglementations en vigueur (DEEE, RoHS, Loi AGECE – anti-gaspillage pour une économie circulaire).

Elle repose sur le principe de la responsabilité élargie du producteur (REP) : le prix de vente des équipements électriques et électroniques commercialisés doit intégrer le coût du traitement de leur fin de vie.

La REP reporte la charge financière des coûts d'élimination des DEEE du couple "collectivité locale - citoyen.ne" vers le couple "producteur - utilisateur". Son application responsabilise les personnes morales et physiques à l'origine des pollutions ou des gaspillages.

La REP encourage toutes les actions pour les réduire à la source, qu'il s'agisse d'approches d'écoconception, de réparation et de réemploi ou plus responsables vis-à-vis de l'environnement.

La hiérarchie des modes de traitement de DEEE



Compostage possible des emballages kraft, des emballages compostables

* Filière des Équipements Électriques et Électroniques — Bilan annuel ADEME, données 2023



Une responsabilité du berceau à la tombe

La responsabilité de la fin de vie arrive après la responsabilité de l'achat. Toute entreprise qui achète des produits électroniques a une responsabilité à toutes les étapes de la vie de ces produits, de leur naissance jusqu'à leur fin de vie.

Elle doit :

- Déclarer ces produits auprès de la filière s'ils sont achetés à l'étranger. L'entreprise concernée a la responsabilité de faire cette déclaration ;
- S'assurer que les fournisseurs auprès de qui elle en fait l'acquisition sont conformes à la réglementation en vigueur.

C'est au metteur sur le marché – fabricant en France, distributeur revendeur sous sa propre marque, distributeur importateur – de déclarer l'éco-contribution et de s'en acquitter.

Est considéré comme metteur sur le marché : le fabricant, le revendeur sous sa marque, l'importateur / l'introducteur, le vendeur à distance.

Ce mécanisme s'applique également aux prestataires qui délivrent des services s'appuyant sur des infrastructures électroniques, tels que les hébergeurs et les fournisseurs de services de cloud.

Ces engagements sont rappelés au point X.1.1 "Gestion des déchets générés par les prestations et reprise des matériels en fin d'utilisation", de la section "Matériels d'infrastructures informatiques et services d'hébergement / solutions hébergées", du [Guide pratique pour des achats numériques responsables](#) de la Mission Interministérielle Numérique Écoresponsable.



Des progrès pour l'ensemble de la filière

Une majorité d'entreprises de la Tech ne tient pas de comptabilité précise de ses déchets électriques et électroniques. Or, tenir une telle comptabilité est un point de passage obligé pour être conforme vis-à-vis des obligations réglementaires européennes (cf. DEEE) et pour réaliser un décompte correct de ces déchets dans les unités attendues (en masse, c'est-à-dire en tonnes ou kilogrammes, et non en volume tels que des nombres d'unités).

Les déchets électroniques ont un spectre large : des serveurs, switches, ordinateurs, laptops, écrans, mobiles jusqu'aux alimentations électriques, claviers, souris, disques durs externes, et autres câbles de connectique. Dans la Tech, il faut aussi intégrer le non-IT tels que les systèmes de climatisation (cf. data centers), les systèmes de sécurité physique (cf. portiques d'accès), tous les équipements électriques nécessaires au bon fonctionnement des services.

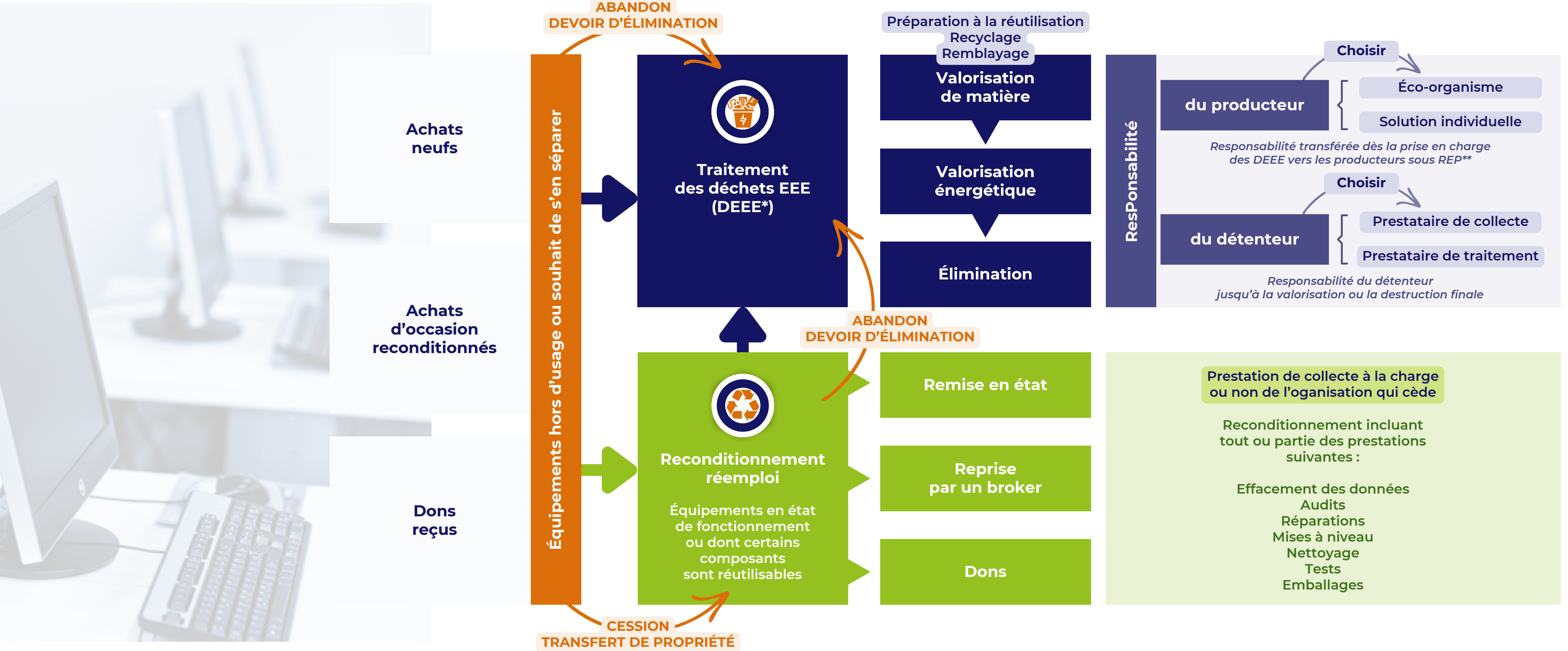
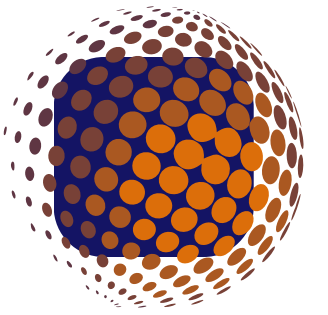
Il y a souvent une confusion entre la vente d'un parc informatique à un tiers (de type broker), sans suivi nécessairement de ce qui en est fait après, et le recyclage de celui-ci avec son suivi jusqu'au traitement des déchets associés (recyclage, enfouissement, etc.).

L'analyse effectuée par AdVaes met en lumière que l'écosystème du numérique et de la Tech est loin, dans son ensemble, des exigences et des obligations réglementaires. **Un travail de fond reste à conduire pour que la filière agisse, respecte les droits et les devoirs lui incombant, soit en conformité sur l'ensemble de la boucle de responsabilité.**

Dans les devoirs, il s'agit de respecter les conventions établies. Dans les obligations, il s'agit de se conformer aux réglementations :

- R543-176 (éco-conception) ;
- R543-177 (marquage des équipements) ;
- R543-178 (informations sur le traitement) ;
- R543-202 (enregistrement au registre de l'ADEME) ;
- R543-200-1 (gestion des déchets) : un opérateur de gestion de déchets (opérateur de collecte, de transit, de regroupement ou de traitement) ne peut gérer des DEEE que s'il a conclu préalablement un contrat écrit relatif à la gestion de ces déchets soit avec :
 - Un éco-organisme agréé ;
 - Un producteur ayant mis en place un système individuel approuvé, l'opérateur de traitement à qui il remet les déchets concernés et qui a lui-même conclu un contrat de même type avec un éco-organisme agréé ou un producteur.

Équipements IT : les bonnes pratiques de fin d'usage et de vie



Sources : Direction Interministérielle du Numérique (DINUM) et EcoLogic | * DEEE : Déchet Équipement Électrique et Électronique - ** REP : Responsabilité Élargie du Producteur (voir pages suivantes)



Les éco-organismes agréés EEE en France

Les éco-organismes sont des sociétés de droit privé, sans but lucratif et investis d'une mission d'intérêt général. Ils sont agréés par l'Etat suite à leur réponse au cahier des charges du Ministère de l'Écologie et après avis d'une commission regroupant toutes les parties prenantes de la filière concernée. Dans le cadre de la REP, ils mutualisent l'obligation des producteurs, notamment de proposer des solutions de collecte et de recyclage pour les équipements qu'ils ont mis sur le marché.

Les producteurs financent les éco-organismes en leur versant les éco-contributions nécessaires pour mettre en place les solutions qui répondent aux exigences du cahiers des charges.

Les éco-organismes doivent fournir à leur autorité de tutelle la garantie du respect des plus hautes exigences réglementaires et toutes les informations sur leur activité dans le cadre d'une transparence totale.

Les éco-organismes prennent en charge l'ensemble des coûts opérationnels et supervisent toutes les opérations liées à la collecte et aux traitements des déchets, jusqu'à leur dépollution et leur recyclage sur site de traitement. Ils sélectionnent, contrôlent, auditent et rémunèrent les opérateurs de logistique et de traitements sur le terrain. Ils ont aussi la charge de gestion des fonds réemploi et réparation.

Deux éco-organismes interviennent sur les EEE en France : Ecologic et Ecosystem.

Ecologic est un éco-organisme agréé par l'État pour assurer la collecte et le traitement des DEEE ménagers et professionnels sur l'ensemble du territoire français. Il a collecté plus de 350 000 tonnes de DEEE en 2024, soit environ 30% de la collecte nationale. Pour faciliter la collecte d'EEE de bureau usagés, l'organisme met à disposition des boîtes de collecte. Dénommé "WE(ee)TRI", ce service permet d'organiser des collectes sur site et d'engager les employés/es dans les actions de RSE soutenues par l'entreprise. Avec "swEEEetch", il s'engage au rachat par un partenaire de parcs d'ordinateurs de bureau et de produits assimilés, à l'allongement de leur durée de vie par le réemploi et à la sécurisation des données. L'ensemble de ces services sont précisés sur "[e-dechets](#)". Ils aident à alimenter le reporting extra-financier des entreprises et à répondre aux exigences de la CSRD.

Avec le partenariat solidaire "[LaCollecte.tech](#)", Ecologic agit aux côtés d'Emmaüs Connect pour récupérer, reconditionner et re-distribuer du matériel de seconde main aux personnes en situation de précarité numérique et sociale.



en savoir plus
www.ecologic-france.com



Ecologic est un éco-organisme agréé qui garantit la totale conformité des opérations de recyclage des équipements électriques et électroniques.

Point de vue d'expert



René-Louis Perrier
Président, Ecologic

Le concept d'économie circulaire (EC) est relativement récent : il émerge en 2010 et connaît une progression significative dès 2015, année durant laquelle Ecologic rejoint l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC). En 2025, l'EC constitue un axe stratégique majeur pour l'Union européenne.

À l'image des cycles naturels, l'économie circulaire vise à fermer les boucles de flux de matières. L'objectif idéal de ce modèle est d'atteindre un recyclage intégral, sans aucune perte de matière. Bien sûr, parce qu'il est idéal, cet objectif est contestable et contesté à juste titre par les meilleurs experts (Philippe Bihoux).

Mais actuellement, le taux de recyclage des équipements électriques et électroniques (EEE) n'est que de 40% en Europe (et probablement plus de 50% en France). Il demeure donc une marge de progression notable pour viser des taux de recyclage de 80%, voire 90%.

Pour cela, il est essentiel de renforcer (encore) le réseau de collecte afin de limiter les pertes liées au mauvais geste de tri, aux exportations et aux traitements illégaux. Le développement de solutions performantes d'affinage des fractions issues des déchets s'avère également nécessaire pour extraire l'ensemble des matières critiques et produire une matière première recyclée de qualité équivalente à la matière neuve.

Cette transition implique des coûts à court terme pour la société, mais elle présente une perspective économique positive, notamment face aux pénuries des matières premières qui conditionnent la réussite de la transition écologique. Or il est un domaine où l'économie ne se trompe pas : la rareté contribue à accroître la valeur.

Dans cette dynamique, l'Europe se doit de mettre en place un cadre et des responsabilités pour développer sur son territoire une industrie efficace et efficiente d'exploitation des "mines urbaines" qui constituera un des moteurs économiques de notre future société. C'est précisément l'objectif de la responsabilité élargie des producteurs de fournir un cadre réglementaire qui incite au financement et au développement de solutions de prévention, de collecte et de recyclage qui soutiennent l'économie circulaire.

07

Économie circulaire

Analyse d'AdVaes

L'économie circulaire s'impose de plus en plus comme un pilier central des stratégies de durabilité dans le secteur du numérique. En 2025, 75% des prestataires analysés déclarent avoir intégré des pratiques d'économie circulaire pour leurs produits et services numériques, soit une hausse de 8 points par rapport à 2024.

Cette progression illustre une accélération tangible de l'engagement du secteur en faveur de modèles plus responsables, associant à la fois réduction des impacts environnementaux et optimisation économique des ressources.

Les initiatives les plus répandues confirment une **maturation des démarches**, notamment **sur la prolongation de la durée de vie des équipements IT** (+10 points par rapport à 2024), **les processus mis en place pour donner une seconde vie aux équipements** (stable), **sur le recyclage des emballages utilisés** (+9 points) et **sur les achats de matériels IT reconditionnés** (stable).

Des poches de progrès existent pour recycler les matériaux électroniques, réutiliser les composants électroniques ainsi que le code dans les développements logiciels.

L'achat de matériels IT recyclés est peu développé avec seuls 33% des prestataires du numérique analysés le pratiquant en 2025 contre 52% en 2024 (-19 points) !

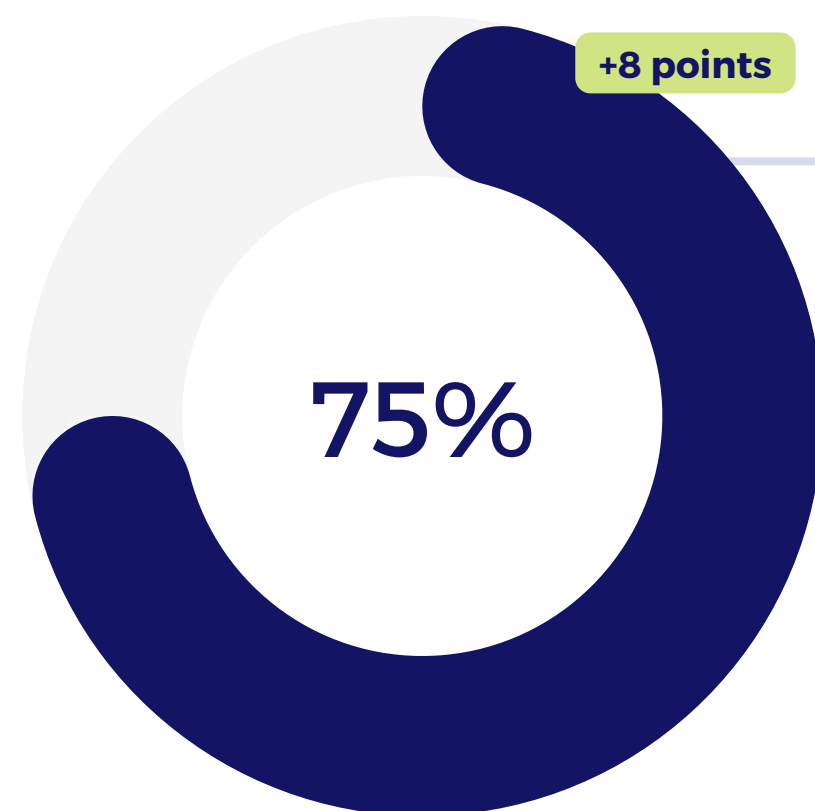
Les actions combinant la seconde vie, le recyclage et le reconditionnement constituent désormais des axes prioritaires de la circularité. Elles montrent également une démarche proactive pour réduire les déchets électroniques et limiter l'extraction de nouvelles matières premières.

Si la dynamique est positive, elle reste cependant contrastée selon la nature des actions engagées. Les démarches les plus concrètes sont mieux intégrées que les pratiques plus techniques ou systémiques comme la réutilisation de composants électroniques ou la mise en place d'Analyses de Cycle de Vie (ACV). Les ACV exigent des moyens et des compétences spécifiques, dont tous les prestataires ne disposent pas. La montée en puissance de standards internationaux (ISO 14040/14044) et le cadre réglementaire (Loi AGECE) encourage à une **professionnalisation accrue**.

Les résultats de l'édition 2025 du Baromètre traduisent une progression des pratiques de circularité. Pour soutenir cette dynamique, trois leviers sont à renforcer : l'intégration d'ACV dès la conception des offres numériques, la mutualisation des ressources et des composants électroniques pour limiter les pertes et accroître la réparabilité, la transparence et la traçabilité tout au long du cycle de vie. L'économie circulaire doit devenir non seulement un outil d'efficacité environnementale, mais aussi un vecteur de compétitivité et de résilience pour l'ensemble du secteur.

Adoption de pratiques d'économie circulaire pour les produits/services numériques

en hausse par rapport à 2024



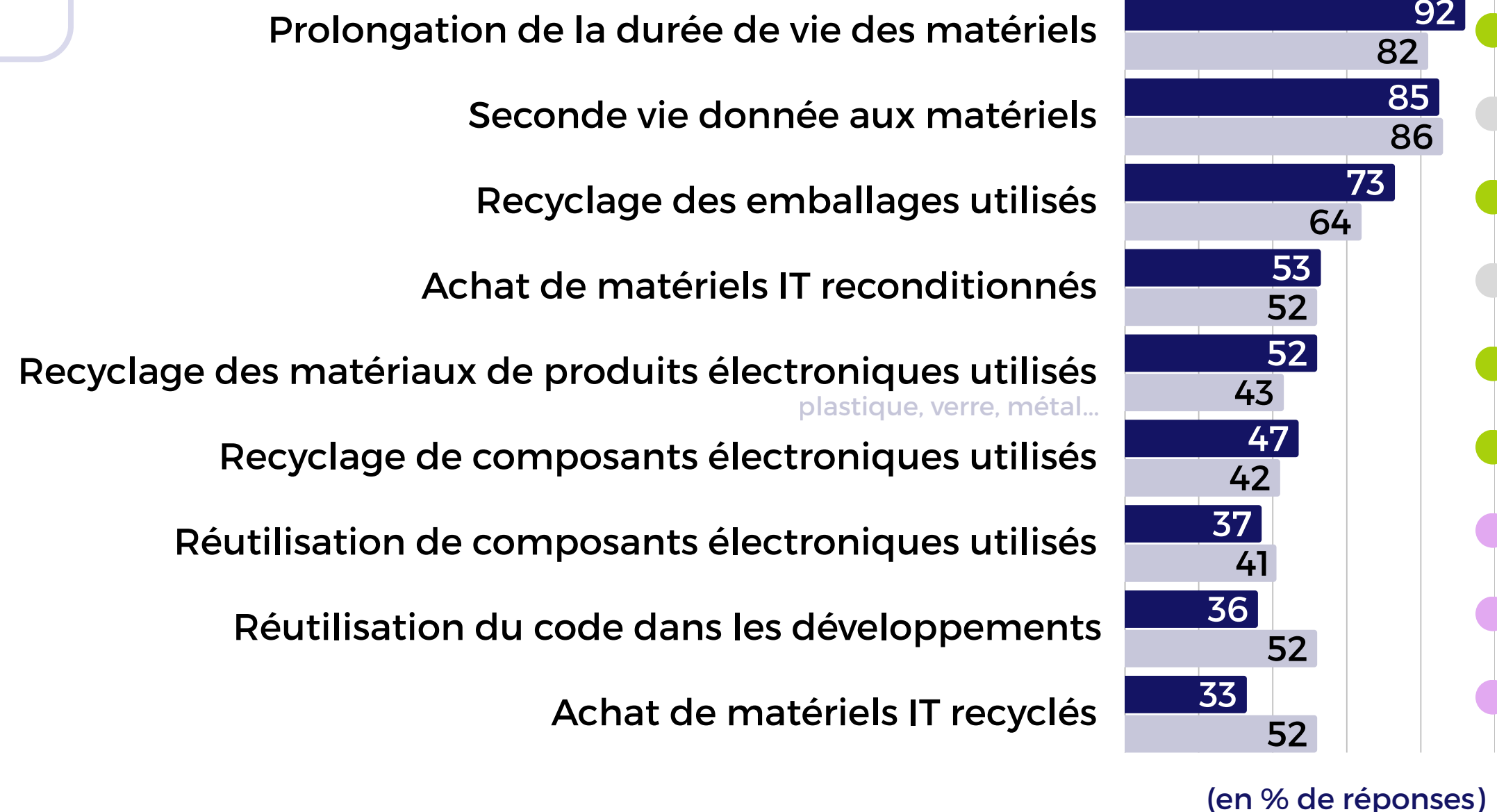
Aspects de l'économie circulaire adoptés par les prestataires analysés*

■ 2025 ■ 2024

Évolution par rapport à 2024

baisse

hausse



Composants électroniques utilisés : DD, CPU, GPU, batteries...

En % de prestataires analysés — Une seule réponse possible | Échantillon : 100 prestataires du numérique en 2025 (* 75 prestataires — Plusieurs réponses possibles)

08

Certifications

Analyse d'AdVaes

Les résultats de l'édition 2025 du Baromètre montrent que la distinction entre certifications, labels, référentiels et notations demeure encore floue pour de nombreux prestataires, traduisant **une appropriation à parfaire des cadres normatifs propres à l'environnement ou à la durabilité.**

Les certifications valident la conformité à des normes environnementales spécifiques après audit d'un tiers externe habilité. Les labels reconnaissent une démarche volontaire d'amélioration continue, tandis que les notations évaluent la performance à partir de critères définis, sans nécessairement reposer sur un audit externe. En 2025, **58% des prestataires du numérique analysés disposent d'au moins une certification environnementale ou d'un label RSE** (+2 points par rapport à 2024).

L'ISO 14001 reste la norme de référence pour le management environnemental. En 2025, 55% des prestataires la mentionnent, avec un léger recul par rapport à 2024 (-1 point). **Elle devance l'ISO 50001** qui se renforce comme norme de management de l'énergie avec 39% de mentions (+7 points).

Signe d'une professionnalisation des démarches, les certifications ISO suivantes sont en progression entre 2024 et 2025 (+5 à +6 points) :

- **14064** : mesure, gestion et reporting des émissions de GES de manière transparente ;
- **14040 / 14044** : ACV ;
- **14067** : quantification de l'empreinte carbone.

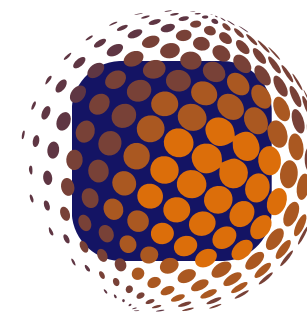
Du côté des bâtiments, plusieurs référentiels sont mentionnés : LEED Building (24%), BREEAM Building (16%) et HQE Building (8%). Ces données illustrent la volonté d'investir dans des bâtiments à haute performance énergétique pour les data centers ou les bureaux.

Les labels spécifiques évoluent différemment : **le label Numérique Responsable (NR) perd des points** entre 2024 et 2025 (-3 points) **alors que le label LUCIE 26000 en gagne** (+11 points). D'autres référentiels ou certifications sont cités tels que : EnergyStar (17%), EPEAT (4%) ou BCorp (3%).

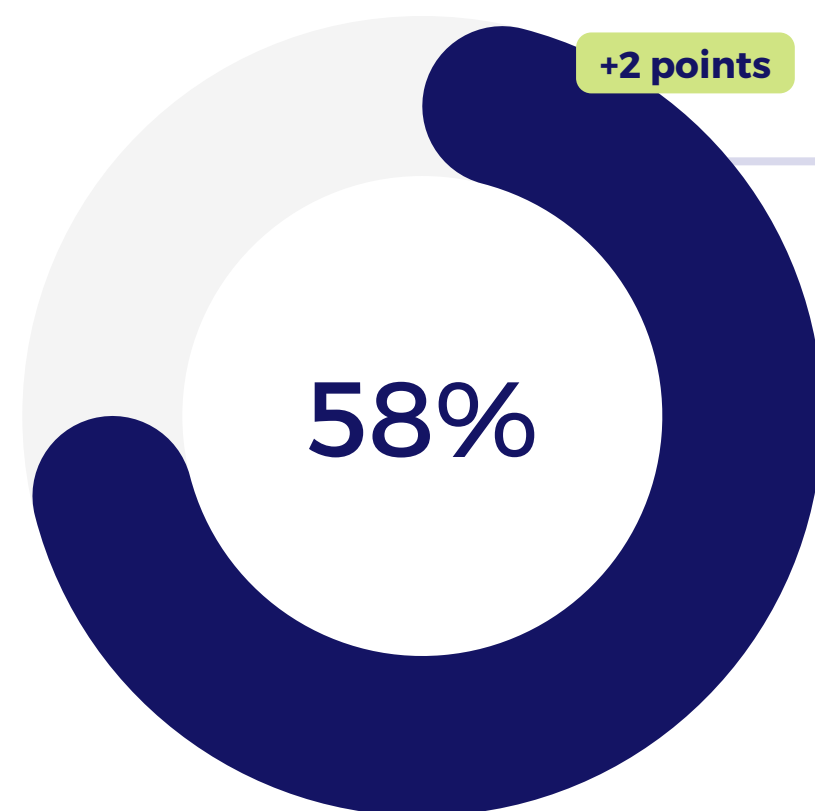
Si les "grands" prestataires sont plus souvent certifiés, les petites structures demeurent moins représentées dans ces démarches, faute de moyens humains et financiers suffisants. **Les certifications restent perçues comme lourdes à obtenir et à maintenir, bien que leur valeur soit reconnue.** Cette fracture structurelle souligne la **nécessité d'un accompagnement renforcé des PME du numérique pour généraliser ces pratiques.**

Les certifications et les labels aident en effet à passer d'une approche déclarative à une reconnaissance mesurable et auditable. En les appliquant aux chaînes d'approvisionnement et aux politiques d'achat responsables, ils deviennent des **leviers de différenciation** et un **gage de transparence et de confiance** pour l'ensemble des parties prenantes.

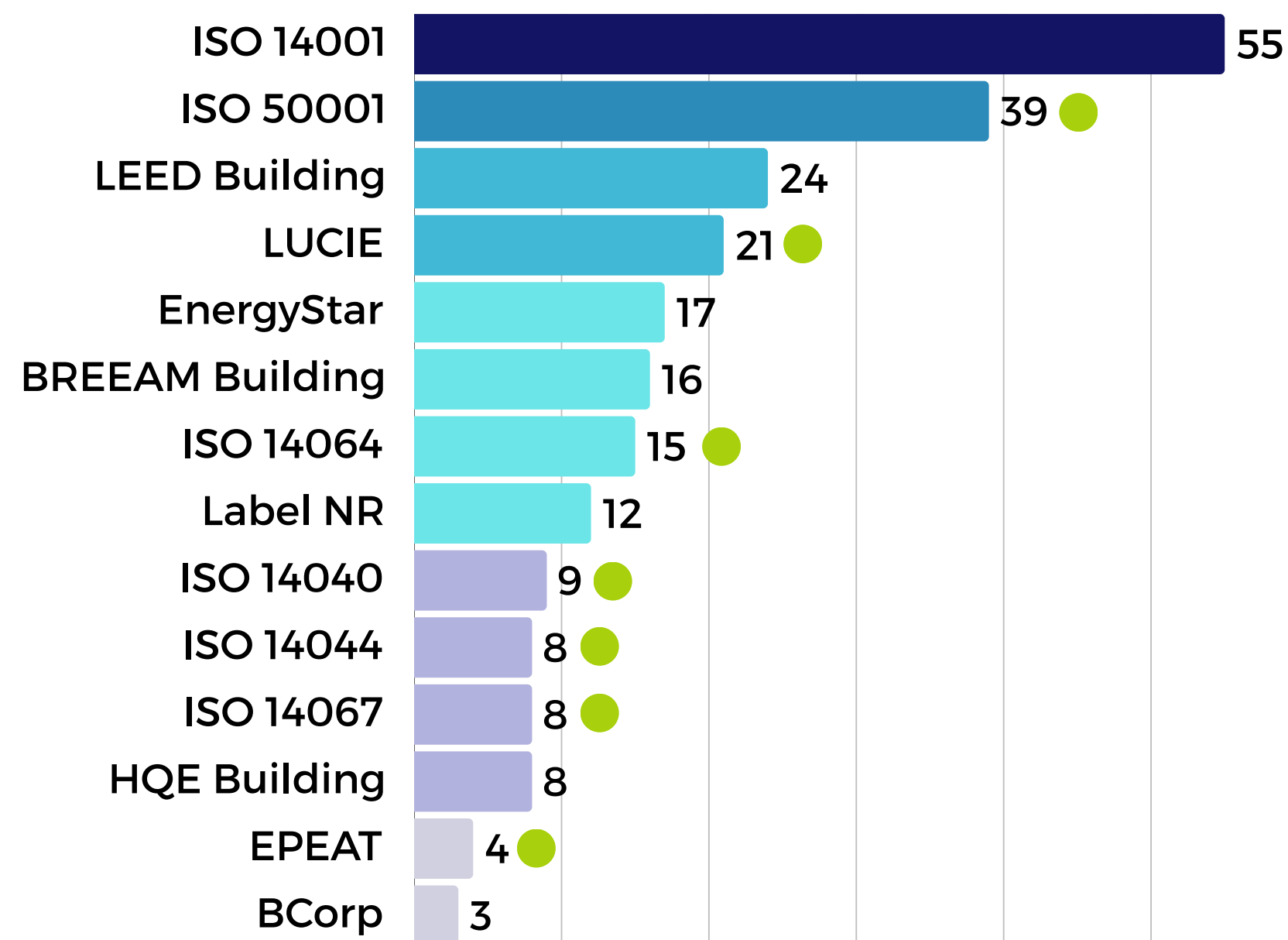
Obtention de certifications ou labels spécifiques à l'environnement et la RSE par les prestataires



Hausse par rapport à 2024



Certifications et labels les plus mentionnés



(en % de réponses)

09

Tendances cloud | IA | cyber

Analyse d'AdVaes

Les data centers, le cloud computing (i.e. cloud), l'intelligence artificielle (IA) et la cybersécurité sont à la convergence d'enjeux environnementaux et technologiques. Les tendances associées ne pouvaient pas être omises de ce Baromètre. Leurs impacts combinés façonnent la durabilité du numérique d'aujourd'hui et du futur.

L'IA, et notamment les grands modèles de langage (LLMs), représente une avancée technologique majeure. Toutefois, elle s'accompagne de préoccupations environnementales croissantes, dont celles liées à la consommation d'énergie nécessaire à l'entraînement et à l'inférence. Ces préoccupations s'inscrivent également dans un écosystème numérique plus large, incluant les data centers, les services de cloud et la cybersécurité.

En 2025, 91% des prestataires déclarent utiliser des solutions de cloud tierces dans le cadre de leurs activités, un taux en légère baisse (-5 points) par rapport à 2024. Le SaaS reste dominant dans les usages (94%), suivi du PaaS (54%) et du IaaS (59%). Cette quasi-généralisation des usages du cloud par les prestataires du numérique témoigne de son rôle structurant dans les architectures et les services numériques qu'ils proposent. Elle pose en contrepartie la question des sous-jacents qu'il s'agisse des impacts environnementaux, de la résilience et de la dépendance, des obligations de conformité, de la confiance et de la confidentialité des données.

Parallèlement, **66% des prestataires du numérique analysés disposent de data centers en propre ou en colocation**, soit une hausse de +7 points par rapport à 2024. Parmi eux, 34% combinent des data centers en propre et en colocation, 16% exploitent uniquement des data centers internes, et 16% recourent exclusivement à de la colocation. Cette hybridation traduit un renforcement des capacités d'hébergement et une diversification des stratégies.

La prise en compte des impacts environnementaux de l'usage de l'IA progresse fortement. En 2025, 89% des prestataires analysés déclarent l'avoir intégrée à leur réflexion, soit +17 points par rapport à 2024. Ils sont 52% à agir sur ce volet et 32% prévoient des actions associées d'ici 2028.

Les domaines d'usage de l'IA les plus concernés pour les activités des prestataires du numérique sont le **traitement de documents** (69%), la **création de contenus** (57%), la **génération de code** (55%), l'**automatisation des opérations IT** (37%), et les **chatbots avancés** (35%). Ces domaines sont quasiment les mêmes que ceux annoncés en 2024. Le traitement de documents passent cependant en tête des usages, devant la création de contenus. **L'analyse de tickets de support et l'automatisation des tests de logiciels** gagnent également du terrain. **Cette progression rapide des usages de l'IA complexifie les arbitrages à faire entre performance, souveraineté et durabilité.**



09

Tendances
cloud | IA | cyber

Analyse d'AdVaes

Pour atténuer et réduire l'impact de l'IA, plusieurs leviers sont activés par les prestataires analysés :

- Collecte responsable des données pour 53% d'entre eux (+7 points par rapport à 2024) ;
- Adoption de méthodes d'entraînement frugales pour 45% (+15 points) ;
- Maîtrise de l'empreinte des matériels de stockage pour 40% (+12 points) ;
- Limitation de l'entraînement des modèles et de la quantité de données utilisées pour entraîner les modèles pour 35% (+1 point et +7 points).

L'application de référentiels du marché, tels que le référentiel général pour l'IA frugale, est nouveau : 33% des prestataires y recourent en 2025.

En 2025, 31% des prestataires mentionnent avoir déjà évalué les impacts de l'IA sur leur business, avec des approches très disparates, et 35% prévoient de le faire d'ici 2028. **Ces données illustrent la difficulté de quantifier précisément les externalités environnementales de l'IA, malgré une nette volonté de le faire.**

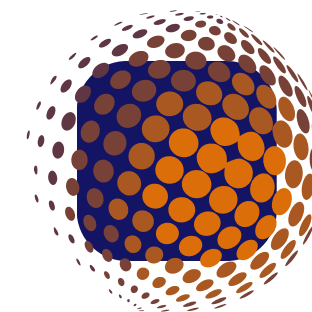
Les préoccupations liées à l'usage de l'IA sont multidimensionnelles : 66% des prestataires citent les enjeux de conformité réglementaire (RGPD, IA Act, Cloud Act), 63% soulignent la difficulté à mesurer les impacts environnementaux réels, 57% mentionnent les impacts sociaux et humains, 55% les risques éthiques, et plus de 50% les questions de souveraineté et de dépendance technologique.

L'émergence d'une cybersécurité éco-responsable illustre également la prise de conscience que la protection des systèmes informatiques doit aussi s'inscrire dans des démarches durables. En 2025, 21% des prestataires analysés ont engagé une telle démarche, et 19% prévoient de le faire d'ici 2028.

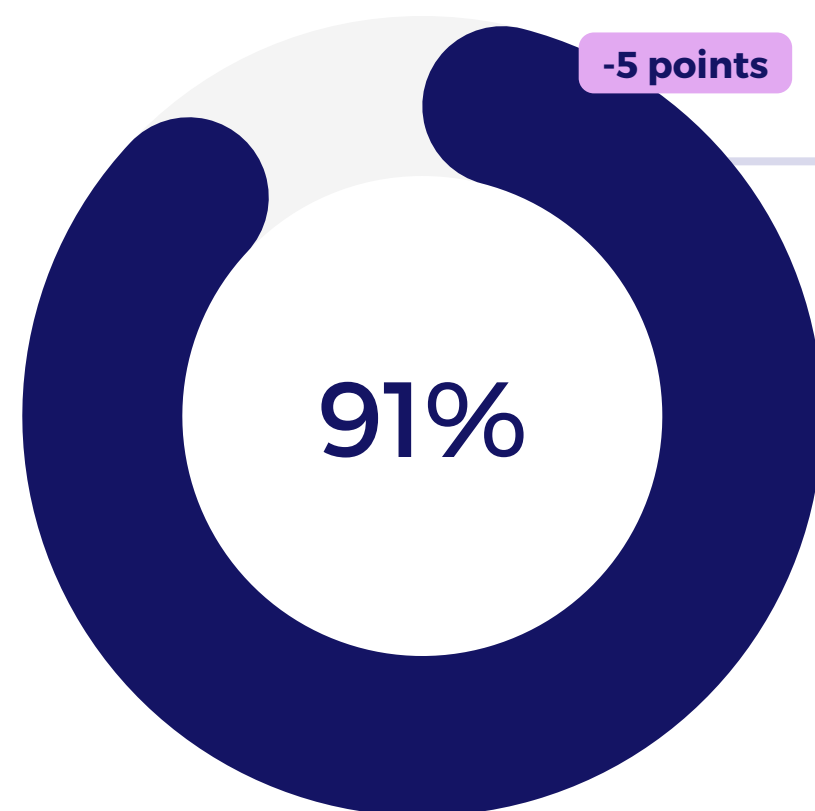
Les premières initiatives portent sur l'optimisation des équipements et ressources nécessaires (pour 60% des prestataires) et la formation à la durabilité des équipes cyber (52%). Ensuite, il s'agit de suivre des référentiels du marché (44%) et d'adopter des pratiques opérationnelles plus sobres d'alertes, de gestion des logs et de sauvegardes (38%). L'éco-conception des architectures de sécurité ainsi que la mutualisation des couches de sécurité ne sont mises en avant que par 28% des prestataires.

Les résultats de l'édition 2025 du Baromètre montrent un alignement progressif de l'innovation avec la durabilité. Les risques environnementaux semblent mieux pris en compte dans les critères de conception des offres et d'évaluation de leurs sous-jacents : infrastructures (data centers), environnements applicatifs et systèmes d'IA, pratiques de protection (cyber). Trois conditions semblent cependant essentielles à la réussite de cette dynamique : l'évaluation systématique de l'impact environnemental des technologies retenues, l'intégration de la sobriété dès la phase de conception, la coopération pour définir un cadre de référence commun.

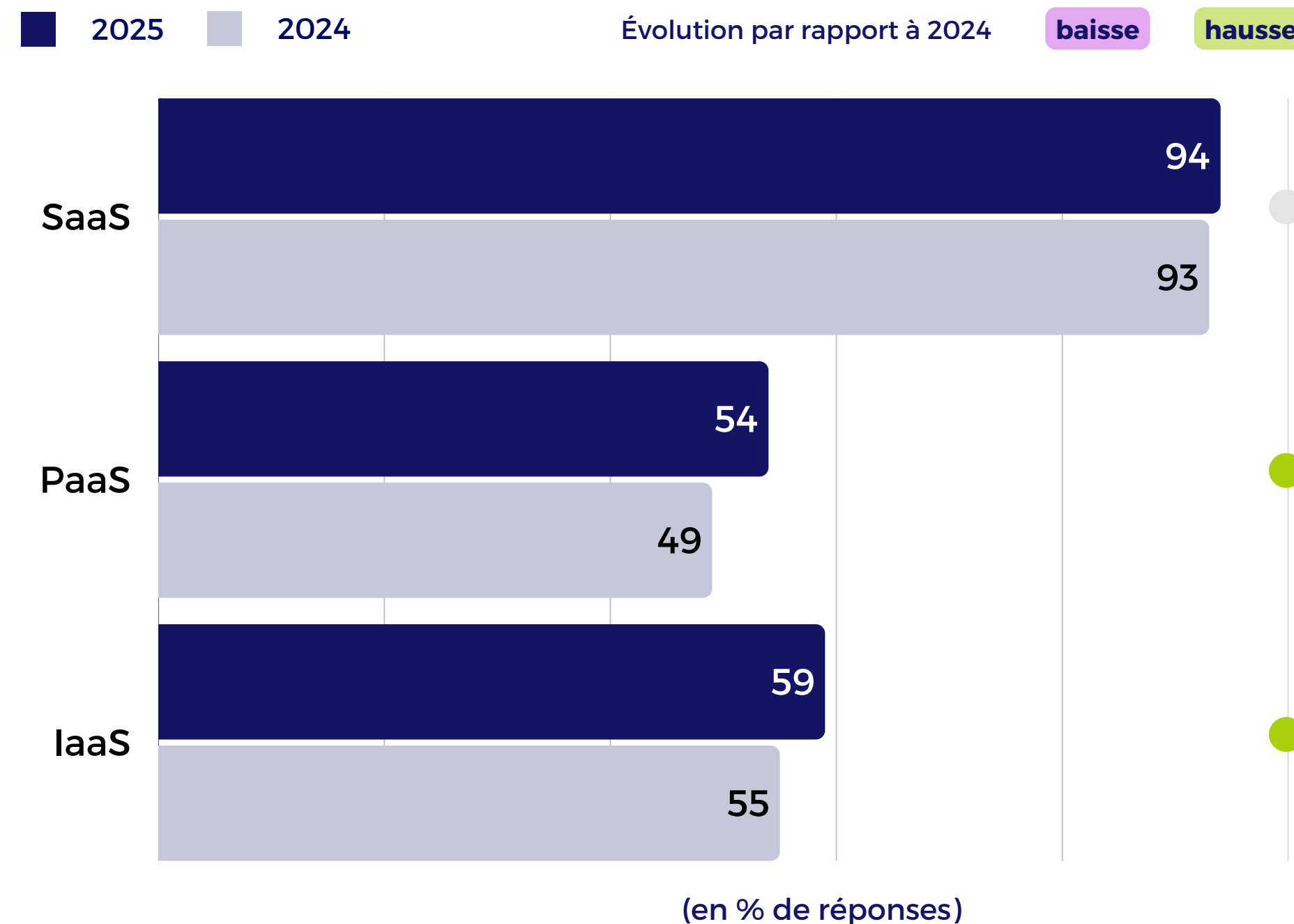
Utilisation de solutions de cloud dans le cadre des activités (hors celles opérées et/ou commercialisées)



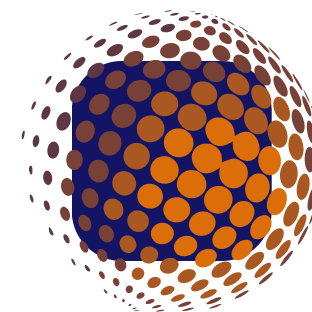
Baisse par rapport à 2024



Nature des solutions de cloud tierces utilisées par les prestataires analysés*

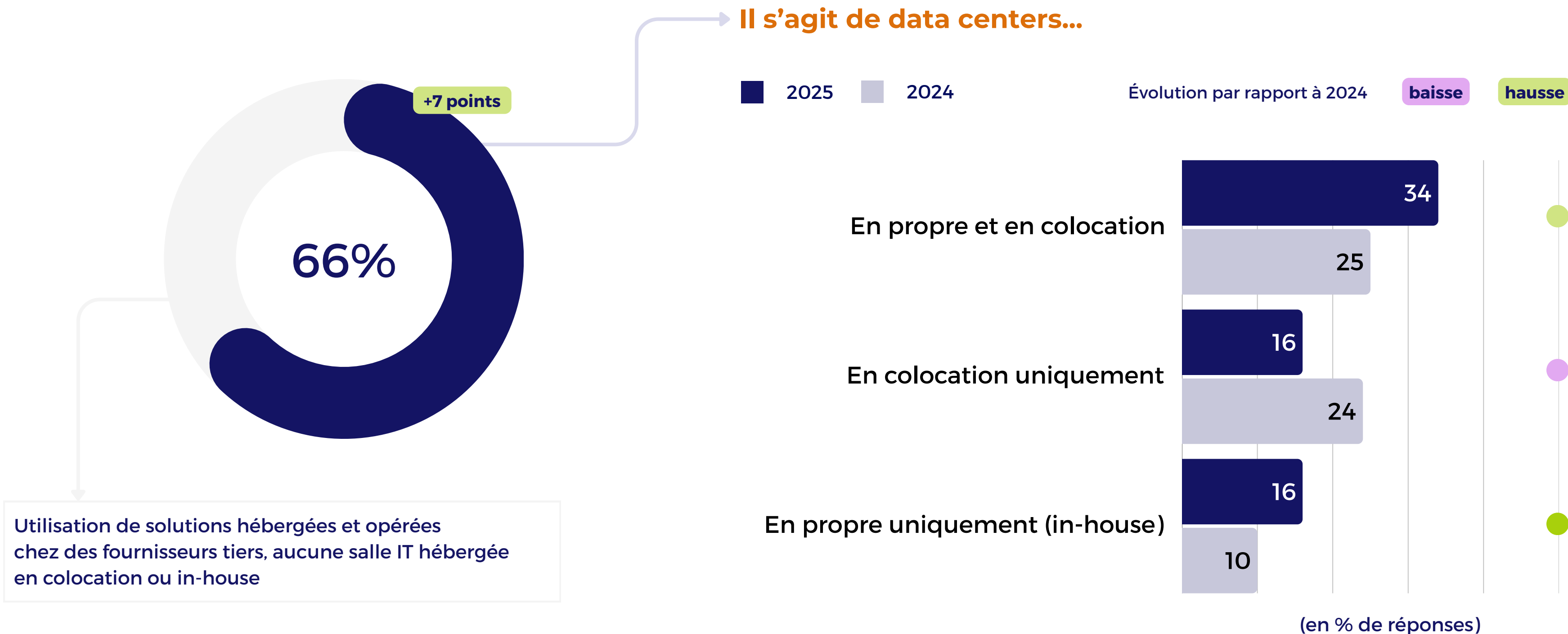


En % de prestataires analysés — Une seule réponse possible | Échantillon : 75 prestataires du numérique en 2025 (* 68 prestataires — Plusieurs réponses possibles)



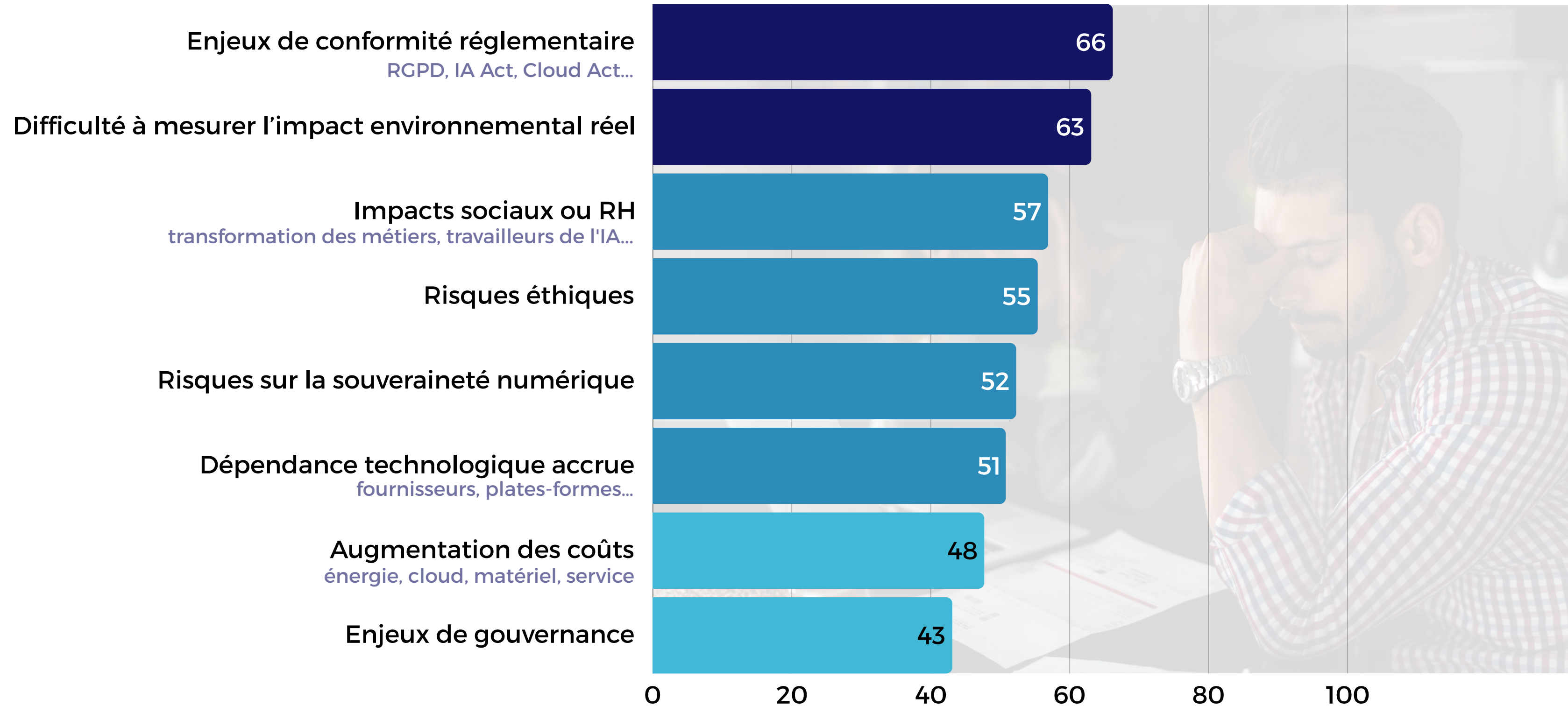
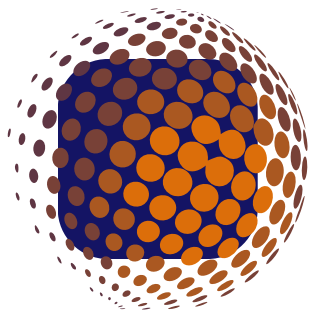
Existence de data centers ou recours à des data centers tiers par les prestataires pour leurs activités

Hausse par rapport à 2024



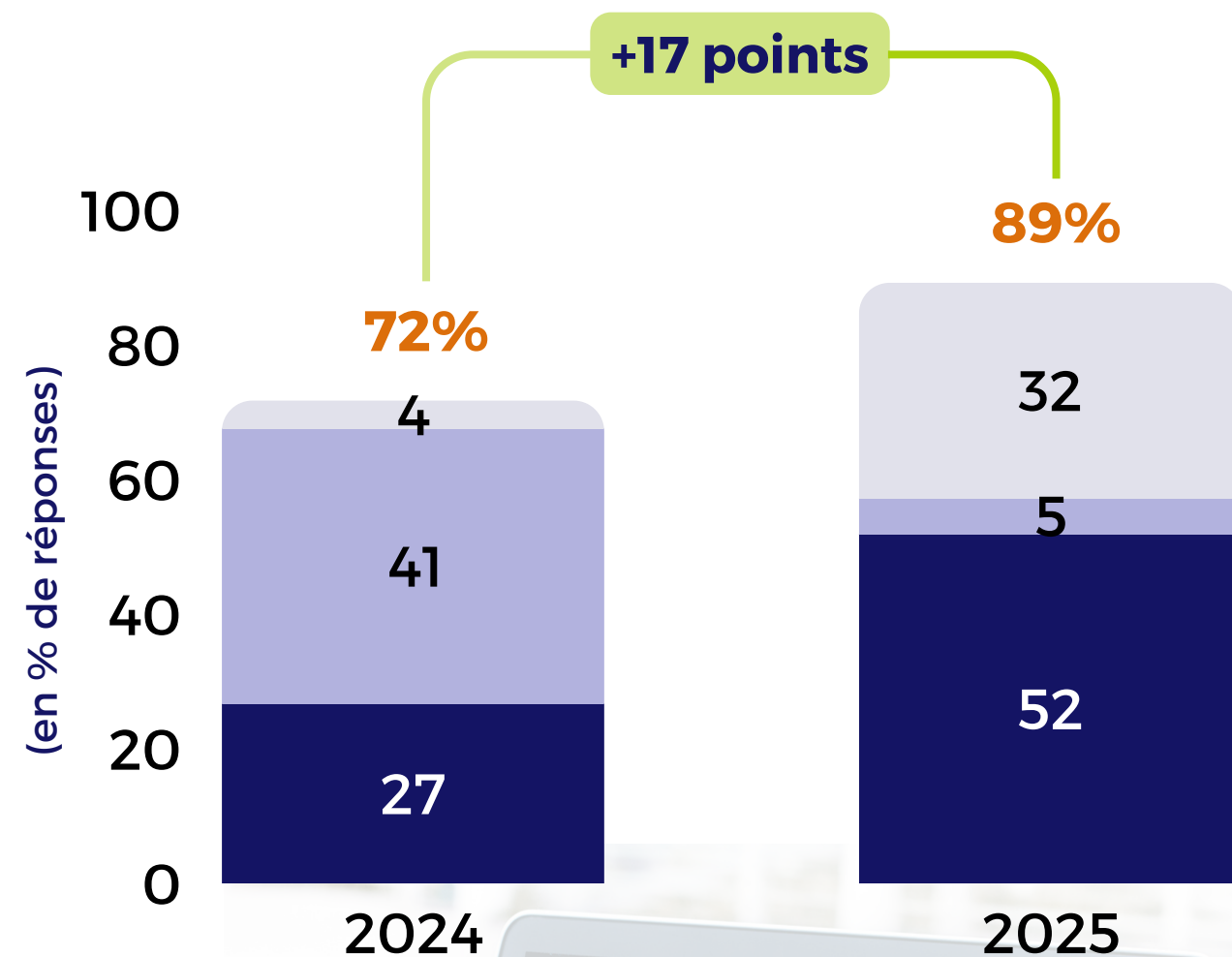
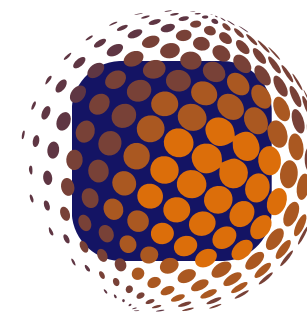
En % de prestataires analysés — Une seule réponse possible | Échantillon : 100 prestataires du numérique en 2025

Préoccupations des prestataires associées à l'intégration croissante de l'IA dans leurs activités



En % de prestataires analysés — Plusieurs réponses possibles | Échantillon : 65 prestataires du numérique en 2025

Prise en compte des impacts environnementaux de l'usage de l'IA par les prestataires pour leurs activités

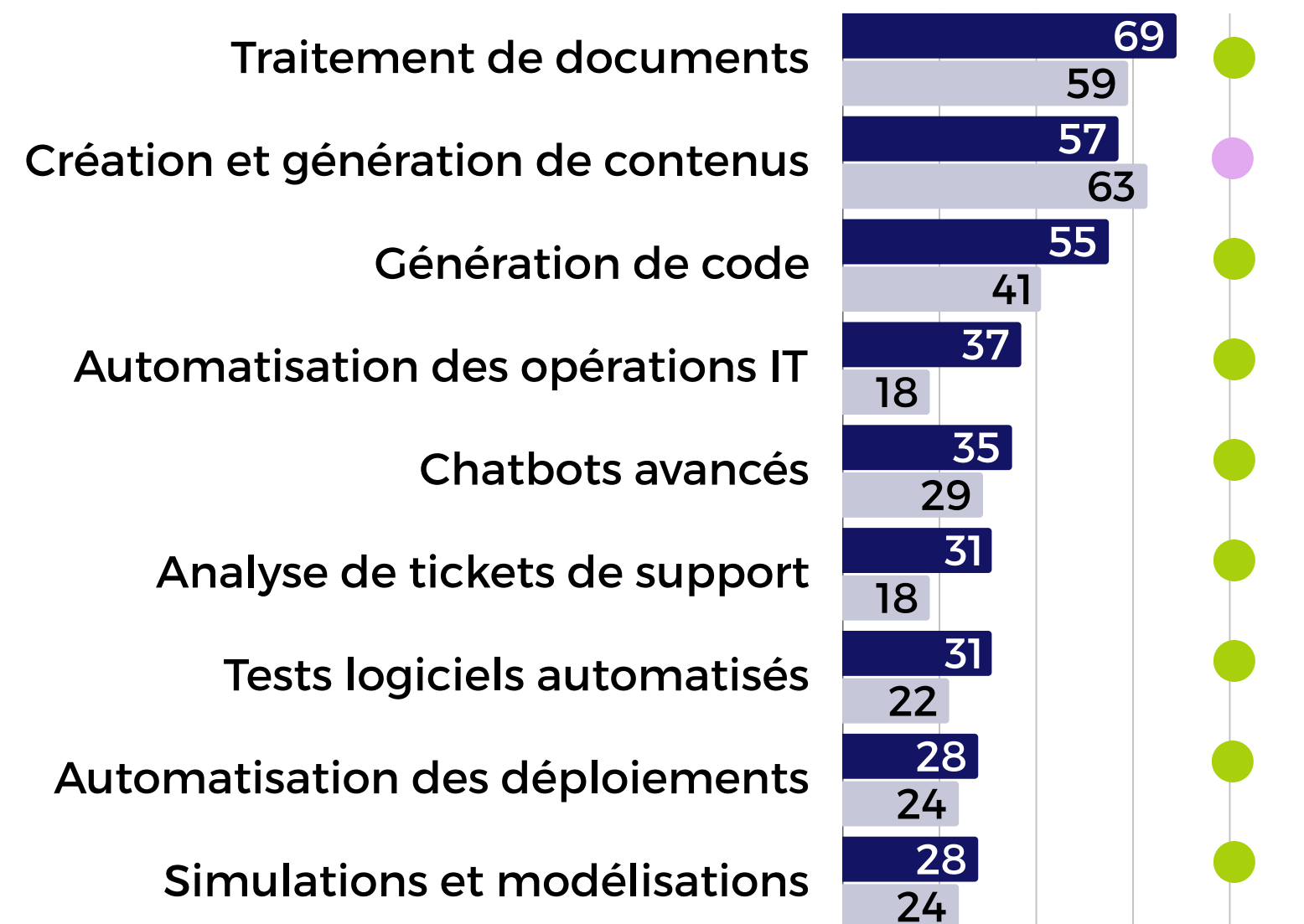


■ Oui
■ C'est en cours
■ D'ici 3 ans

TOP 8

Domaines de l'IA pour lesquels les prestataires souhaitent évaluer les impacts environnementaux*

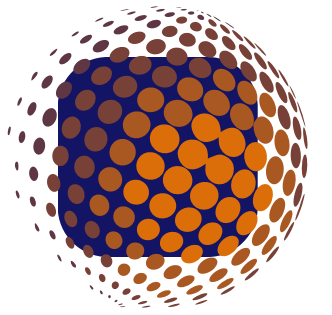
■ 2025 ■ 2024 Évolution par rapport à 2024 ■ baisse ■ hausse



(en % de réponses)

En % de prestataires analysés — Une seule réponse possible | Échantillon : 75 prestataires du numérique en 2025 (* 65 prestataires — Plusieurs réponses possibles)

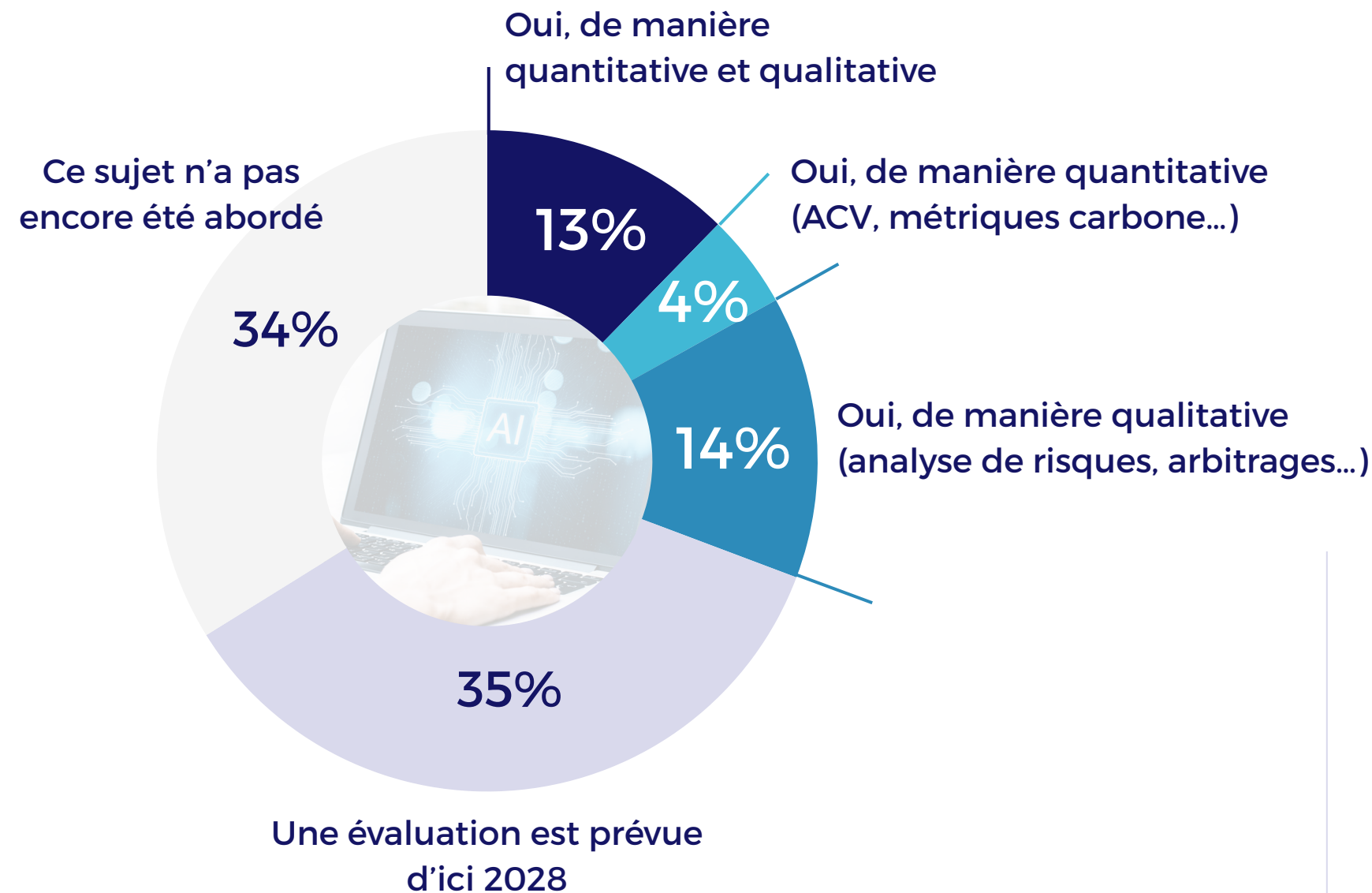
Évaluation de l'impact environnemental de l'intégration de l'IA dans les activités



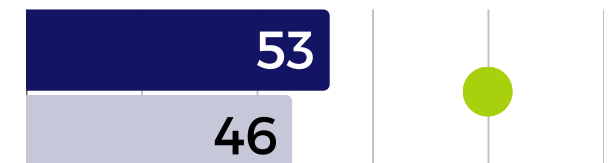
TOP 6

Pratiques mises en œuvre pour minimiser l'impact environnemental et optimiser l'usage de l'IA

■ 2025 ■ 2024 Évolution par rapport à 2024 baisse hausse



Collecte responsable des données



Méthode d'entraînement frugale



Empreinte du matériel de stockage



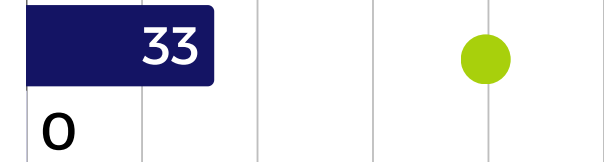
Limitation de l'entraînement



Limitation de la quantité de données



Recommandations de référentiels

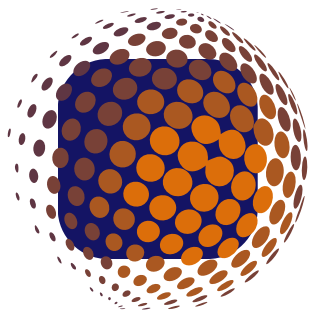
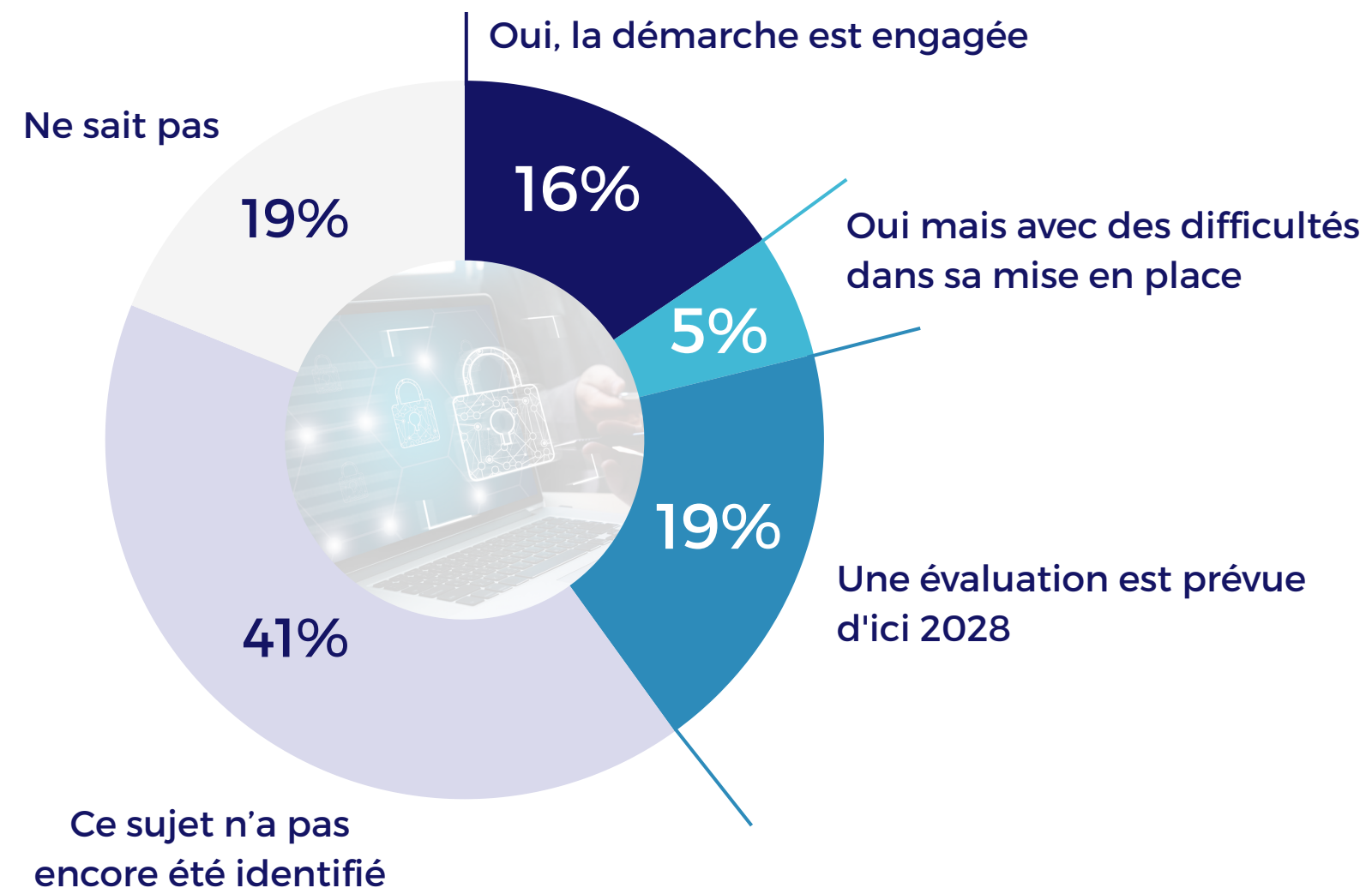


(en % de réponses)

En % de prestataires analysés — Une seule réponse possible | Échantillon : 65 prestataires du numérique en 2025 — Plusieurs réponses possibles pour les pratiques

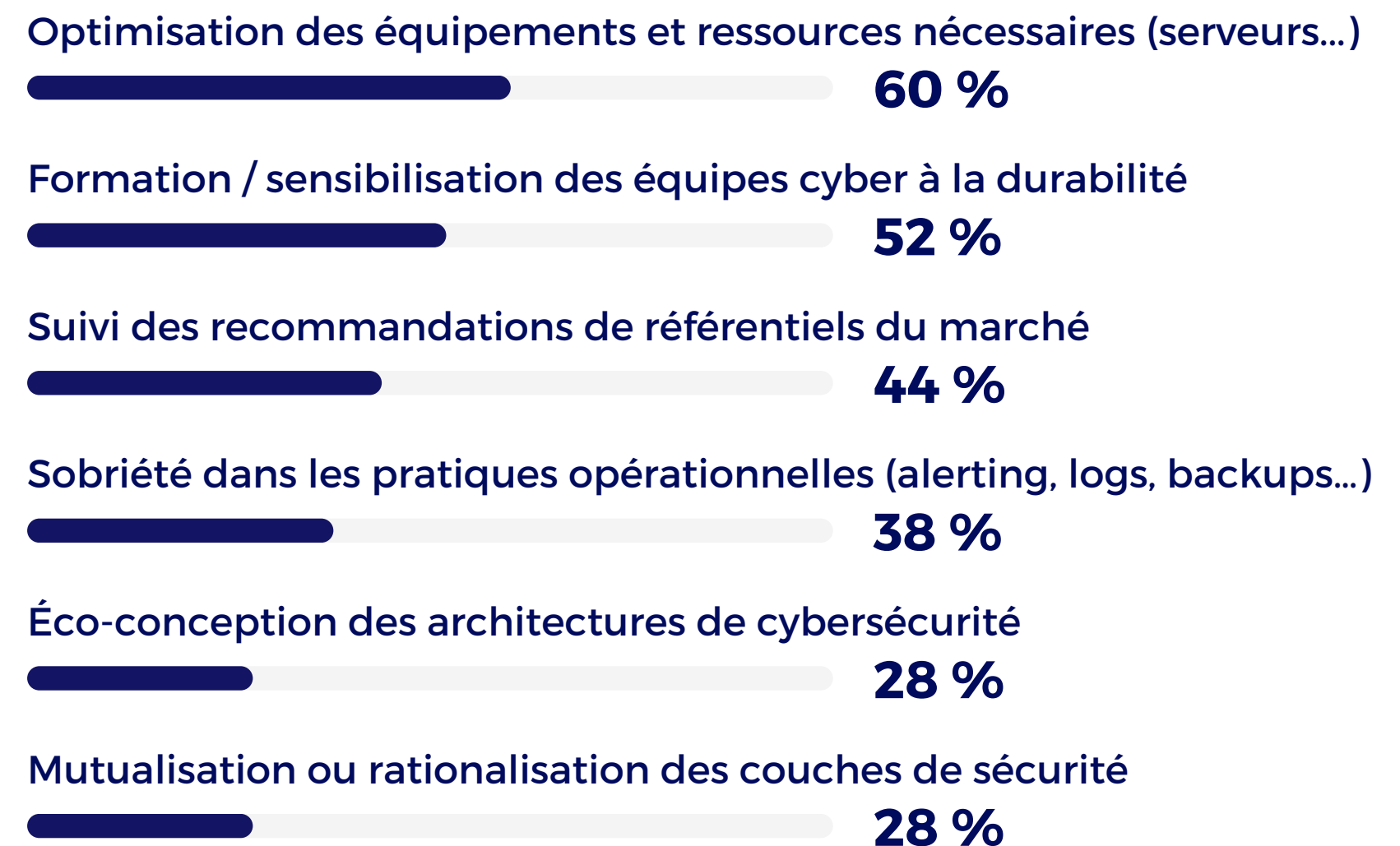
Évaluation de l'impact environnemental des actions de cybersécurité mises en place

Il s'agit des actions pour se protéger et/ou celles liées aux produits et services proposés aux clients pour se protéger (outils, infrastructures, pratiques).



TOP 6

Pratiques mises en œuvre pour minimiser l'impact environnemental de la cybersécurité



10

Évaluation de prestataires

Méthodologie

Les profils suivants ont été rédigés par AdVaes. Ils apprécient, de manière synthétique, les actions et les efforts en matière d'écoresponsabilité de six prestataires. Ces six prestataires ont accepté de faire évaluer leurs résultats et leurs progrès sur le volet environnemental de leurs activités.

L'évaluation a été réalisée selon la méthodologie propre à AdVaes pour 5 catégories clés à impact :

- Émissions de GES ;
- Énergie ;
- Eau ;
- Déchets électroniques ;
- Usages IT internes qui relèvent du numérique responsable (NR).

Pour chacune de ces catégories, 5 sous-domaines sont regardés et des scores, allant de 0,5 point à 3 points, corrélés à l'impact environnemental, sont délivrés. Ces scores reposent sur les informations transmises par ces prestataires à fin septembre 2025 et à disposition d'AdVaes via d'autres sources tierces.

Les résultats de cette évaluation par AdVaes, avec l'analyse associée, sont délivrés dans la section grisée de chaque profil. La section blanche est un texte et une citations libres communiqués par chaque société.

1

Émissions de GES

- Bilan carbone réalisé sur les 3 scopes
- Appréciation de la transparence dans la communication
- Evolution de l'intensité — Ratio CO2 / par CA entre N et N-1
- Objectifs de réduction affichés à 2030
- Actions concrètes chiffrées pour réduire les émissions

2

Énergie

- Mesure de la consommation annuelle d'énergie et part des EnR
- Appréciation de la transparence dans la communication
- Evolution de l'intensité — Ratio Watt / par euro de CA entre N et N-1
- Part des énergies bas carbone dans l'ensemble des énergies consommées
- Actions concrètes pour réduire la consommation

3

Eau

- Mesure de la consommation annuelle et usage
- Appréciation de la transparence dans la communication
- Evolution de l'intensité — Ratio m3 / par euro de CA entre N et N-1
- Objectifs de réduction affichés à 2030
- Actions concrètes pour réduire la consommation d'eau

4

Déchets électronique

- Données sur la production de déchets et de DEEE
- Appréciation de la transparence dans la communication
- Réduction de la masse de déchets collectée entre N et N-1
- Actions concrètes pour réduire la production de déchets électroniques
- Part des déchets électroniques recyclés / reconditionnés dans l'ensemble des déchets électroniques produits

5

Usages IT interne — Numérique responsable

- Durée de vie maximale des serveurs
- Durée de vie maximale des PCs et notebooks
- Appréciation de la transparence dans la communication
- Objectifs de réduction impact affichés à 2030
- Actions concrètes pour optimiser les usages IT internes



Scorecard | Prestataires du numérique écoresponsables – 2025

	Capgemini	Inherent	Linkt	Open	Sopra Steria
Score global					
Émissions de GES — Empreinte carbone					
Énergie					
Eau					
Déchets électroniques — Circularité					
Usages IT internes — Numérique responsable					

L'évaluation globale repose sur 5 grands critères notés sur 10, chacun regroupant plusieurs sous-critères pondérés selon leur importance (les notes délivrées varient de 0 à 3 points). Trois niveaux ont été définis pour synthétiser les résultats dans ce scorecard : score inférieur à 3 (faible, couleur rouge) ; score compris entre 3 et 6 (moyen, couleur jaune) ; score supérieur à 6 (élevé, couleur verte).



Note : ce scorecard a été réalisé sur les bases des réponses délivrées par les prestataires et de sources tierces validées par AdVaes (inc. les rapports officiels audités). AdVaes a effectué un contrôle qualité et a procédé à une vérification de la cohérence et de la véracité des données déclarées dans la limite des informations remises et à disposition. AdVaes remercie ces prestataires pour leur transparence et leur soutien à l'édition 2025 de ce Baromètre.

Ce scorecard est fourni à titre informatif uniquement et son contenu est susceptible d'être modifié sans préavis. Les informations fournies dans celui-ci reposent sur les meilleures ressources à la disposition de la société AdVaes SAS. Les opinions exprimées reflètent l'appréciation objective et indépendante de la société à la date de sa publication. La société AdVaes SAS apporte tout le soin possible à la préparation des informations délivrées dans ce scorecard et estime que les contenus présentés sont corrects. Cependant, la société AdVaes SAS ne peut être tenue pour responsable d'aucune perte ou frais qui pourraient résulter d'une omission ou d'une inexactitude dans ces contenus. Toutes les informations et recommandations de ce scorecard sont censées être correctes à la date de publication du document, cependant la société AdVaes SAS ne fait aucune déclaration ou ne garantit aucunement quant à l'exhaustivité ou à l'exactitude de ces informations. En aucun cas, la société AdVaes SAS ne peut être tenue responsable des dommages (directs ou indirects) de quelque nature que ce soit résultant de l'utilisation ou de la confiance accordée à ces informations ou à tout produit ou service mentionné dans ces informations. Aucune représentation ou garantie, expresse ou implicite, de qualité marchande, d'adéquation à un usage ou à un usage particulier ou de toute autre nature n'est faite en ce qui concerne ces informations ou tout produit ou service mentionné dans ces informations. En aucun cas, la société AdVaes SAS ne s'engage à tenir à jour ou à corriger les informations contenues dans ce scorecard. Toute reproduction et toute diffusion de ce scorecard et de son contenu, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique, à quelque fin que ce soit, sont formellement interdites sans autorisation écrite préalable adressée à ask@advaes.com. AdVaes® et ses marques sont des autres marques déposées de la société AdVaes SAS. Toutes les autres marques sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Linkt accompagne les entreprises — PME, ETI, Grandes Entreprises, Grands Comptes — et les Collectivités dans leur transformation numérique en leur proposant des services de connectivité (VPN, Internet, SD-WAN, SD-Branch) sur le meilleur du Très Haut Débit, en s'appuyant sur les boucles locales (fibre, 4G/5G, satellite) des principaux opérateurs d'infrastructures.



Julien Joly
Directeur RSE & Marketing

Linkt est une entreprise qui fêtera bientôt ses 10 ans et nous sommes fiers d'avoir intégré les enjeux environnementaux à notre activité.

Pour autant, nous sommes conscients que nous avons encore à progresser sur ces thématiques, trop souvent négligées, mais néanmoins primordiales pour la société.

Nous avons à cœur d'aller toujours plus loin dans nos démarches d'écoconception, de contribuer à des initiatives sectorielles pour transformer les télécoms et promouvoir des pratiques de numérique responsable.

Synthèse | Analyse par AdVaes

transparence des actions

Engagements pris à 2030 assujettis d'objectifs quantifiés — Top 4 :

- Réduire les émissions des scopes 1 et 2 de 60%, de 25% celles du scope 3.
- Atteindre 30% d'équipements reconditionnés dans les achats et réutiliser 50% des équipements retournés par les clients.
- Impliquer 100% des fournisseurs d'infrastructures à réduire leur empreinte.
- Mobiliser 125 000 € par an en faveur d'actions de numérique responsable.

— Émissions de GES et énergie

Communication d'un bilan carbone sur les 3 scopes ✓

Communication sur la source des scopes 1, 2 et 3 ✓

Tableau de synthèse des données sur au moins 2 ans ✓

Communication sur la consommation annuelle d'énergie ✓

Part des énergies bas carbone dans la consommation annuelle supérieure à 75% (inc. énergies renouvelables et nucléaires) ✗

Actions pour réduire les émissions de GES et sur l'énergie — Top 4 :

- Limitation des déplacements professionnels et mobilité plus durable.
- Suivi des équipements pour optimiser leur usage et allonger leur vie.
- Réduction de l'empreinte carbone liée aux produits et services achetés.
- Sensibilisation aux bonnes pratiques de numérique responsable.

— Eau

Communication sur la consommation annuelle d'eau ✗

Communication sur la source de l'eau consommée (cf. potable...) ✗

Actions pour réduire la consommation d'eau et l'impact sur les zones en stress hydrique, favoriser le retour à la source ✓

— Déchets électroniques

Communication sur la masse annuelle de déchets électroniques ✗

Communication de la part des déchets électroniques enfouis ✓

Recyclage des déchets électroniques en conformité avec la DEEE ✓

Durée de vie des équipements IT au-dessus de la moyenne ✓

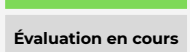
Communication de la part des matériels IT recyclés et reconditionnés dans l'ensemble des matériels IT achetés ✓

données clés

Exercice fiscal 2024
(données consolidées au niveau de la société)

Chiffre d'affaires (CA) en millions d'euros **87 M€**
Effectif (employés/es permanents/es) **356**

Évolution 2023-2024

tCO2eq par M€ de CA 
MWh par M€ de CA 
Masse de déchets électroniques collectés  Évaluation en cours

 Augmentation  Stagnation  Baisse

évaluation | notation

selon les critères d'AdVaes



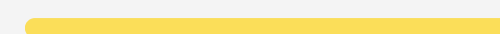
Émissions de GES



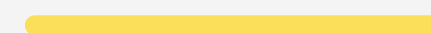
Énergie



Eau



Déchets & Recyclage (via un éco-organisme pour les DEEE)



Pratiques IT & Numérique Internes





11

Remerciements

Un soutien actif de l'écosystème

AdVaes remercie l'ensemble des prestataires ayant répondu au questionnaire d'enquête pour alimenter l'étude du Baromètre.

AdVaes réserve une mention spéciale aux organisations qui ont soutenu l'édition 2025 de ce Baromètre, à travers diverses actions :

- Tech Show Paris en tant que partenaire événementiel.
- L'AGIT, Cap Digital, EuroCloud France et Planet Tech'Care, en tant que partenaires institutionnels.
- Capgemini, inherent, Linkt, Nation Data Center, Open et Sopra Steria, en tant que soutien financier.
- EcoLogic en tant qu'éco-organisme.

Pour rappel, parmi les prestataires analysés dans cette édition 2025 figurent : Agile Partner, Amelkis, AntemetA, Atos, AWS, Capgemini, CGI France, Colleen-IT, Conserto, Consort Group, Consultland, Defacto, Digilux, Digitalsace, Docaposte, Docusign, Eclairion, Elia Go, Eloquant, Etix, Exaegis, FreePro, Fruggr by Digital4Better, Globalis, HN Services, Ikoula, Inherent, Intelcia IT Solutions, Ionos, Isodom, Itesoft, Kabia, KDDI France, Klee Group, kShuttle, Leeen, Linkt, M2i, Microsoft, Nation Data Center, Numspot, OCI, Open, P4S, Persistant Studios, Resilio, Scaleway, SCC France, Septeo, Sigma, Sopra Steria Group, SustainIT, Thésée Datacenter, TroisPointZéro, Ubisoft, Verdikt, Vidmizer, VIF, Wavestone, Xelya, Zetaly...

En complément, et afin que le Baromètre soit représentatif de la profession, les données intégrées à l'analyse à partir de l'ESG x Tech Data Platform d'AdVaes portent sur les prestataires suivants : Accenture, Acer, Adobe, Apple, Aubay, Cisco, Criteo, Crosscall, Dassault Systèmes, Data4, Dell Technologies, Digital Realty, Equinix, Esker, Fujitsu, Google, HP, HPE, IBM, Intel, mc2i, Meta, Oodrive, Orange, OVHcloud, Quadient, Salesforce, SAP, SPIE ICS, STMicroelectronics.



12

À propos d'AdVaes

AdVaes est une société de market intelligence et de conseil stratégique opérationnel, neutre et indépendante, experte des sujets RSE/ESG de l'IT et du numérique.

Nous existons pour aider les organisations à agir de manière plus responsable et durable sur les sujets numériques. Notre mission est d'accompagner les dirigeant/es, leurs managers et leurs employé/es dans la compréhension des tendances et des enjeux RSE et ESG spécifiques au numérique, au cloud et à la science des données, selon 4 axes opérationnels en fonction de leur maturité et de leur statut d'avancement :

- Éclairage et anticipation ;
- Évaluation, revue critique et feuille de route ;
- Valorisation d'actions ;
- Développement du business.



Intelligence ESG et conseil stratégique RSE guident vos actions pour un numérique + durable au service du business.

Nous aidons les acteurs du numérique, de l'IT et de la Tech à élaborer leur stratégie, prendre des décisions informées et éclairées, valoriser leurs actions et leurs investissements en tirant parti des leviers RSE / ESG au service de leur business.



ESG x Tech Data Platform – La base de données sur les indicateurs ESG des prestataires IT

La base de données d'AdVaes est un outil en ligne pour exploiter et comparer les indicateurs environnementaux et sociaux des prestataires du numérique. Labellisé par Cap Digital et soutenu par la Région Île-de-France, ce service permet d'accéder à plus de 20 000 données et de 100 indicateurs, organisés pour analyser et visualiser les performances en matière de durabilité. Ce service facilite la prise de décisions éclairées grâce à des comparaisons des pratiques et à un historique de données depuis 2017. Il offre un accès fiable et structuré aux performances ESG de l'écosystème IT.

En savoir plus, [cliquez ici](#).

AdVaes® Strat | Études et Benchmarks

Les analyses stratégiques et les benchmarks d'AdVaes permettent de comprendre l'état et la dynamique de marchés complexes en tenant compte de multiples facteurs les adressant. Au-delà des données de marché et du panorama qu'elles dressent, ces analyses d'avoir une vue d'ensemble, synthétique et objective, des stratégies et des approches déployées, incluant des benchmarks, des évaluations ainsi que des cas d'usage concrets. Ces études sont des référentiels qui délivrent une vision neutre et indépendante des évolutions et font gagner un temps précieux dans les prises de décision.

En savoir plus, [cliquez ici](#).

AdVaes® Ranking | Classement

Les classements sur l'évolution des indicateurs environnementaux et sociétaux des prestataires du numérique éclairent sur leurs résultats et leurs progrès. Ils portent sur l'évolution de leurs émissions de GES, de leurs consommations énergétiques, de la part des femmes dans l'ensemble des effectifs, de l'index EgaPro... Ils délivrent des enseignements clés, mettent en exergue des tendances de fond et valorisent les résultats des meilleurs. Ils sont accessibles en ligne via Looker Studio, un outil de dataviz.

AdVaes® Matrix | Positionnement RSE/ESG des prestataires du numérique

L'AdVaes® Matrix est une matrice novatrice visant à comparer les approches de RSE/ESG des prestataires du numérique en regard des marchés sur lesquels ils opèrent. Les marchés ciblés peuvent être soit ceux de leur principale activité (conseil, édition de logiciels, fabrication d'équipements, services dédiés au numérique) soit dédiés à un segment spécifique tel que le cloud, les centres de données, les logiciels métiers... Les approches durables peuvent ne cibler qu'un pilier de l'ESG, tel que l'environnement, ou les trois. Objectif : assister les organisations dans le choix de prestataires alignés sur des critères ESG, tout en soutenant ces derniers dans l'accélération de leur croissance grâce à une visibilité accrue de leurs pratiques.

En savoir plus, [cliquez ici](#).



Conseil Stratégique Opérationnel

Alignez votre opérationnel avec la vision stratégique de votre entreprise. Bénéficiez de recommandations pratiques pour optimiser vos processus et renforcer votre efficacité.

[Je découvre](#) →



Études, Classements, Livres Blancs

Plongez dans l'univers complexe des tendances du marché, des dynamiques concurrentielles et des opportunités. Nous fournissons des analyses ciblées et réalisons des études de marché pour vous guider.

[Je découvre](#) →



Roadmap ESG, Rapport RSE, Données Objectivées

Mettez vos équipes sur les rails de la RSE et de la CSRD. Valorisez vos pratiques. Intégrez des données de marché. Nous vous aidons à construire vos roadmaps, à rédiger vos rapports de durabilité, objectivés par des données, pour vos parties prenantes.

[Je découvre](#) →



Service d'Information Base de Données ESG, Veille

Restez à jour en accédant aux données d'indicateurs RSE et ESG cruciaux. Analysez, suivez, et comparez les prestataires IT. Bénéficiez d'une veille marché et réglementaire en continu.

Avec l'ESG x Tech Data Platform d'AdVaes

[Je découvre](#) →



Positionnement, Profils de Société, Benchmark ESG

Déterminez votre position et identifiez vos forces pour action. Nos matrices de positionnement et nos benchmarks comparent les approches RSE et ESG des prestataires du numérique en fonction de leurs différenciateurs concurrentiels.

[Je découvre](#) →



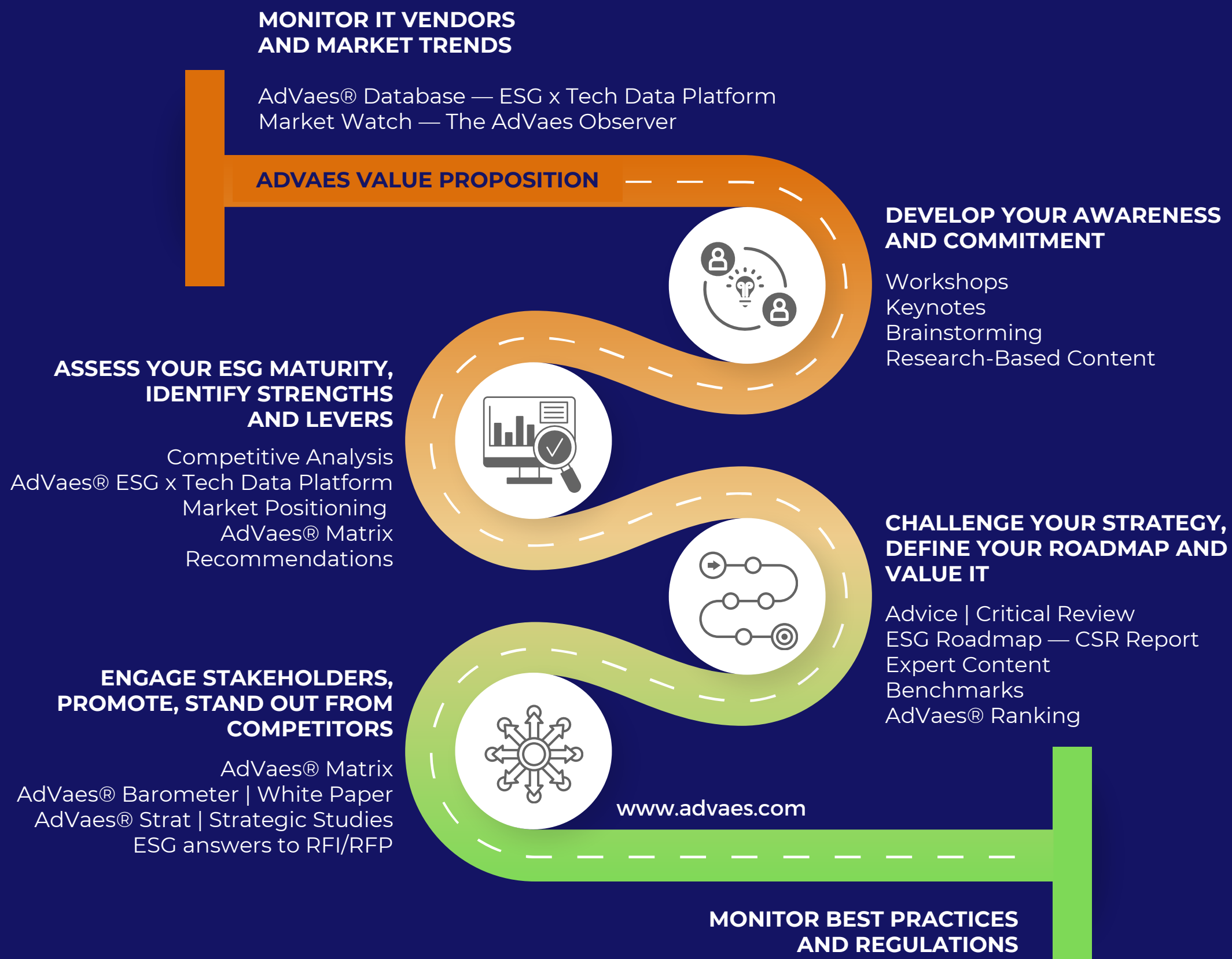
Revue Critique, Volet RSE des Appels d'Offres

Challengez vos actions RSE, donnez de la visibilité à vos engagements et valorisez vos progrès. Nos revues critiques et nos diagnostics vous aident dans le cadre de réponses au volet RSE d'appels d'offres ou de démarches achats responsables.

[Je découvre](#) →



Actionnez les leviers ESG pour un numérique + durable au servicedu business





**EN SAVOIR PLUS.
ALLEZ PLUS LOIN.
ENGAGEZ-VOUS.**

Suivez-nous sur [LinkedIn](#).

Abonnez-vous à nos analyses : ask@advaes.com.

Ce document est fourni à titre informatif uniquement et son contenu est susceptible d'être modifié sans préavis. Les informations fournies dans ce document reposent sur les meilleures ressources à la disposition de la société AdVaes SAS. Les opinions exprimées reflètent l'appréciation objective et indépendante de la société à la date de publication du document. La société AdVaes SAS apporte tout le soin possible à la préparation des informations délivrées dans ce document et estime que les contenus présentés sont corrects. Cependant, la société AdVaes SAS ne peut être tenue pour responsable d'aucune perte ou frais qui pourraient résulter d'une omission ou d'une inexactitude dans ces contenus. Toutes les informations et recommandations, tous les liens hypertextes et/ou autres liens informatiques vers des sites tiers accessibles via ce document sont censés être correctes à la date de publication du document, cependant la société AdVaes SAS ne fait aucune déclaration ou ne garantit aucunement quant à l'exhaustivité ou à l'exactitude de ces informations. En aucun cas, la société AdVaes SAS ne peut être tenue responsable des dommages (directs ou indirects) de quelque nature que ce soit résultant de l'utilisation ou de la confiance accordée à ces informations ou à tout produit ou service mentionné dans ces informations. Aucune représentation ou garantie, expresse ou implicite, de qualité marchande, d'adéquation à un usage ou à un usage particulier ou de toute autre nature n'est faite en ce qui concerne ces informations ou tout produit ou service mentionné dans ces informations. En aucun cas, la société AdVaes SAS ne s'engage à tenir à jour ou à corriger les informations contenues dans ce document. Toute reproduction et toute diffusion de ce document et de son contenu, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique, à quelque fin que ce soit, sont formellement interdites sans autorisation écrite préalable adressée à ask@advaes.com. AdVaes® et ses marques sont des autres marques déposées de la société AdVaes SAS. Toutes les autres marques sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Crédits photos : Canva.